

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(49^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 2 novembre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 6323).

EMPLOI (p. 6323)

MM. Louis Mexandeau, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

CAUSES DU CHÔMAGE (p. 6324)

MM. Christian Bataille, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

DÉFICIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 6325)

M. Laurent Cathala, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

SÉCURITÉ À LA RATP (p. 6326)

MM. Louis Pierna, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

SÉCURITÉ SOCIALE (p. 6326)

M. René Carpentier, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

SÉCURITÉ (p. 6327)

MM. Jean Royer, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

RISQUE MÉDICAL (p. 6327)

M. Bernard Charles, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

ASSASSINAT D'UN OTAGE FRANÇAIS (p. 6328)

MM. Arthur Dehaine, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

CONFÉRENCE DE CASABLANCA (p. 6329)

MM. Daniel Arata, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES ACCORDS DE SCHENGEN (p. 6329)

MM. Gérard Léonard, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

AIDES A LA PRESSE D'OPINION (p. 6330)

MM. Pierre Pascallon, Nicolas Sarkozy, ministre du budget porte-parole du Gouvernement.

PROTOCOLE JUDICIAIRE DES ACCORDS D'ÉVIAN (p. 6331)

MM. Pierre Pasquini, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

RESPECT DE L'OBLIGATION SCOLAIRE (p. 6332)

MM. Raymond Lamontagne, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

PARITÉ ENTRE ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ (p. 6332)

MM. Marc Laffineur, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

USINE SILEC DE RIOM (p. 6333)

MM. Gérard Boche, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

TGV BRETAGNE (p. 6334)

Mme Marie-Thérèse Boisseau, M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

INDUSTRIE FRANÇAISE DE LA MACHINE-OUTIL (p. 6334)

MM. Jean-Pierre Philibert, José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

AVENIR DE LA SEITA (p. 6335)

MM. Germain Gengenwin, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

Suspension et reprise de la séance (p. 6336)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

2. Saisine pour avis d'une commission (p. 6336).

3. Loi de finances pour 1995 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6336).

DÉFENSE (suite)

MM. Daniel Garrigue,
Jean-Michel Boucheron,
Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'équipement,
Paul Mercieca,
Daniel Colin,
Pierre Lellouche,
Didier Boulaud,
Serge Lepeltier,
Jean Valleix.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. Ordre du jour (p. 6358).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe socialiste.

EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le Premier ministre (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) les Françaises et les Français qui nous écoutent...

M. Charles Ehrmann. Religieusement !

M. Louis Mexandeau. ... ne comprendraient pas que vous fussiez répondre l'un de vos ministres à votre place sur cette question très grave. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. André Santini. Laquelle ?

M. Louis Mexandeau. Il s'agit bien sûr de l'aggravation continue du chômage. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Charles Ehrmann. Nous ne vous avons pas rattrapés !

M. Louis Mexandeau. On compte 30 000 chômeurs supplémentaires en deux mois, 350 000 chômeurs de plus depuis mars 1993, c'est-à-dire depuis que vous êtes devenu chef du Gouvernement.

M. Patrick Devedjian. Qu'avez-vous fait, vous et vos amis, lorsque vous étiez au pouvoir ?

M. Louis Mexandeau. Par comparaison, en Allemagne, le nombre des chômeurs a baissé de 142 000 pendant le seul mois de septembre. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Certes, la solution de ce douloureux problème n'est pas facile. Mais pourquoi avoir tant promis ? Ici même, le 8 avril 1993, dans votre déclaration de politique générale, vous disiez faire de l'emploi votre « priorité absolue ».

M. François-Michel Gonnot. Et Mitterrand, qu'avait-il dit ?

M. Louis Mexandeau. Vous précisez : « Nous devons faire aussi bien, voire mieux, que nos principaux partenaires. »

M. Charles Ehrmann. Qu'ont fait les socialistes ?

M. Louis Mexandeau. Vous aviez promis que le chômage serait stabilisé à la fin de 1993 et qu'il diminuerait en 1994.

M. Charles Ehrmann. Vous n'avez pas écouté !

M. Louis Mexandeau. Vous avez fait voter une loi quinquennale sur l'emploi parfaitement inopérante. Vous avez transféré 130 milliards de francs des familles aux entreprises sans aucun effet sur l'emploi.

M. Pierre Favre. Démago !

M. Louis Mexandeau. Si vous aviez réussi si peu que ce soit, monsieur le Premier ministre,...

M. Pierre Favre. Le nombre des chômeurs a doublé lorsque vous étiez au pouvoir !

M. Louis Mexandeau. ... nous aurions droit, aujourd'hui, à la grande pavane. Mais vous avez échoué - hélas ! - et c'est à vous d'expliquer pourquoi vous avez tant déçu. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Patrick Ollier. Ça vous va bien de dire ça !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Charles Ehrmann. Ne te laisse pas faire, Michel !

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur Mexandeau, l'Assemblée nationale est témoin que le Premier ministre et le Gouvernement n'ont jamais dit...

M. Laurent Cathala. C'est faux !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... que le chômage serait stabilisé à la fin de 1993 et qu'il diminuerait avant la fin de 1994.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Si !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce qui a toujours été dit, c'est que le chômage serait stabilisé à la fin de 1994 pour diminuer à la fin de 1995. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Didier Boulaud. C'est faux !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Mais l'Assemblée nationale est également témoin (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)...

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. le ministre répondre !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... que tous les instituts de conjoncture disaient à l'automne 1993 qu'il y aurait 250 000 chômeurs de plus en 1994. Et M. Rocard faisait mieux, il affirmait : « On dépassera le cap des 4 millions de chômeurs en 1994 ». Je vous renvoie à l'émission *Sept sur*

sept du 23 septembre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je voudrais simplement que vous compreniez que, de la même façon qu'à la fin des années 80, la création d'emplois précède aujourd'hui la baisse du chômage ; le phénomène se reproduit aujourd'hui et nous en aurons la preuve dans les mois qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

CAUSES DU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur Balladur, monsieur le Premier ministre, nous voyons que vous êtes là, nous savons que vous êtes un « accro » des interventions télévisées, mais ici, au Palais-Bourbon, au Parlement, le groupe socialiste constate une fois de plus que, par votre refus de répondre, vous manifestez votre refus persistant de l'opposition.

M. Didier Boulaud. Son mépris !

M. Christian Bataille. Mépris, le mot est juste !

J'espère donc que M. Giraud répondra avec précision à la question que je lui adresse en désespoir de cause.

Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,...

M. Didier Boulaud. Il est sourd !

M. Christian Bataille. ... les paroliers du XIX^e siècle ont immortalisé les arguments de mauvaise foi perpétrés par Victor Hugo dans le refrain : « C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau ! » (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Aucun d'entre nous ne songerait un instant à dire, devant les chiffres désastreux du chômage : « C'est la faute à Giraud ! », car il faut bien constater que la politique, totalement inefficace par ailleurs, de votre Gouvernement n'est qu'une des causes très complexes d'un vaste problème.

Pourtant, monsieur Giraud, il faut bien constater que vous ne facilitez pas la compréhension du phénomène car votre argumentation varie selon les saisons. Vous nous dites aujourd'hui que c'est la faute aux nouveaux inscrits jeunes, et vous suggérez, si j'ai bien compris, qu'il s'agit plutôt de femmes. Mais, en août dernier, vous affirmiez que les jeunes anticipaient. En mai dernier, vous mettiez en avant l'augmentation des premières entrées de licenciements économiques. En janvier 1994, vous invoquiez les nouveaux correctifs introduits dans le calcul des variations saisonnières.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. La question !

M. Christian Bataille. En octobre 1993, vous stigmatisiez l'« atonie du marché du travail ». Je ne remonterai pas au déluge (« La question ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) mais force est de constater que, lorsque vous êtes à court d'arguments, vous ressortez un refrain de plus en plus inaudible : « C'est la faute aux socialistes ! » (« Oui ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

En réalité, tout le monde a désormais compris votre chanson, et, avec le refrain que je viens de citer, nous avons droit à des couplets saisonniers où vous nous expliquez d'une façon de plus en plus embarrassée vos échecs dans le domaine de l'emploi.

Aujourd'hui, avec le mois de novembre, et le couplet sur la faute aux nouveaux inscrits, le Giraud nouveau est arrivé ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pouvez-vous mieux expliquer ces résultats et donner à la représentation nationale, sur la lancée de vos commentaires antérieurs, la primeur des arguments que nous devons attendre pour le printemps de 1995, étant entendu...

M. le président. Monsieur Bataille !

M. Christian Bataille. ... que vous allez à nouveau nous annoncer que le redressement est pour demain ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, je vous répondrai calmement, mais précisément.

M. Jean Glavany. Enfin !

M. Louis Mexandeau. A défaut du Premier ministre !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Nous constatons depuis le mois de septembre, et nous ne pouvons que le regretter, un afflux d'inscriptions de nouveaux demandeurs d'emploi. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Ah ! C'est horrible !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est un fait, que nous constatons, je le répète. La preuve qu'il s'agit bien de nouveaux inscrits réside dans le fait que le nombre des inscrits indemnisés par l'UNEDIC a, quant à lui, diminué de 55 000 ; nous assistons donc à de nouvelles inscriptions et non à une aggravation du chômage indemnisé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La reprise a essentiellement un effet dans le secteur tertiaire et l'on constate, alors même que le nombre des demandeurs d'emploi masculins est resté à peu près au même niveau, un nombre de demandes d'emplois, féminin supplémentaires de 86 600 ; ceci est la conséquence de cela.

M. Didier Boulaud. Quel talent !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je peux néanmoins affirmer que, eu égard à la réalité et au sérieux de la reprise, d'une part, et aux dispositions relatives à l'organisation du travail et à la formation insertion des jeunes, d'autre part – dispositions que vous avez repoussées et que la majorité a votées –, ...

Mme Martine David. C'est du blabla !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... les objectifs fixés par le Gouvernement, à savoir une stabilisation du chômage en fin d'année et une diminution à la fin de 1995, seront atteints.

A partir du moment où les licenciements économiques ont diminué en un an, de septembre à septembre, de 22 p. 100, où les offres d'emploi ont augmenté dans le même temps de 30 p. 100, et où le nombre des jeunes

chômeurs a diminué de 30 000, nous sommes manifestement sur la bonne voie, à l'opposé de celle que vous suiviez naguère ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

DÉFICIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Monsieur le Premier ministre, personne ne comprendrait que vous ne répondiez pas personnellement à cette question, (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Cathala s'exprimer.

M. Laurent Cathala. ... tant la gravité du déficit de la sécurité sociale préoccupe l'ensemble des citoyens. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La dégradation des comptes sociaux traduit l'aggravation de la situation du chômage,...

M. Philippe Briand. Et pourquoi y a-t-il du chômage ?

M. Laurent Cathala. ... montre les limites de la reprise économique, l'inefficacité du plan de maîtrise des dépenses de santé, mais traduit aussi les conséquences des mesures que vous avez prises à crédit, sans financement assuré, notamment en ce qui concerne la famille.

Situation d'autant plus contestable que vous avez, depuis 1993, augmenté la CSG de 1,3 point, ...

M. Philippe Briand. Il fallait bien payer vos dettes !

M. Laurent Cathala. ... diminué le remboursement des médicaments, rangé au placard le projet de loi de prise en charge de la dépendance des personnes âgées, réduit le plan de médicalisation des lits dans les maisons de retraite et alourdi les transferts, notamment avec la prise en charge par la CAF de l'allocation de rentrée scolaire.

M. Philippe Briand. Démagogie grave !

M. Laurent Cathala. Un déficit de 54 milliards de francs pour 1994 et de 50 milliards au minimum pour 1995 appelle des solutions urgentes.

M. Jean-Michel Fourgous. Lesquelles ?

M. Laurent Cathala. Comptez-vous en faire supporter une nouvelle fois le coût aux seuls assurés sociaux ? Comment allez-vous respecter l'échéancier des mesures prises en faveur de la famille puisque celles-ci sont liées à l'équilibre de la branche famille ? Enfin, confirmez-vous les déclarations du ministre de la santé affirmant qu'il n'y aurait pas de nouvelle augmentation de la CSG, en tout cas pas avant juin 1995 ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, je tiens d'abord à souligner que, si l'on a parlé des comptes de la sécurité sociale, c'est parce que nous avons réuni, la semaine dernière, la commission des comptes, dans un souci de transparence totale, alors que, à la fin de 1992, cette commission n'avait été ni consultée, ni réunie, contrairement à ce que prévoit la loi. (*Huées et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocrat*

rie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

La commission des comptes a même été réunie en avance, afin qu'un débat puisse avoir lieu le 14 novembre prochain ; nous aurons toute la journée pour parler de ce problème.

J'en viens à votre question. Effectivement, nous prévoyons pour cette année un déficit de 54 milliards de francs. C'est tout de même beaucoup moins que le déficit de 130 milliards auquel nous serions parvenus (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) si nous n'avions pas pris un certain nombre de mesures qu'il serait trop long d'énumérer, mais qui concernent en particulier la maîtrise médicalisée des dépenses de santé dont vous avez dit, monsieur le député, qu'elle ne marchait pas. Celles-ci devraient si l'on en croit les prévisions, augmenter de 1,5 p. 100, ce qui est très inférieure au taux directeur de 3,4 p. 100 que nous nous étions fixé. C'est la première fois que l'on parvient à maîtriser les dépenses de santé. (« Oh ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste)...

M. Michel Destot. Parlons-en !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. ... et vous ne pourrez pas me démentir sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tout le monde a affirmé que nous ne pourrions respecter le pourcentage d'augmentation de 3,4 p. 100. Mais nous avons fait bien mieux. Cela dit, nous savons que les progrès sont souvent fragiles en ce domaine et que nous devons poursuivre nos efforts sans diminuer, toutefois, la qualité des soins.

Vous m'avez par ailleurs demandé quand les revenus en faveur de la famille entreraient en vigueur. Plus tôt que prévu puisque le Gouvernement a, par exemple, accepté un amendement tendant à faire entrer l'allocation parentale d'éducation en vigueur au 1^{er} juillet prochain.

Les décrets ont été pris si vite que les caisses d'allocations familiales, auxquelles je veux rendre hommage, commencent déjà à payer cette allocation. Nous avons donc fait le plus rapidement possible.

Pour ce qui est de l'échéancier, nous aurons l'année prochaine le plan pour les mesures concernant les gardes d'enfants et les dispositions fiscales d'allègement et d'exonération entreraient en application. Quant à l'allocation aux jeunes adultes, comme nous l'avions annoncé dès le départ, cela dépendra dans une large mesure des recettes de la loi famille dont il faudra déduire un certain nombre d'exonérations imputables à vos gouvernements, monsieur le député. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Depuis quand êtes-vous ministre ?

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Exactement, j'ai fait le calcul ! Nous aurons l'occasion d'en parler le 14 novembre.

A l'avenir, toutes les exonérations en faveur de l'emploi seront compensées, engagement que vous ne pouviez naturellement pas respecter puisque vous ne l'aviez pas pris !

Enfin, le Gouvernement s'est engagé à prendre en charge l'allocation de rentrée scolaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

SÉCURITÉ À LA RATP

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, la population d'Île-de-France a droit à un transport sûr et de qualité. Or ce n'est plus le cas. Le 27 octobre dernier, un machiniste a été agressé dans le Val-d'Oise et blessé avec une seringue. En trois semaines, c'est le dix-huitième acte de violence dont sont victimes les agents de la RATP. Cela ne peut plus durer. Certes, la crise et le chômage qui frappent les banlieues sont source de délinquance, mais ces actes graves sont inexcusables et méritent sanction. Nous assurons les travailleurs de la RATP de notre solidarité.

La RATP a pour mission d'assurer un service public, avec des liaisons plus fréquentes et du matériel bien entretenu, mais la réalité est différente. Le parc des autobus en exploitation n'augmente pas alors que la demande croît. Quant aux effectifs de la RATP, ils diminuent et cela au moment où les actes d'agression se développent.

Monsieur le ministre, vous êtes responsable de la situation. En effet, le contrat de plan quinquennal Etat-région Île-de-France réduit de 38 p. 100 - excusez du peu! - les engagements financiers de l'Etat pour les transports en commun de la région parisienne. La vie des millions de personnes qui doivent, tous les jours, prendre le train, le métro ou le bus ne peut être suspendue à des stratégies qui font des usagers des clients payant toujours plus pour des conditions de confort et de sécurité dégradées.

M. le ministre de l'intérieur vient d'annoncer une série de mesures de sécurité. Nous croyons quant à nous que celle-ci passe nécessairement par la création d'emplois statutaires, à temps plein, bien payés, à la RATP et à la SNCF - machinistes, agents des stations, conducteurs, contrôleurs, agents de sécurité. Créer de tels emplois est indispensable pour rendre plus humains les réseaux des bus, du métro et du RER.

Monsieur le ministre, allez-vous donner aux transports les moyens nécessaires et revoir la dotation de l'Etat à la région? Allez-vous permettre la création des emplois qui font défaut? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, l'agression dont a été victime un employé de la RATP est particulièrement odieuse, et chacun ici comprend l'émotion du personnel. Mais je tiens à souligner devant la représentation nationale que le Gouvernement n'est pas resté inactif devant le problème de l'insécurité des passagers et du personnel de la RATP.

À côté des 1.500 agents de surveillance de cette grande entreprise nationale, nous avons fait passer le personnel de sécurité de 300 à 550 personnes, entre janvier 1993 et décembre 1994, soit un quasi-doublement des moyens de sécurité internes à la RATP, et cela par la volonté de ce Gouvernement. De plus, avec le ministre de l'intérieur et les collectivités locales, nous poursuivons tant un travail de prévention, d'insertion et, quant il le faut, de répression.

S'agissant, par ailleurs, de l'effort consenti par la nation en faveur des transports de la région Île-de-France, permettez-moi de ne pas vous donner aujourd'hui la totalité

des chiffres. Je les tiens à votre disposition mais je n'ai pas pour but d'opposer la province à la région parisienne. L'effort fait par l'Etat en matière de transports pour la région Île-de-France est considérable, et vous le savez parfaitement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, lors de la publication des comptes de la sécurité sociale, vous vous êtes félicitée d'une économie de 30 milliards de francs. Comment pouvez-vous vous satisfaire d'une baisse des dépenses de santé, alors que l'espérance de vie se prolonge et que l'état sanitaire de la population se dégrade? Comment peut-on demander aux assurés de moins se soigner quand, chaque jour, des découvertes permettent de guérir de nouvelles maladies? Comment admettre que, comme le révèle l'*Humanité* de ce matin (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) - le seul quotidien à le faire! -, ...

M. Charles Ehrmann. La publicité est interdite ici!

M. René Carpentier. ... 3 500 familles de l'Aude soient saisies pour non-paiement de soins à l'hôpital!

Tout ce que votre gouvernement propose pour résoudre la crise du financement de la sécurité sociale, c'est une augmentation de la contribution sociale généralisée et de nouvelles exonérations de cotisations patronales. Sous prétexte de lutter contre le chômage, il s'agit encore une fois de ponctionner davantage les salariés qui financent déjà 50 milliards sur les 80 milliards que rapporte la contribution sociale généralisée.

Madame le ministre d'Etat, confirmez-vous que votre gouvernement envisage une nouvelle augmentation de la CSG? Vous n'avez pas répondu tout à l'heure. Votre politique a montré son inefficacité. En effet, depuis votre arrivée au Gouvernement, le nombre des chômeurs s'est accru de 260 000. Allez-vous répondre à notre proposition de taxer les revenus de la spéculation au même taux que les salaires, ce qui rapporterait immédiatement 77 milliards de francs? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, je ne peux pas laisser dire qu'en faisant 30 milliards d'économies, nous n'aurions pas aussi bien soigné les Français. Je lis beaucoup de courriers, quelquefois difficiles et douloureux, sur des quantités de sujets, mais je peux vous assurer qu'aucun Français ne se plaint de ne pas avoir reçu de soins pour des raisons financières liées aux mesures prises.

M. René Carpentier. Venez dans le Nord!

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Ces mesures sont destinées à éviter les abus et les gaspillages. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Elles permettent justement de sauvegarder la sécurité sociale, et l'assurance maladie en particulier. Nous sommes, et de loin, le pays européen qui dépense le

plus pour la santé alors que nous n'avons pas les meilleurs critères en matière de santé. Nous sommes au deuxième rang mondial en la matière et nous avons l'obligation et la responsabilité d'utiliser le plus efficacement possible le bien de la collectivité pour soigner au mieux tous les Français et tous ceux qui habitent régulièrement dans notre pays.

S'agissant de l'exclusion, nous faisons des efforts particuliers pour l'accès aux soins qui, effectivement, pour des raisons administratives, n'était pas toujours bien assuré.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le financement. Le Gouvernement a demandé au Commissariat au Plan un rapport sur les problèmes du financement général. Comme je l'ai dit à M. le député Cathala, nous serons amenés, le 14 novembre, à parler de l'ensemble des problèmes de la sécurité sociale, puisque le Gouvernement lui-même a décidé d'organiser sur ce sujet un débat au Parlement. Je recueillerai alors avec beaucoup d'intérêt l'opinion de tous les parlementaires sur cette question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

SÉCURITÉ

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, vous avez bien fait de renforcer la sécurité dans certains quartiers de nos villes par la pratique de l'ilotage. Mais celui-ci ne dispose pas encore des effectifs de police d'Etat suffisants pendant la nuit, c'est-à-dire au moment où les désordres surviennent dans les villes. Aussi les maires se demandent-ils s'il ne serait pas possible de compléter le dispositif de la police d'Etat par des passages répétés de patrouilles à pied de la gendarmerie ou de la CRS pour contrôler, par exemple, les trafics de poids lourds et pour assurer la paix civile dans les quartiers. Dans cet esprit, je vous propose d'associer des membres de la police municipale aux patrouilles à pied que la police d'Etat effectue dans l'ilotage. Deux policiers municipaux, aidés d'un chien, qui vaut tous les pistolets du monde *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* accompagneraient ainsi le policier titulaire et le policier suppléant, ce qui porterait leur effectif à quatre et aurait un double effet de nombre et de surprise. Renforcer ainsi les patrouilles jusqu'à quatre heures du matin contribuerait grandement à restaurer plus vite encore le sentiment de sécurité dans les quartiers.

De telles expériences seraient fondées sur le volontariat des policiers d'Etat et des policiers municipaux.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous demande de bien vouloir permettre, sous la direction du préfet, du commissaire central et du maire de la ville, l'organisation de telles expériences destinées à rétablir l'ordre public. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, le Parlement étudie actuellement les propositions du Gouvernement et votre assemblée a déjà voté en pre-

mière lecture un projet de loi visant à mieux organiser la police nationale. J'ai clairement indiqué qu'il s'agissait, dans notre esprit, de traiter à la fois tous les éléments de la sécurité intérieure. C'est ainsi que j'ai également annoncé le prochain dépôt sur le bureau de l'Assemblée d'un projet de loi sur les polices municipales. En outre, les dispositions arrêtées par le Gouvernement et les instructions données conjointement aux préfets et aux procureurs de la République concernant l'élaboration des plans départementaux de sécurité devraient permettre de mieux organiser la complémentarité des services, en même temps que de mieux cerner l'évolution de la criminalité et, par là-même, d'affecter les effectifs nécessaires.

Vous me posez deux questions. Premièrement, peut-on utiliser les gendarmes mobiles ou les CRS en renfort pour assurer la sécurité dans les grandes agglomérations ou les quartiers en difficulté? C'est déjà ce que nous faisons puisque, dans le cadre de l'élaboration des plans départementaux de sécurité, il appartient au préfet, en liaison avec les maires concernés, de décider des opérations qui doivent être conduites.

Deuxièmement, vous me proposez d'organiser une collaboration pratique, sur le terrain, entre des fonctionnaires de la police nationale et des agents des polices municipales. Quel que soit l'aspect *a priori* séduisant de cette mesure, je ne peux pas y donner, pour l'instant, une suite favorable car les fonctionnaires concernés n'ont ni les mêmes responsabilités ni la même habilitation. Il appartient donc à la police nationale d'assumer ses responsabilités et aux préfets et aux maires d'assurer la complémentarité dans le cadre de l'élaboration des plans départementaux de sécurité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

RISQUE MÉDICAL

M. le président. La parole est à M. Bernard Charles.

M. Bernard Charles. Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville et concerne le risque médical.

Les procès se multiplient avec des lenteurs de procédures et des inégalités de traitement. La confusion règne aussi entre le risque médical avec faute et le risque médical sans faute, c'est-à-dire l'aléa thérapeutique. Deux problèmes ont montré l'acuité de ce dossier : celui de l'hormone de croissance, avec la maladie de Creutzfeld-Jacob qui a été indemnisée par l'Etat, et celui de l'hépatite C qui concernerait 400 000 personnes et n'est pas encore réglé.

Le Gouvernement avait manifesté son intention de déposer un projet de loi sur ce sujet et plusieurs parlementaires ont déjà déposé des propositions de loi. Récemment, de façon assez soudaine, les assurances ont elles aussi fait connaître leur projet, qui n'est peut-être pas dénué d'arrière-pensées. Il est normal et urgent de fixer les règles d'indemnisation des préjudices, de définir la responsabilité médico-légale et de redéfinir la responsabilité médicale car on ne peut plus s'en remettre à la seule jurisprudence du tribunal administratif ou des tribunaux civils pour traiter ce problème.

Madame le ministre d'Etat, ma question est donc simple : malgré la complexité du sujet, le Parlement sera-t-il saisi d'un projet de loi sur le risque médical? *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, comme vous venez de le dire, la plus grande confusion règne sur ce dossier, non seulement d'ailleurs dans les faits mais aussi dans les esprits. Pour avoir personnellement beaucoup travaillé sur ce dossier, je me suis aperçue que la notion d'aléa thérapeutique recouvrait parfois des choses extrêmement différentes et notamment l'ensemble de la responsabilité médicale, y compris la responsabilité avec faute, à laquelle il n'est pas question de renoncer, afin de ne pas déresponsabiliser les médecins qui commettent une faute réelle. A l'inverse, ceux qui n'ont pas commis de faute ne doivent pas pouvoir être poursuivis et ne doivent pas inquiétés. C'est donc une situation très difficile. J'ai d'ailleurs pu constater à la lecture des journaux que les assureurs avaient beaucoup changé d'avis. Après avoir voulu faire peser la plus large responsabilité possible sur l'Etat pour ne pas risquer d'être eux-mêmes impliqués dans de telles affaires, ils souhaitent maintenant une organisation de la responsabilité proche de celle qui existe pour les accidents automobiles. La situation est donc tout à fait différente.

Quant à la jurisprudence, du Conseil d'Etat sur l'aléa thérapeutique, elle était extrêmement étroite, vous en avez parlé. Or tout ce que l'on m'a proposé était en fait une extension très large. J'ai donc souhaité que l'on réfléchisse davantage et je suis prête à discuter avec les parlementaires qui ont déposé des propositions de loi pour que l'on essaie d'avancer sur des bases précises. Je tiens à préciser notamment, car une grande confusion règne en la matière, qu'il n'est naturellement pas question de toucher, d'une part, à la prise en charge par la sécurité sociale de tous les soins médicaux et des conséquences d'un accident, d'autre part, à la responsabilité des médecins eux-mêmes.

Quand je parle des conséquences, cela veut dire qu'un certain nombre de handicaps sont pris également en charge par la sécurité sociale, que la sécurité sociale a son domaine propre et que tout texte sur l'aléa thérapeutique ou la responsabilité ne peut être que complémentaire et non se substituer aux textes en vigueur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

ASSASSINAT D'UN OTAGE FRANÇAIS

M. le président. La parole est à M. Arthur Dehaine.

M. Arthur Dehaine. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le Premier ministre du Cambodge a confirmé que les corps de Jean-Michel Braquet et des deux autres otages détenus par les Khmers rouges avaient été retrouvés. Je crois savoir que l'identification n'a pas encore eu lieu. Vous comprendrez que notre émotion et notre tristesse soient grandes de savoir que trois jeunes gens ont été délibérément massacrés par les Khmers rouges. Nous compatissons à la peine de la famille et il est de notre devoir de la soutenir unanimement dans cette douloureuse épreuve.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez suivi personnellement chaque jour l'évolution de cette dramatique affaire, mais il me paraît important que vous relatiez à la représentation nationale et, à travers elle, à l'ensemble du pays l'action que vous avez menée au nom de la France.

Fallait-il que les Khmers rouges ajoutent trois nouvelles victimes au million de Cambodgiens qu'ils ont délibérément assassinés dans des conditions effroyables? Que va faire la France? Quelle sanction va-t-elle demander pour ce lâche assassinat? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Il n'y a sans doute pas d'épreuve plus cruelle pour un père et une mère que la mort de leur fils. C'est donc avec émotion, avec tristesse, avec respect que je transmets à la famille de Jean-Michel Braquet les condoléances du gouvernement français. Cette famille, pendant les longues semaines qu'a duré ce drame, a fait preuve d'une grande dignité et d'un grand courage.

Le père de Jean-Michel Braquet est sur place, au Cambodge. Je l'ai reçu avant qu'il ne parte. Notre ambassade s'est immédiatement mise à sa disposition, comme il l'a d'ailleurs lui-même déclaré. Il a été à Kampot, avec le soutien de l'antenne consulaire que j'avais installée aussi près que possible du lieu du drame, et il a pu, dans les heures qui viennent de s'écouler, voir la dépouille mortelle de son fils qui, comme celles des otages britannique et australien, avait été exhumée par les autorités cambodgiennes dans le camp où tous trois étaient détenus.

Mme Braquet a été en permanence tenue au courant des événements par les services du Quai d'Orsay. Je l'ai moi-même reçue, ainsi que le frère de Jean-Michel Braquet. Il est vrai que les informations dont nous disposions étaient hélas! souvent contradictoires, en raison du désordre qui régnait dans le pays.

En ce qui concerne l'action du Gouvernement, dès le 26 juillet, date de la prise d'otages, elle s'est déployée dans toutes les directions pour multiplier les contacts et les interventions. Nous avons fait savoir, comme le gouvernement britannique et comme le gouvernement australien, que nous tenions les autorités cambodgiennes pour responsables du dénouement de ce drame. J'ai moi-même vu le ministre des affaires étrangères cambodgien et le co-Premier ministre cambodgien lorsqu'il est venu à Paris. Nous avons saisi le roi Sihanouk dont on connaît l'influence sur toutes les parties au conflit cambodgien et nous avons saisi toutes les occasions pour faire intervenir ceux qui pouvaient faire quelque chose. Lors de la visite du président chinois, nous avons saisi les autorités chinoises. J'ai saisi les autorités thaïlandaises ainsi que les autorités indonésiennes. Bref, nous nous sommes quotidiennement déployés dans toutes les directions qui pouvaient être utiles, s'agissant d'un drame se déroulant sur le territoire d'un Etat souverain.

Aujourd'hui, nous condamnons, bien sûr, cet assassinat. Vous avez utilisé ce mot, et c'est celui qui convient. Nous exigeons des autorités cambodgiennes que toute la lumière soit faite et que les coupables soient châtiés. Je voudrais rappeler que les coupables, ce sont les Khmers rouges qui ont déjà sur les mains le sang d'un million de Cambodgiens et qui, une fois encore, sont en train de compromettre, par ces comportements et ces assassinats, le redressement de ce malheureux pays que la France cherche à aider à sortir du sous-développement et du désordre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Arata.

M. Daniel Arata. Monsieur le ministre des affaires étrangères, le roi Hassan II clôturait hier à Casablanca une importante conférence internationale qui réunissait 2 500 dirigeants politiques et hommes d'affaires représentant plus de soixante pays.

Deux objectifs ont été clairement définis et fixés par les participants : d'une part, créer une sorte de « marché commun » des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord auquel Israël participerait, bien sûr, de manière active ; d'autre part, créer une nouvelle banque du Moyen-Orient, à l'instar de la Banque européenne de développement. Les pays américains et européens qui participaient à cette conférence veulent naturellement contribuer à la réalisation de ces deux projets. Compte tenu de la place historique et traditionnelle de la France dans cette région du monde, comment comptez-vous lui faire jouer un rôle prépondérant ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, ce sommet de Casablanca était un sommet important et je m'y suis moi-même rendu pour représenter la France. Grâce aux organisateurs marocains qui avaient pris cette initiative ; j'ai d'ailleurs pu m'exprimer dès la session inaugurale qui a eu lieu dimanche dernier alors que ne prenaient la parole que des chefs de Gouvernement ou les ministres des affaires étrangères des Etats de la région. La France a donc pu faire connaître son point de vue.

Cette réunion s'est déroulée dans un bon climat, créé par la récente signature de l'accord israélo-jordanien, lors de laquelle Mme Veil représentait le Gouvernement français. Il y a eu aussi des progrès dans la discussion entre Israël et la Syrie. Yasser Arafat était présent, et cela a permis de dissiper, je crois, quelques-unes des tensions récentes entre Israéliens et Palestiniens. Bref, il était utile que nous fussions là-bas.

Je rappelle que l'originalité de ce sommet était de réunir à la fois des responsables politiques et des chefs d'entreprise puisque l'objectif est de faire entrer la paix dans la réalité quotidienne. Il ne suffit pas de signer des accords de paix, il faut encore que les choses changent concrètement dans la vie économique, dans la vie de chaque jour des habitants de cette région. Et nous y avons intérêt, car nous sommes très présents à la fois au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Les orientations prises au cours de cette conférence nous conviennent tout à fait - nous avions d'ailleurs été associés à la préparation de la déclaration finale ; elles donneront lieu à la création de ce que vous avez appelé une sorte de marché commun autour de la Méditerranée. Par ailleurs, a été engagée une réflexion sur des mécanismes de financement nouveaux - banque régionale ou autre, la question n'a pas été tranchée à Casablanca, mais nous allons y travailler.

Dans tout cela, l'Europe a un rôle déterminant à jouer. Elle est le premier donateur dans la région - 500 millions d'écus annoncés à Washington, l'année dernière - et j'ai moi-même proposé qu'au-delà de l'aide aux territoires palestiniens, l'Europe puisse ajouter 500 millions d'écus pour les autres pays de la région au fur et à mesure que les accords de paix seront signés. J'ai parlé de la Jordanie,

de la Syrie, mais je voudrais aussi parler du Liban, parce que la France tient à ce qu'on ne l'oublie pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je réaffirme ici que la résolution 425 du Conseil de sécurité est, pour nous, tout aussi valable que les autres résolutions votées par les Nations unies.

Ce que je pourrais dire en terminant, et j'irai peut-être, de ce point de vue, dans votre sens, c'est que, en dépit du poids financier de l'Union européenne, malgré notre volonté de donner à la dimension méridionale, méditerranéenne de la construction européenne une place aussi importante que sa dimension orientale ou centre-européenne, l'Europe n'a pas encore, c'est vrai, j'ai pu le constater à Casablanca, la place qui devrait être la sienne, compte tenu de son poids spécifique. Il y a là véritablement des choses à rectifier, ce à quoi nous veillerons par une sensibilisation et une prise de conscience de nos propres partenaires. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Il faut que la présidence de l'Union européenne, en particulier, parle plus haut et plus fort qu'elle ne le fait, habituellement dans ce genre de conférence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES ACCORDS DE SCHENGEN

M. le président. La parole est à M. Gérard Léonard.

M. Gérard Léonard. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, signée par neuf Etats européens, la convention de Schengen devait permettre la suppression des contrôles des personnes aux frontières intérieures, et leur report aux frontières extérieures. Elle prévoyait aussi l'uniformisation politique en matière de visas et un renforcement des moyens des polices dans la lutte contre l'immigration clandestine, le trafic de stupéfiants et la criminalité. L'ouverture de cet espace devait intervenir le 1^{er} janvier 1993. Elle a été reportée, une première fois, au 1^{er} juillet 1993, une deuxième fois, au 1^{er} décembre de la même année, une troisième fois, au 1^{er} février 1994 et, depuis, elle est reportée *sine die*. Sont responsables, semble-t-il, de ce retard, les difficultés de mise en œuvre du système informatique de Schengen.

Si j'en crois mes informations, les ministres des affaires étrangères des Etats signataires devraient se réunir avant la fin de l'année.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, je vous pose trois questions. Premièrement, où en est la mise au point du système d'information Schengen ? Deuxièmement, la mise en œuvre de la convention est-elle prévisible à brève échéance, comme semblent le souhaiter vivement certains de nos partenaires ? Si tel était le cas, ne pensez-vous pas qu'une ouverture prématurée des frontières ferait de cet espace européen une véritable passoire pour les immigrés clandestins, les trafiquants de drogue et les terroristes ?

M. Pierre Mazeaud. Vive Schengen !

M. Gérard Léonard. Quelle est la politique du Gouvernement en la matière, monsieur le ministre d'Etat ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Bravo Schengen ! Bravo !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Charles Pasqua, *ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.* Trois questions, trois réponses. Commençons par le commencement ! (*Sourires.*)

Pour que la convention de Schengen soit appliquée, il y a un certain nombre de conditions à remplir. D'abord, que le système informatique soit efficace. Je crois que cette première condition est en voie d'être remplie, sous réserve d'une période probatoire...

M. André Fanton. De vingt ans !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Non, pas de vingt ans, monsieur Fanton, de quelques mois !

M. Pierre Mazeaud. Cela fait déjà trois ans !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. La deuxième condition, c'est que les contrôles aux frontières externes puissent être réellement assurés.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Un certain nombre de nos partenaires ont fait, dans ce domaine, des efforts extrêmement importants qu'il convient non seulement de souligner, mais de saluer. C'est le cas notamment de l'Allemagne.

Troisièmement, il est bien évident que, pour nous, l'application de la convention de Schengen, application à laquelle nous sommes prêts, suppose qu'au préalable la situation soit normalisée entre les Pays-Bas et la France...

Mme Nicole Catala. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... et que les autorités hollandaises révisent leur position (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) car, dans le cas contraire, il ne saurait être question pour nous de supprimer le contrôle aux frontières françaises. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Gérard Léonard. Ce n'est pas pour demain !

AIDES A LA PRESSE D'OPINION

M. le président. La parole est à M. Pierre Pascallon.

M. Pierre Pascallon. Ma question s'adresse à M. le ministre du budget et chargé de la communication.

Monsieur le ministre, tout le monde sait bien ici les difficultés de la presse écrite et, plus particulièrement, des quotidiens d'opinion.

Il n'est pas excessif, je pense, de parler, en longue période, du déclin et, aujourd'hui, de la crise de la presse écrite, dont les symptômes nous sont familiers.

Il s'agit, bien sûr, de la disparition de titres, de la diminution du nombre de lecteurs. Le dernier symbole de cette crise, c'est, bien sûr, nous l'avons tous en mémoire, la mise en liquidation judiciaire du *Quotidien de Paris*.

M. Didor Boulaud. Quelle tristesse !

M. Pierre Pascallon. Les raisons de ces difficultés nous sont familières. C'est, bien sûr, d'abord la concurrence de l'audiovisuel dans notre société de l'instant. C'est ensuite

la dépolitisation de nos sociétés qui fait que, malheureusement, les journaux d'opinion ne trouvent pas beaucoup de public. C'est, en troisième lieu, le coût excessif de nos journaux, qui sont deux ou trois fois plus chers à la fabrication et à la diffusion que leurs concurrents anglo-saxons ou américains.

Cela tient aux particularités, aux spécificités de la France. Je pense en particulier au syndicat du Livre et aux NMPP. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Enfin, la crise, bien sûr, a entraîné une chute des recettes de publicité. Les pouvoirs publics ne sont pas restés indifférents à cette situation. Ils ont pris des mesures d'aide générales, comme l'exonération de la taxe professionnelle, l'aide à la modernisation, la réduction des coûts d'expédition des journaux, etc. Ils ont aussi, et cela me paraît tout à fait pertinent, mis en place un fonds pour les grands journaux nationaux d'opinion aujourd'hui *La Croix, l'Humanité et Présent*.

Mais nous pensons que la gravité de la crise exige que l'on aille plus loin, notamment en accordant un taux zéro de TVA aux entreprises de presse, en modernisant la distribution pour y introduire la concurrence, en modernisant aussi les imprimeries de presse, en mettant en place une commission de gestion de la presse.

Etes-vous décidé à aller dans ces directions, ce qui est indispensable à l'existence d'une presse d'opinion, condition de la démocratie ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.* Monsieur le député, il est incontestable que la presse a connu une grave crise qui s'est traduite par une stagnation du nombre de ses lecteurs, une diminution de ses recettes publicitaires et une diminution des recettes des petites annonces. En est-elle sortie ? En grande partie oui, pour la presse quotidienne régionale qui a montré l'exemple dans bien des domaines, notamment en ce qui concerne la modernisation, et pour la presse magazine dont les recettes publicitaires ont considérablement augmenté.

En revanche, la crise persiste pour la presse quotidienne nationale. Devons-nous prendre des mesures spécifiques ? A l'évidence oui. Mais lesquelles ? C'est là où nous aurons de quoi débattre, et débattre utilement. Ayons le courage de dire, les uns comme les autres, que le premier problème de la presse écrite nationale est celui de la distribution. On peut s'étonner qu'autant de nos compatriotes lisent chaque jour un quotidien national lorsque l'on sait que, la plupart du temps, un abonné ne reçoit son journal qu'après avoir quitté son domicile le matin et ne le trouve donc, dans le meilleur des cas, que le soir en rentrant, au moment où il y a la concurrence de la télévision, lorsque l'on sait que le nombre de kiosques a tellement diminué que nombreux sont nos compatriotes habitant en banlieue qui n'en rencontrent pas sur le trajet travail-domicile ou domicile-travail, et lorsque l'on sait que la vente à la criée a été abandonnée - on se demande bien pourquoi, d'ailleurs. Ayons le courage de dire que le problème de la distribution est le premier problème de la presse quotidienne nationale. C'est une réalité beaucoup plus forte que le prix du quotidien.

Vous avez parlé du *Quotidien de Paris*. Comme vous, j'ai regretté sa disparition, mais croyez-vous qu'avoir diminué de 30 p. 100 son prix ait été une bonne solution ? A l'évidence, ce n'est pas parce que demain on

ramènera le prix d'un quotidien de 6 francs à 5,88 francs en raison d'un taux zéro de TVA que l'on aura résolu le problème de la presse.

Alors, quand le fera-t-on, et selon quel calendrier? Quatre groupes de travail ont été réunis. Ils rendront leurs rapports en décembre. Au mois de janvier, j'ai l'intention, au nom du Gouvernement, d'organiser une table ronde pour trouver les bonnes solutions, telles que l'aide à la distribution. Sachez que le principal quotidien japonais a 12 millions de lecteurs, et 75 000 porteurs à domicile, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 100 p. 100 de porteurs à domicile, *Le Télégramme de Brest*, 70 p. 100.

Se pose aussi un problème de coût de production. Le Gouvernement a l'intention d'aider les entreprises de presse, mais non de supporter des erreurs de gestion, comme celles qui ont consisté à créer des projets pharaoniques d'imprimeries qui tournent à 30 p. 100 de leur capacité.

Donc, monsieur le député, rendez-vous en janvier. Nous aurons ensemble à prendre les bonnes décisions pour avoir un système transparent et efficace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

PROTOCOLE JUDICIAIRE DES ACCORDS D'ÉVIAN

M. le président. La parole est à M. Pierre Pasquini.

M. Pierre Pasquini. La question que je souhaite vous poser, monsieur le ministre des affaires étrangères, me paraît relever d'un trouble de l'opinion aggravé par les événements de cette semaine. Je les résume.

Une télévision nationale diffusant les propos menaçants d'un responsable religieux algérien qui prétend vouloir construire des écoles coraniques sur le territoire national, est-ce admissible? (« Très bien! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Des fillettes maghrébines inscrites dans nos établissements scolaires dont la revendication est relayée par une manifestation antifranaïse devant notre ambassade de Téhéran, n'est-ce pas préoccupant?

Le roi du Maroc, commandeur des croyants, affirmant à des journalistes français que le vêtement qui distingue ces jeunes filles n'est en aucune façon un signe religieux, mais bien plutôt un signe politique, et que le gouvernement qui subit ce fait devrait s'en méfier, n'est-ce pas également inquiétant?

J'ajoute que, depuis des mois, de nombreux avocats algériens, venant soit du FIS, soit du FLN, s'inscrivent au sein des barreaux français. A l'heure actuelle, les bâtonniers d'Algérie estiment que, si la société de leur pays continue de se décomposer, ce sont près de 50 p. 100 des avocats algériens qui viendront s'installer en France.

M. Jean-Pierre Brard. Attention à la concurrence!

M. Pierre Pasquini. Car - on ne le sait pas assez - pour être avocat en France, il n'est pas besoin d'être de nationalité française.

Cette semaine, la cour d'appel de Paris, présidée par Mme Myriam Ezratty, premier président, a rendu deux arrêts déboutant le Conseil national des barreaux français qui s'opposait à l'inscription d'avocats algériens au barreau de Paris, au motif qu'il y avait lieu d'appliquer les accords d'Évian. Est-ce que nous allons être les seuls à devoir appliquer les accords d'Évian? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Est-ce que les réciprocités qui s'imposaient vont continuer à ne pas s'appliquer? Aujourd'hui, en effet, pour être avocat en Algérie, il faut passer un « diplôme de charia », de droit islamique, et il faut - c'est nouveau - prêter serment de n'avoir jamais rien fait contre la révolution algérienne depuis 1954. Dans ces conditions, la plupart d'entre nous ne pourraient en aucun cas être avocat en Algérie.

Compte tenu de ces événements et du fait que le principe de réciprocité n'existe plus, ne pensez-vous pas souhaitable, monsieur le ministre, de revoir les protocoles judiciaires issus des accords d'Évian? La Cour de cassation vous y invite d'ailleurs en précisant dans chacun de ses arrêts qu'« en l'absence d'initiatives prises par le Gouvernement pour dénoncer une convention ou en suspendre l'exécution, il n'appartient pas au juge d'estimer les conditions... ».

Vous déclariez ici même, le 14 octobre, que le drame algérien était une déchirure qui mettrait en cause l'identité de l'Algérie. Cette déchirure si profonde ne risque-t-elle pas d'entraîner quelques déchirures plus modestes, mais certaines, sur le territoire national français? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de m'exprimer sur le problème général de nos relations avec l'Algérie. Je n'y reviendrai pas aujourd'hui, faute de temps et parce que tel n'est pas le sujet de votre question. Permettez-moi tout de même une brève remarque. Quelle que soit la gravité de la situation - et elle est de plus en plus grave, les dernières nouvelles l'ont montré -, nous ne devons pas céder à cette espèce de psychose anti-islamique qui est en train de se développer ici ou là.

M. Xavier de Roux. Très bien!

M. le ministre des affaires étrangères. Je sais que personne ici n'y cède, mais il faut être, dans ce domaine, vigilant.

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas le problème!

M. le ministre des affaires étrangères. C'est le problème puisqu'on m'a parlé à l'instant d'un risque de déchirement pour l'identité nationale: il ne faut pas dramatiser.

J'en viens à votre question plus précise. Il y a d'abord les textes: les accords d'Évian et le protocole judiciaire signé en 1962 en application de ces accords. Ce dernier prévoit la possibilité, pour les avocats de chacun des deux pays, de se faire inscrire dans les barreaux de l'autre pays sous condition de réciprocité et pourvu, également, que soient respectées les prescriptions légales.

Trois conditions doivent ainsi être remplies. Premièrement, la nationalité: il faut être national de l'un ou l'autre des deux pays. Deuxièmement, la réciprocité. Troisièmement, le diplôme, c'est-à-dire, en France, soit le certificat d'aptitude à la profession d'avocat, soit, à défaut, un examen de vérification des connaissances.

Le Conseil national des barreaux, qui avait refusé l'inscription d'un certain nombre d'avocats algériens au motif qu'ils n'étaient pas titulaires du CAPA, a vu sa décision réformée par la cour d'appel de Paris. Celle-ci a estimé en effet que la réciprocité étant respectée par l'Algérie - c'est la cour qui le dit -, un simple examen de vérification des connaissances était suffisant. Dans son arrêt, que j'ai sous

les yeux, c'est bien cela qu'elle demande puisqu'elle « admet M. X à se soumettre aux épreuves de l'examen de contrôle des connaissances ».

Je n'ai évidemment pas à me prononcer sur la validité d'un arrêt de cour d'appel, mais on peut considérer que les textes ont été appliqués.

Trente-deux ans après, est-ce cependant la vraie question ? Même si la réciprocité peut être invoquée par les tribunaux dans ce cas précis, on ne peut pas dire, pour le moins, qu'elle ait été généralement respectée dans le cadre de l'application des accords d'Evian. La question qui se pose alors est de savoir si le moment n'est pas venu de réfléchir au réexamen et à la révision de ces accords. Et je peux vous dire que le Gouvernement apporte à cette question - faut-il y réfléchir ? - une réponse positive. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

RESPECT DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Raymond Lamontagne.

M. Raymond Lamontagne. Ma question, bien que concernant la sécurité, s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Lors d'une réunion de suivi du projet local de sécurité signé entre la ville de Sarcelles et M. le préfet du Val-d'Oise, le principal d'un collège a signalé que, dès le matin, son plateau d'éducation physique était occupé par de jeunes collégiens qui se dispensaient d'assister aux cours.

Il est certes préférable de voir ces jeunes se rassembler sur un espace sportif plutôt que d'errer en groupe à la recherche de ce qu'ils pourraient voler, casser ou brûler. Et ne croyez pas que j'exagère : les vols à l'arraché, les pillages ou les incendies volontaires sont quotidiens dans les quartiers difficiles.

Il n'en est pas moins vrai que le nombre de jeunes de moins de seize ans ayant renoncé à être scolarisés est très important dans nos banlieues.

J'ai profité de cette réunion pour interroger le principal concerné sur l'action qu'il mène afin de contraindre ces enfants et leurs familles à respecter la loi du 28 mars 1882 sur l'obligation scolaire. Cet homme actif et compétent m'a précisé qu'il prenait, chaque fois et dans les délais réglementaires, les mesures de signalement qui s'imposaient. Mais les explications fournies prouvent, à l'évidence, qu'aucune suite efficace n'est donnée aux rapports des chefs d'établissement. Ces jeunes et leurs parents bafouent au quotidien, et sans aucune sanction, la loi républicaine !

J'ai la faiblesse de croire, monsieur le ministre, que si la loi sur l'obligation scolaire était appliquée rigoureusement - suppression des allocations familiales dans un premier temps et peines de prison en cas de récidive - la croissance exponentielle de la délinquance pourrait être mieux contenue.

Nous avons suffisamment à faire en banlieue pour occuper jeunes et moins jeunes en dehors des heures scolaires pour ne pas avoir à nous occuper d'eux quand ils devraient être à l'école. C'est leur intérêt, c'est aussi celui de tous nos résidents.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour faire appliquer la loi et assurer ainsi le règlement de ce grave problème. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Vous avez raison, monsieur le député, il n'y a aucune ambiguïté législative ou réglementaire : l'obligation scolaire est telle que nul ne peut s'en dispenser. Un arrêté de 1966 règle les conditions d'application de ce principe.

Vous avez d'autant plus raison que, du respect par les élèves de l'obligation scolaire et de l'ensemble de leurs obligations dépendent étroitement l'ambiance dans les établissements et la qualité de la transmission des connaissances, et pas seulement l'existence de problèmes de sécurité à l'extérieur des établissements.

C'est pourquoi j'ai rappelé aux inspecteurs d'académie, qui ont seuls qualité pour suspendre les allocations familiales, que telle devait bien être leur ligne de conduite : s'il y a manquement répété à l'obligation scolaire, il faut que les sanctions prévues soient prises et je souhaite qu'elles le soient sans délai. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

PARITÉ ENTRE ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale, que je veux d'abord féliciter, une de fois de plus, pour les excellentes conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée scolaire 1994. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes attaché au pluralisme de notre système éducatif. Les créations de postes prévues dans le projet de budget pour 1995 en faveur de l'enseignement privé sous contrat attestent d'ailleurs votre souci d'équilibre entre le public et le privé.

Cependant, l'équité doit concerner aussi les enseignants du privé, pour lesquels la loi Guetmeur de 1977 a expressément prévu un statut. Or ceux-ci ont parfois l'impression que nous les écoutons beaucoup moins depuis les événements de janvier 1994. J'illustrerai mon propos par trois observations.

D'abord, la parité n'est pas effective en matière de cotisations sociales puisque les enseignants du privé cotisent plus pour une moindre retraite.

Ensuite, l'intégration des maîtres auxiliaires de troisième et quatrième catégories devait être assurée au rythme de cinquante postes par an ; il semble qu'ils aient été oubliés dans le projet de budget.

Enfin, les indemnités de fonction des directeurs ne sont toujours pas prises en compte par l'Etat.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour résoudre ces problèmes d'équité entre le privé et le public ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Didier Boulaud. Et l'enseignement public, il ne vous intéresse pas ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Si j'osais un mot, monsieur le député, je dirais qu'il est très difficile de plaire à tout le monde et aux pères. *(Sourires.)*

Car, lors de la récente discussion sur les crédits de l'éducation nationale, on m'a reproché, sur certains bancs, un budget favorisant outrancièrement le privé...

M. Didier Boulaud. C'est hélas vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. En réalité, nous avons une règle de conduite très simple : le respect scrupuleux, au franc le franc et au poste le poste, du principe de parité qui a permis jusqu'à présent d'équilibrer les aides et les actions entre public et privé.

Vous m'interrogez sur deux points qui, pour l'instant, ne satisfont pas les enseignants du privé.

Qu'en est-il d'abord du plan d'intégration des maîtres auxiliaires ? Peut-être faut-il rappeler à la représentation nationale que cette appellation désigne, dans le privé, deux catégories d'enseignants bien distinctes : d'une part, les maîtres contractuels qui bénéficient d'un contrat à long terme, pérenne, et ne sont donc auxiliaires que de nom ; d'autre part, les MA 3 et MA 4 que vous avez évoqués, et qui sont, eux, de véritables auxiliaires en situation de précarité. Ce sont ceux-là qui avaient bénéficié, les cinq dernières années, d'un plan de résorption de l'auxiliaiat.

Nous avons étudié de près l'éventualité de prolonger ce plan. Elle s'est heurtée à une difficulté considérable, car si une telle décision avait été prise, les maîtres du privé auraient été avantagés par rapport aux maîtres du public...

M. Didier Boulaud. Quelle horreur !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... qui, eux, n'ont pas de plan de résorption et doivent passer les concours pour devenir titulaires. Nous y avons donc renoncé pour cette année, dans le cadre d'une perspective d'approfondissement du dossier, afin de ne pas créer une situation de disparité au profit du privé et à l'encontre du public.

S'agissant ensuite des retraites, il est vrai que les maîtres du privé ne sont pas fonctionnaires. Ils ont un contrat de droit privé et cotisent au régime général des retraites, qui est certes moins avantageux que celui des fonctionnaires, mais je ne vois pas de possibilités à court terme pour qu'ils deviennent fonctionnaires. Il faudrait alors qu'ils soient soumis aux mêmes obligations que les fonctionnaires de l'Etat, c'est-à-dire qu'ils passent un concours et soient nommés par le ministre selon un mouvement national, ce que me souhaitent, je crois, ni les établissements ni les maîtres du privé.

Enfin, pouvez-vous me rappeler quel était, monsieur le député, votre troisième question...

M. le président. Je vous en prie, on ne va pas recommencer. Vous reviendrez une autre fois, monsieur le ministre. *(Sourires.)*

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous répondrai donc une autre fois, monsieur le député.

USINE SILEC DE RIOM

M. le président. La parole est à M. Gérard Boche.

M. Gérard Boche. Ma question s'adresse au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Au mois de juillet dernier, lors de la discussion du projet de loi sur le développement du territoire à l'Assemblée nationale, le Gouvernement et l'ensemble de la majorité avaient insisté sur le rôle clef joué par les entreprises dans le rééquilibrage des activités entre Paris et la province. A

ce titre, monsieur le ministre d'Etat (*« Il est parti ! » sur les bancs du groupe socialiste*) vous souhaitez créer un fonds national pour le développement des entreprises, afin de faciliter l'implantation et l'essor des entreprises en milieu rural et dans les villes au tissu industriel fragile.

Or, contrairement au programme de délocalisations mis en œuvre par les pouvoirs publics, la direction de la société Silec, fabriquant des câbles et qui, de ce fait, vit essentiellement de commandes publiques, a décidé de fermer l'usine de Riom, qui emploie 400 salariés, et de recentraliser ses activités sur la région parisienne.

Une telle décision est inacceptable, car elle menace très gravement l'équilibre de la région de Riom. Aux 400 emplois supprimés par la fermeture de l'usine, il faut en effet ajouter les disparitions d'emplois chez les commerçants, les artisans, les prestataires de services et les sous-traitants. Cette entreprise risque ainsi de contribuer à la désertification économique d'une zone déjà fragile. En tout, plus de 1 400 emplois sont en jeu.

Les élus de Riom et moi-même avons pris contact avec votre collègue, M. Rossi, ministre de l'industrie, pour trouver une solution. Mais, compte tenu des conséquences en termes d'aménagement du territoire que peut engendrer la fermeture de l'usine de Riom et compte tenu de l'importance des commandes publiques pour cette entreprise, je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (*« Il n'est plus là ! » sur les bancs du groupe socialiste*) si le Gouvernement ne peut pas négocier avec l'entreprise une solution équitable afin d'éviter cette recentralisation qui ne prend pas en compte les objectifs d'aménagement du territoire que vous avez définis récemment. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur le député, je répondrai à la place de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire qui, paradoxe douloureux, parle en ce moment même de ce sujet devant le Sénat.

Je dois dire tout d'abord que je ressens votre question de toute ma sensibilité (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) étant moi-même confronté à un problème à peu près équivalent dans mon propre canton. Je sais ce que le regroupement de deux entreprises privées signifie pour un élu local. N'oubliez pas qu'en la matière il convient de distinguer ce qui relève du privé et du public. En ce qui concerne ce dernier, je le rappelle, le Premier ministre, dès son arrivée, il y a dix-huit mois maintenant, a gelé toutes suppressions de services publics.

Silec emploie 2 200 personnes et possède, dans le domaine du câble, deux centres industriels implantés à Montereau en Seine-et-Marne et à Riom dans votre circonscription et qui comptent respectivement 1 800 et 400 salariés. Face à une situation caractérisée par une baisse des commandes, il est vrai essentiellement publiques, Silec a annoncé récemment le transfert total des activités du site de Riom vers celui de Montereau. Dieu sait si tout le monde regrette cette décision, et je pense surtout aux salariés, mais elle est indispensable à la survie de cette entreprise.

Pour autant, monsieur le député, M. José Rossi et M. Giraud m'ont chargé de vous dire que le plan social était particulièrement étudié. C'est ainsi que chaque salarié de Riom se verra proposer au moins un poste équivalent. Nous veillerons à ce que les salariés qui ne

peuvent aller à Montereau fasse l'objet d'un traitement social particulier. Nous savons toutefois qu'une grande partie du personnel a accepté la proposition d'aller à Montereau.

Par ailleurs, monsieur le député, je tiens à vous préciser que le groupe Sagem, dont la société Silec est une filiale, est fortement implanté en Auvergne dans le domaine des équipements utilitaires et des télécommunications et le restera.

Les sites de Montluçon dans l'Allier et de Sainte-Florine en Haute-Loire, emploient, en effet, 2 000 personnes environ et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a personnellement vérifié auprès du président du groupe Sagem que ces installations n'étaient pas menacées.

Soyez-en assuré, monsieur le député, le Gouvernement veille à ce que le groupe Sagem reste cette grande entreprise auvergnate à laquelle vous êtes tant attaché.

Je souhaite également de tout cœur que le fonds national auquel vous avez fait allusion serve à attirer le plus vite possible d'autres entreprises dans la région de Riom. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

TGV BRETAGNE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question a trait au prolongement du TGV Atlantique au-delà du Mans vers la Bretagne. Elle s'adresse au ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, mais j'aurais tout aussi bien pu la poser à M. Pasqua, tant il s'agit d'un problème important d'aménagement du territoire.

Le 4 février dernier, M. le Premier ministre nous faisait part à Rennes de sa décision de prolonger le TGV Atlantique jusqu'à la capitale bretonne. Et le débat sur le tracé a été lancé il y a quelques jours au Mans. Mais d'autres TGV sont déjà sur les rangs : les TGV Est, Sud-Est, Rhin-Rhône, Lyon-Turin, et le TGV Ouest n'arriverait qu'en cinquième position. *(Exclamations sur divers bancs.)*

Monsieur le ministre, c'est d'abord l'élu national qui s'exprime et qui s'inquiète. Le TGV est-il un outil de répartition harmonieuse des activités sur l'ensemble du territoire, ou va-t-il encore accentuer le déséquilibre entre l'Est et l'Ouest de notre pays ?

C'est ensuite l'élu breton qui vous demande instamment de faire en sorte que le tracé choisi soit le plus direct possible. C'est Rennes, mais aussi l'ensemble de la Bretagne qu'il nous faut rapprocher, au plus vite et au mieux, du reste de la France mais aussi de l'Europe.

M. Roger Lestas. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est enfin l'élu Fougereais qui souhaite que soient pris en compte, tout autant que le tracé, les bassins de vie desservis.

Après la route des Estuaires, bien engagée par vos soins, monsieur le ministre - et je vous remercie - un TGV passant et s'arrêtant au nord de Laval est la chance nécessaire au développement du pays de Fougères mais aussi du Sud Manche et du Nord Mayenne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Madame le député, en matière de TGV ce gouvernement a tout fait pour accélérer les procédures. S'agissant du TGV Méditerranée, les travaux commenceront avant Noël et la mise en fonctionnement est prévue pour 1999. S'agissant du TGV Est, les travaux doivent commencer avant Noël 1995 et la mise en service est prévue pour l'an 2000, sauf entre Vendières et Sarrebourg. S'agissant des grands travaux européens, la France a réussi à faire inscrire trois projets internationaux : le TGV Est, le TGV vers l'Italie et le TGV vers l'Espagne. Tout ce qui sert à accélérer ces réalisations et à trouver des financements extérieurs permet de continuer le développement des autres TGV.

S'agissant du TGV Bretagne, comme vous l'avez rappelé, c'est ce gouvernement qui a décidé de poursuivre la ligne ferroviaire rapide au-delà du Mans, en direction de Rennes et d'Angers. La procédure, sous l'autorité du préfet de la région Bretagne, a été lancée au mois d'octobre et tout est mis en œuvre afin que l'avant-projet sommaire puisse être lancé en novembre 1995.

C'est dire que, depuis la mise en place de ce gouvernement, pas une minute n'a été perdue. Madame le député, tout ce qui est fait pour que les autres TGV soient financés et se développent permet de dégager la route et d'en réaliser d'autres, dont le vôtre, qui est pour nous une donnée indispensable d'aménagement du territoire. En effet, et nous en avons conscience, très curieusement l'Ouest a été négligé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

INDUSTRIE FRANÇAISE DE LA MACHINE-OUTIL

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. Monsieur le ministre de l'industrie - et à travers vous c'est tout le Gouvernement que j'interroge - croyez-vous à l'avenir de la machine-outil en France ? Au-delà d'une réponse qui ne manquera pas d'être positive et qui relève d'ailleurs plus de la méthode Coué que d'une véritable politique industrielle, je souhaiterais des informations précises.

Certes, et je vous le concède bien volontiers, vos prédecesseurs n'ont pas pris les mesures de nature à permettre à ce secteur de se restructurer aujourd'hui. Certains de mes collègues m'ont d'ailleurs fait observer que ma question n'était pas d'actualité, car nous en sommes au huitième plan de restructuration de la machine-outil. Mais a-t-elle jamais été d'actualité ? En tout cas, elle intéresse non seulement ma circonscription, mais également celles de beaucoup de mes collègues, MM. Moyne-Bressand, Meylan et tant d'autres, dans le Nord, dans l'Aveyron, dans la Somme.

Monsieur le ministre, je reconnais les efforts quantitatifs qui ont été faits : le Gouvernement a effectivement consacré beaucoup d'argent au secteur de la machine-outil mais pour aider aux plans de restructuration, c'est-à-dire en fait pour lui permettre de licencier. Or, dans le même temps, dans d'autres pays et notamment chez nos concurrents directs, les Allemands et les Italiens, cette industrie a bénéficié d'aides substantielles par le biais non pas de l'Etat, mais par celui des régions et autres. Cela leur permet de venir nous concurrencer dans des conditions telles que nos propres entreprises sont incapables de se maintenir sur ce créneau.

Lorsque l'Etat passe commande de machines-outils lourdes, ne serait-il pas au moins possible, monsieur le ministre, de réserver la priorité aux entreprises françaises ?

Mais, surtout, le moment n'est-il pas venu pour le gouvernement français d'aller voir à Bruxelles comment les eurotechnocrates, les commissaires européens...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Delors! Delors!

M. Jean-Pierre Philibert. ... vérifient certaines pratiques de concurrence en Europe? Aujourd'hui, celle-ci est totalement viciée par ces aides directes ou indirectes. En l'occurrence, nos concurrents directs en ont bénéficié sans que quiconque ait pipé mot. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, vous venez de plaider avec force et conviction...

M. Jean-Pierre Brard. Et retard! Beaucoup de retard!

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... en faveur de l'industrie de la machine-outil en France. Comme vous l'avez signalé, beaucoup de vos collègues dans cette assemblée - vous en avez cité certains - ...

M. Jean-Pierre Brard. Ils viennent comme les carabiniers!

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... sont comme vous extrêmement attachés non au maintien, mais au développement de ce secteur d'activité.

Plus que d'autres, en effet, l'industrie de la machine-outil conditionne en définitive la modernisation de notre économie. Mais, comme vous le savez, sa santé reste liée au niveau de la consommation, notamment dans les industries manufacturières. Or, durant les quatre dernières années, la consommation a diminué de moitié dans le monde, ce qui a eu des incidences directes sur la production de machines-outils.

Nos entreprises ont été évidemment touchées de plein fouet par cette situation.

A plusieurs reprises, vous l'avez également signalé, le Gouvernement est intervenu pour accompagner les évolutions, inéluctables pour certaines. Les restructurations furent parfois difficiles. Mais, force est également de reconnaître que, grâce à celles-ci, nos industries de la machine-outil, loin d'avoir péri, ont pu surmonter ces évolutions et sont aujourd'hui beaucoup plus compétitives et plus fortes.

Le Gouvernement reste sur cette ligne d'accompagnement des mutations. Il continue à intervenir notamment dans le secteur des petites et moyennes entreprises. C'est ainsi que pour cette année, à ce jour, plus de 200 projets auront été soutenus par l'intermédiaire du fonds d'aide aux PMI. Nous allons poursuivre dans cette voie en renforçant notre dispositif, en mettant en œuvre le soutien aux nouvelles technologies dans ce domaine à travers la procédure productive et, enfin, par une aide accrue de l'ANVAR. Bref, nous allons aider aux évolutions indispensables.

Cela étant, et vous l'avez fort justement souligné, on ne peut pas tout à la fois jouer l'ouverture européenne et la concurrence si tout le monde ne respecte pas les règles du jeu. Je ne manquerai pas de tenir le plus grand compte de vos observations dont je ferai part à tous mes

collègues concernés au niveau de la Communauté européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

AVENIR DE LA SEITA

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre de l'économie, ma question concerne une éventuelle privatisation de la SEITA, dont la presse a longuement parlé la semaine dernière.

Deux secteurs professionnels, l'un en amont, l'autre en aval, sont particulièrement sensibles à cette opération et s'inquiètent des conséquences d'une possible prise de participation de grands groupes étrangers. Il s'agit, d'une part, des débitants de tabac, qui s'interrogent sur les impacts d'une telle éventualité sur les réseaux de distribution et redoutent en fait que la distribution du tabac se fasse dans les supermarchés. Il s'agit, d'autre part, des planteurs de tabac, qui ont toujours eu des relations privilégiées avec la SEITA et souhaitent le maintien de celles-ci pour assurer l'écoulement de leurs produits mais aussi l'avenir de leur profession.

Monsieur le ministre, ma question est très simple: comment le Gouvernement entend-il gérer ce dossier afin d'assurer la pérennité à ces deux professions? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur le député, permettez-moi, tout d'abord, de préciser que je n'ai pas annoncé la privatisation de la SEITA: j'ai seulement annoncé le choix d'une banque-conseil par l'Etat.

M. Jean-Pierre Brard. C'est le faire-part!

M. le ministre de l'économie. Ainsi, nous pourrions disposer de tous les éléments qui permettraient éventuellement d'envisager la privatisation de cette entreprise. En tout état de cause, le Gouvernement partage l'intégralité des préoccupations dont vous vous faites l'écho et auxquelles j'apporterai des réponses précises.

Tout d'abord, personne n'envisage la rétrocession de la SEITA à des groupes étrangers. Ensuite, il n'est pas question, à l'occasion de cette éventuelle privatisation, de modifier le statut des débitants de tabac. Ceux-ci conserveront naturellement le monopole de la vente du tabac. L'hypothèse de les faire participer à la cession des actions de la SEITA est même examinée. Enfin, un projet d'accord d'entreprise est en cours de finalisation entre les dirigeants de la SEITA et le personnel de façon à préserver l'intégralité des droits de celui-ci dont le statut est défini par un décret.

Quant aux relations entre les planteurs de tabac et la SEITA, auxquelles, monsieur le député, vous attachez beaucoup d'importance, sachez que, lorsque la privatisation interviendra, si elle intervient, elle s'accompagnera d'engagements précis de la SEITA envers les planteurs de tabac. Le président de la SEITA examine actuellement la rédaction d'une lettre d'engagement qu'il adresserait aux planteurs de tabac. La SEITA continuera, même privatisée, à s'approvisionner auprès d'eux dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Il pense, monsieur le député, que ces précisions seront de nature à répondre aux interrogations dont vous vous êtes fait l'écho. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à seize heures cinquante-cinq, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.*)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a décidé de se saisir pour avis du projet de loi de modernisation de l'agriculture (n° 1610).

3

LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560).

DÉFENSE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. Daniel Garrigue, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense, le projet de budget que vous présentez est aussi satisfaisant que possible dans le contexte de maîtrise budgétaire et de transition politique, qui a présidé à sa préparation.

D'abord, il respecte de manière exacte la loi de programmation militaire après des années de dérapage qui auraient pu conduire à l'éclatement de la notion même de programmation.

Ensuite, si l'on considère les grandes lignes de ce budget, même si le rythme reste en deçà de nos attentes, le titre III est caractérisé par la poursuite de l'effort de professionnalisation de nos armées et par la revalorisation du

service national, dont vous avez rappelé la nécessité et la signification au regard de la cohésion nationale. A l'heure où l'on parle d'insertion des jeunes et d'adhésion aux valeurs de la République, on oublie trop souvent le rôle que l'institution militaire joue en ce domaine. L'effort que vous déployez dans ce budget pour développer l'accès des jeunes aux responsabilités est en ce sens particulièrement important.

Le titre V est marqué par la volonté d'exécuter prioritairement les programmes en cours.

On ne peut qu'approuver l'impulsion donnée à la politique de l'espace. Comme l'ont montré les récents événements du Golfe, nous ne pouvons, en effet, nous en remettre à d'autres pour apprécier à notre place la réalité et l'ampleur des risques ou menaces éventuels.

Il en va de même de l'effort accompli pour le soutien des forces, notamment pour les munitions qui, trop souvent dans le passé, constituaient la variable d'ajustement de ce budget.

Le groupe du RPR vous apportera donc tout son appui. Mais ce soutien ne l'empêche pas, monsieur le ministre, de vous faire part de certaines réflexions et interrogations.

Les premières portent sur les perspectives budgétaires.

La technique des reports de crédits, si elle a l'avantage de permettre la consommation effective de tous les crédits ouverts, n'en comporte pas moins certains risques. Si ces reports se perpétuent et s'amplifient d'année en année, c'est la sincérité même du budget qui risque d'être mise en cause. S'ils sont consommés dans leur totalité - c'est ce que nous souhaitons - c'est le problème des bases de départ de l'année suivante qui se trouve posé.

L'évolution des crédits destinés au nucléaire nous paraît elle-même préoccupante puisqu'elle est marquée par une nouvelle baisse. Dans un monde où les menaces et les risques de conflits sont de plus en plus nombreux, le nucléaire reste l'instrument qui fonde notre indépendance et notre sécurité. Il constitue un acquis irréversible et nous n'avons pas à choisir entre son développement qui reste largement ouvert et le développement de technologies de substitution.

Il faut donc que, demain, le prochain chef de l'Etat, s'il en a la volonté, soit en mesure de faire les choix qui s'imposent et de prendre les décisions nécessaires, y compris sur les essais nucléaires. La question se pose dès lors de savoir quelle sera sa marge de manœuvre dans le cadre de l'actuelle programmation financière et budgétaire.

Deuxième sujet de réflexion, les opérations extérieures. On ne saurait trop souligner, monsieur le ministre, le rôle décisif que nos forces ont joué en Yougoslavie, puis au Rwanda. C'est parce que nos hommes étaient directement présents sur le terrain que notre diplomatie a pu s'engager et infléchir le cours des événements à Sarajevo. C'est pour la même raison qu'avec les Britanniques, nous pesons aujourd'hui si fort face aux tentatives de levée de l'embargo sur les armes en Bosnie.

Notre armée est bien préparée à ce type d'opérations puisqu'elle a une expérience, une culture, qui allient à la fois l'action civile et l'action militaire. Elle bénéficie aussi de l'attitude de l'opinion publique française qui, presque seule parmi les grandes démocraties, accepte de soutenir et d'assumer ce type d'engagement. Il est important que nous poursuivions, mais il faut aussi que le sens de notre action reste clair, comme il l'a été jusqu'ici. Nous agissons, dans le cadre des Nations Unies, dans l'intérêt de la

communauté internationale et non pour défendre les intérêts de certains. Il conviendrait aussi que nous ayons à l'avenir d'autres partenaires à nos côtés.

Dernier sujet de préoccupation : les coopérations. S'il s'agit de la conception et de la conduite des opérations, des clarifications sont, là aussi, nécessaires. Beaucoup de concepts sont apparus dont on n'est pas sûr qu'ils aient pour tous la même signification. Le traité de Maastricht fait de l'UEO son auxiliaire privilégié, mais le sommet de l'Alliance atlantique du 10 janvier dernier a introduit la notion de forces interarmées combinées, les CJTF, dont l'indépendance vis-à-vis de l'OTAN est plus qu'incertaine et dont les conditions de mise en œuvre n'ont pas encore été précisées. De son côté, le corps européen s'affirme peu à peu comme une réalité, mais a-t-il la même signification pour nous, monsieur le ministre d'Etat, et pour nos partenaires allemands qui, dans le même temps, sont engagés, de fait, dans des corps germano-américains ?

S'agissant des coopérations en matière d'armement dont nul ne conteste l'utilité, elles exigent, qu'il s'agisse de programmes ou d'alliances industrielles, un minimum de garanties : garanties d'approvisionnement, garanties à l'exportation, double source parfois. Mais, surtout, elles n'ont de sens que si nos partenaires maintiennent leur effort de défense à un niveau comparable au nôtre, faute de quoi les programmes de coopération qui avaient jusqu'ici constitué des engagements irrévocables pourront être de nouveau mis en cause ; faute de quoi, également, nous apporterons les crédits et les compétences, tandis que nos industries d'armement verront leurs plans de charge se réduire. Ces coopérations n'ont de sens, enfin, que si nos partenaires pratiquent la préférence européenne qui en est le corollaire logique.

J'ajoute que, si nous voulons que nos entreprises poursuivent ces coopérations dans les meilleures conditions, on ne peut manquer de poser – comme l'a fait, ce matin, le président de la commission de la défense, M. Boyon –, pour plusieurs d'entre elles, la question de leur recapitalisation.

Monsieur le ministre d'Etat, nous vivons, certes, dans un monde où les solidarités et les coopérations sont nécessaires et où l'organisation internationale doit s'affirmer davantage comme la garante de la paix et de la sécurité, mais à travers les incertitudes et les tensions, nous ne devons pas oublier que la défense de notre pays est un enjeu trop grave pour que nous n'en gardions pas la pleine maîtrise. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron. Il y a à peine six mois, monsieur le ministre d'Etat, vous faisiez voter à la quasi-unanimité de notre assemblée une loi de programmation militaire, concrétisant ainsi un consensus stratégique entre le Président de la République et le chef du Gouvernement d'une part, ceux qui soutiennent l'action du Président de la République et ceux qui soutiennent celle du Premier ministre d'autre part.

L'adoption de cette loi de programmation militaire ne s'est pas faite sans difficulté compte tenu des nombreuses déviations conceptuelles émanant du sein même de cette majorité dont les divisions profondes apparaissaient déjà à l'époque. Ceux qui n'étaient en rien d'accord avec vous, que ce soit sur la doctrine nucléaire ou sur la conscription, avaient finalement décidé de l'approuver cultivant le secret espoir de rouvrir le débat au-delà de l'échéance présidentielle.

Finalement, ce texte majeur a été largement approuvé, c'était là l'essentiel. Nous avons nous-mêmes obtenu satisfaction sur les principes bien qu'ayant émis de sérieuses réserves quant à votre capacité à financer un tel projet. N'était-ce pas finalement une loi de programmation d'affichage essentiellement destinée à gagner du temps ? Pour notre part, nous nous en tenons à ce texte et nous souhaitons son application.

Rappelons que la première vertu de la programmation est de prévoir le volume et l'équipement de nos armées pour une période de cinq à six ans. Elle permet d'éviter les à-coups dans l'application de programmes qui se déroulent sur trente ans. Elle permet surtout à notre industrie militaire de prévoir son plan de charge, ses investissements, ses programmes de recherche et sa capacité de production à moyen terme.

La définition de la programmation et son application au plus près sont donc un gage d'efficacité pour notre pays, un gage de crédibilité vis-à-vis de nos partenaires, une sécurité pour les ouvriers et ingénieurs du secteur de l'armement.

La première heure de vérité a donc sonné : voici le premier budget d'application de cette loi. Nous devons immédiatement vous donner acte des intentions affichées dans ce budget ; effectivement, tant en commandes qu'en livraisons, vous appliquez, de la manière la plus stricte, les prévisions de la programmation.

le titre III est incompressible, vous prévoyez la création de 1 050 emplois d'actifs tout en supprimant 2 900 emplois d'appelés et 300 postes de militaires. D'autre part, 392 emplois sont créés dans la gendarmerie et la restructuration entraînera la suppression de 2 255 emplois civils ; 50 millions de francs sont affectés à l'amélioration de la situation de certains personnels et 50 millions de francs à la revalorisation du service national. Ce titre III est conforme à ce qui était prévisible.

Pour le titre V, la réduction de la part du nucléaire de près de 4 p. 100 était inscrite dans le choix de la programmation. L'attribution de 900 millions de francs au programme PALEN confirme la volonté du Gouvernement de s'engager dans la voie de la simulation et de ne pas remettre en cause la décision du Président de la République d'arrêter les essais nucléaires. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'équipement. Ce n'est pas dit !

M. Jean-Michel Boucheron. Les commandes de chars Leclerc, du système Horizon, du transport de chalands de débarquement, les commandes des différentes versions du Mirage 2000, des ravitailleurs en vol, de Rafale marine et la poursuite du développement du Rafale air, sans parler des décisions positives concernant l'observation et la communication spatiales sont un ensemble de bonnes décisions de fond.

Une première analyse de ce budget – je dis bien, première analyse – pourrait être de nature à nous apporter satisfaction en fonction des choix faits par le Parlement lors de l'adoption de la loi de programmation.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Il faudrait en rester là ! *(Rires.)*

M. Jean-Michel Boucheron. Tout est-il pour le mieux dans le meilleur des mondes ?

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air. Tout à fait !

M. Jean-Michel Boucheron. Je suis au regret d'apporter une réponse négative à cette question.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. C'est la rupture du consensus !

M. Jean-Michel Boucheron. Nous sommes effectivement en présence d'un budget dont les financements relèvent plus de la science de la cosmétique...

M. Didier Boulaud. De la science-fiction !

M. Charles Cova. Et en matière de cosmétique, vous êtes experts !

M. Jean-Michel Boucheron. ... que de celle de la comptabilité. L'analyse des ressources ne résiste pas un seul instant à une étude un tant soit peu sérieuse. Vous n'avez pas les recettes de vos dépenses affichées.

Les dépenses de fonctionnement étant quasiment incompressibles, les conséquences de ce financement plus qu'aléatoire porteront évidemment sur le titre V. Je ne prendrai que quatre exemples.

Les crédits de report : vous affichez près de 7 milliards de francs après un budget qui utilisait déjà 5,5 milliards de francs de ces crédits. Si cela était respecté, votre ministère ne disposerait plus que de 3 milliards de francs de trésorerie, ce qui est notoirement insuffisant.

Vous savez, monsieur le ministre d'Etat, combien j'affectionne les excellents rapports de notre très indépendant collègue, Arthur Paecht. Il y a un an, au nom de la commission des finances, notre collègue s'inquiétait de savoir si la référence budgétaire retenue pour la loi de programmation militaire ne serait pas seulement de 94,9 milliards de francs, étant donné que le budget de 1994 présentait des recettes non reconductibles. Il écrivait : « Le niveau des reports en fin 1994 ne permettra pas de renouveler cette opération en 1995 sauf à compromettre la trésorerie des armées ».

Vous disposerez donc de 1,3 milliard de francs de report de crédits à comparer aux 10 milliards nécessaires à une bonne gestion, chiffre donné par la commission Raynaud. En un mot, c'est la cessation de paiement assurée en 1995. Il faut donc conclure que ces 7 milliards de francs de report de crédits n'existent pas car ils ne peuvent en aucun cas être consommés.

Je pense, monsieur le ministre d'Etat, que vous en êtes parfaitement conscient. Ce stratagème est destiné à votre majorité. Permettez à l'opposition d'exprimer à haute voix cette critique que vos amis politiques partagent silencieusement...

M. Pierre Lellouche. Pas tous !

M. Jean-Michel Boucheron. ... ce qui est une preuve d'amitié à votre égard, mais pas une preuve de sincérité vis-à-vis de l'opinion.

Deuxième exemple : les fonds de concours. Cette recette est annoncée à un milliard de francs. L'expérience prouve, depuis 1987, que jamais la somme de 300 millions n'a été dépassée pour ce type de recette. Les plus sceptiques ajoutent que le ministère de la défense a déjà vendu ses immobilisations les plus rentables. Là encore, mirage budgétaire.

Troisième exemple : les opérations extérieures. L'année 1994 sera celle des records battus : 6 milliards de francs atteints le 15 août. Jusqu'à ce jour, le ministère des finances n'a jamais réussi à rembourser à la défense la moitié des sommes réellement dépensées pour ces opéra-

tions, chacun le sait, et cela ne date d'ailleurs pas de votre gouvernement. Nous atteindrons, fin décembre, au minimum 8 milliards. Où seront pris les 4 milliards manquants ? Là encore, chacun de nos collègues sait, contrairement aux déclarations de Matignon, que ces 4 milliards feront défaut à l'équipement de nos armées.

Dernier exemple, pour ne pas prolonger cette litanie vraisemblablement désagréable pour vous : le financement des recherches. Pour 2 milliards de francs, ce sont des crédits communs avec le ministère de la recherche, portant sur des technologies officiellement duales. L'année dernière, 700 millions de crédits de cette nature étaient inscrits. Ils ont été transférés dès le 2 janvier 1994 au ministère de la recherche. Personne ne s'est fait d'illusions au ministère de la défense sur le fait que ces 2 milliards subiront le même sort qu'en 1994 et iront alimenter les opérations hors loi de programmation militaire.

J'ai relevé tout à l'heure pour ma part, en tant que rapporteur pour l'espace et la communication, que sur le milliard attribué au CNES, cet organisme est aujourd'hui incapable d'annoncer les recherches duales qui pourraient être programmées.

Je n'aurai pas la dureté de parler des 2 p. 100 de gains de productivité qui font actuellement l'objet d'une véritable rébellion concertée de la DGA et des industriels contre votre administration.

L'addition de ces financements cosmétiques est considérable. Les plus pessimistes pourraient avancer le chiffre de 12 milliards, aucun observateur sérieux ne les chiffre à moins de 7 milliards.

Les décisions sont bonnes quant au fond, mais les financements n'existent pas. Ce budget est en fait une loi de déprogrammation et il ne peut tromper que ceux qui ont accepté de l'être. L'opposition n'accepte pas de fermer les yeux.

Mais il y a encore plus grave : que va dire votre Gouvernement aux industriels et au personnel de la défense ? Ceux-ci lisent la liste des commandes et des livraisons de matériel que vous avez fort justement décidées. Mais rapidement, ils vont comprendre que le Gouvernement et la majorité qui le soutient n'ont pas l'intention d'appliquer votre politique.

Le problème n'est pas de savoir quels seront la nature et le volume des coupes sombres qui seront décidées, elles seront de toute façon importantes. Le problème est de savoir quand elles seront décidées. Ce pronostic est facile à faire : elles seront, décidées après mai 1995 ; vous m'avez compris : après l'élection présidentielle.

Je tiens, aujourd'hui à prendre date, personne ne pourra être surpris. Les réductions de programme nécessaires qui interviendront à coup sûr au cours du deuxième semestre de 1995 sont inscrites d'ores et déjà dans ce budget. Ceux qui l'approuveront anticipent, aujourd'hui, des déprogrammations désordonnées l'année prochaine. C'est bel et bien un budget de déprogrammation que le Gouvernement nous demande d'approuver.

Pour sortir de ce dilemme, il faudrait prévoir - et je me réfère encore au rapport d'Arthur Paecht - une augmentation de 10 p. 100 en volume du budget de la défense en 1996. Cela paraît exclu, quel que soit le gouvernement qui sera alors au pouvoir.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Puis-je vous interrompre, monsieur Boucheron ?

M. Jean-Michel Boucheron. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Arthur Pæcht, rapporteur spécial. Monsieur Boucheron, il est de bonne guerre de citer, lorsqu'on y a intérêt, les propos d'un adversaire politique. Je ne vous en fais donc pas grief, d'autant que j'ai fait la même chose dans la situation inverse !

Cependant, il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. Je voudrais par conséquent rectifier vos affirmations.

D'abord, je n'ai jamais dit que nous serions en cessation de paiement à la fin de l'exercice 1995.

M. Jean-Michel Boucheron. C'est moi qui le dis, en effet !

M. Arthur Pæcht, rapporteur spécial. C'est l'interprétation que vous donnez de mes paroles. Je l'ai d'autant moins dit que je viens de demander à M. le ministre de me préciser de quelle manière on allait dorénavant gérer les crédits disponibles, c'est-à-dire crédits de paiement et, comme la loi l'a prévu, fonds de concours et crédits de report.

J'ai effectivement posé la question pour l'année prochaine. Cela dit, je ne vois pas pourquoi nous dramatiserions aujourd'hui, alors que, pour la première fois, la première tranche de la loi de programmation est respectée, et ce quasiment à la lettre.

Pourquoi nous faire des reproches ? Vous, vous avez rédigé un texte de loi mais comme vous ne pouviez pas le financer, vous ne l'avez jamais soumis à l'Assemblée. Je préfère notre méthode.

Pour l'année prochaine, c'est vrai, il y a un problème. Eh bien ! On verra comment le résoudre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le président. Poursuivez, monsieur Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron. Mon cher collègue, je vous en donne acte, mais cela n'enlève rien à mon argumentation. Car les crédits en question, je le répète, ne seront en aucun cas disponibles à moins que le Parlement ne vote, dans un an, une augmentation de 10 p. 100 du budget de la défense. Or cela sera impossible, quel que soit le gouvernement en place. L'ensemble des décisions sont bonnes, et je les approuve. Mais je maintiens que les moyens de les financer n'existent pas et qu'il y aura donc un grave problème à résoudre.

M. Arthur Pæcht, rapporteur spécial. Il ne fallait pas voter la loi de programmation !

M. Jean-Michel Boucheron. La loi de programmation, c'est une chose ! Et les moyens du budget, c'en est une autre. Moi, je demande de vrais moyens !

M. Pierre Lellouche. Vous avez systématiquement fait la même chose !

M. Jean-Michel Boucheron. Attendons-nous donc, en conséquence, à apprendre en 1995 un gel des crédits d'au minimum 4 milliards de francs - c'est ce que prévoit à peu près votre rapport, mon cher collègue, l'écart entre le budget réel et ce budget fictif était au minimum de 7 milliards. Ce budget décide en fait, froidement, une cascade de plans sociaux aujourd'hui tenus secrets. Ils seront d'autant plus pénalisants pour les employés de ces sociétés qu'ils auront été mis en application dans la précipitation au cours du deuxième semestre de 1995.

En résumé, monsieur le ministre, votre politique peut être approuvée sur le fond, mais votre majorité vous en refuse les moyens et prépare un grand désordre dans notre industrie de défense, désordre que, je l'espère, une autre majorité pourra éviter ou corriger.

M. Arthur Pæcht, rapporteur spécial. C'est vous qui êtes à l'origine de ce désordre !

M. Didier Boulaud. Quel héritage !

M. Jean-Michel Boucheron. Il reste qu'il nous faut ouvrir des perspectives. Ces perspectives, pour notre industrie de défense, portent trois noms : l'indépendance, la coopération et la recherche.

L'indépendance, c'est un état d'esprit. Il nous faut assumer une situation de concurrence dure avec les Etats-Unis. On nous livre une bataille commerciale sans merci. Nous devons relever le défi. Construire par la coopération européenne et grâce à un programme avancé de recherches duales la deuxième industrie du monde. Nous le pouvons.

Nous pourrions ainsi offrir à tous les pays qui refuseraient de mettre la totalité de leur destinée entre les mains de l'industrie nord-américaine une alternative hautement crédible : financer les recherches véritablement duales pour ouvrir notre industrie de défense vers la très haute technologie civile ; signer des accords hardis de coopération avec nos voisins européens en allant au-delà des querelles et des intérêts de chapelle ; tenir un discours de combat face aux concurrences internationales que nous aurons à affronter.

Cette planification nouvelle devra être conçue selon trois critères : la prise de conscience de l'extraordinaire concurrence à laquelle nous avons à faire face, l'europanisation accélérée de nos centres de recherche et de notre industrie de défense et l'organisation programmée de nombreux transferts de savoir-faire et d'emplois des industries de défense vers les industries civiles.

On ne peut pas considérer que les emplois qui seront inexorablement perdus pour l'industrie de défense seront passés par pertes et profits. Il faut, par le développement de toutes les technologies duales, faire profiter nos industries civiles des très hautes technologies maîtrisées par le secteur de la défense. Les extraordinaires savoir-faire capitalisés par nos industries peuvent être un facteur de développement considérable de nos entreprises présentes sur les marchés civils.

C'est en ces termes nouveaux que doivent être conçues les reconversions : reconvertir les hommes et les savoir-faire et non pas les entreprises. Tout budget de la défense devra maintenant comporter un plan de soutien des technologies duales en vue de l'organisation de ces transferts et donc du maintien des emplois.

Tel est l'enjeu. Pour cela, nous avons besoin d'une planification sérieuse et de budgets « vérité ». La planification sérieuse et ambitieuse, nous l'avons votée en mai dernier. Le budget ambitieux, vous l'avez souhaité. Le budget « vérité », le Gouvernement vous l'a refusé.

Vous me permettrez de regretter par ailleurs l'acte manqué que représente la non-réforme du service national. Les propositions que vous avez faites ne rencontrent pas notre accord.

Tout d'abord, nous refusons toute idée de prolongation de la durée du service, surtout quant il s'agit de vouloir assurer des formations de base qui ne correspondent en rien ni à la vocation, ni à la compétence de nos armées.

De plus, chacun sait que ce service militaire prolongé serait essentiellement fréquenté par les catégories les plus modestes de la population des jeunes. J'y vois là une source d'inégalité bien plus importante que celle qui règne déjà et la simple volonté de retirer des statistiques du chômage un certain nombre de jeunes qui ont besoin d'une réelle qualification, délivrée par les gens dont la formation est le métier et la vocation.

En fait, nous devons nous diriger vers la création d'un grand service civil de dix mois hors du cadre militaire et s'adressant à tous ceux qui ne seraient pas appelés sous les drapeaux. C'est évidemment un autre grand débat que nous ne manquerons pas d'avoir ici même.

En conséquence, monsieur le ministre d'Etat, d'accord sur le fond des décisions que vous proposez, mais constatant qu'on ne vous a pas donné les moyens de les appliquer et donc d'appliquer la loi de programmation militaire que nous avons votée, le groupe socialiste, vous le comprendrez, j'en suis sûr...

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Pas du tout!

M. Jean-Michel Boucheron. ... ne pourra pas s'associer à l'adoption de ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. C'est dommage qu'on ne puisse pas l'applaudir comme d'habitude!

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca, pour le groupe communiste.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la discussion budgétaire révèle une nouvelle fois l'importance que le Gouvernement consacrera aux crédits militaires.

Selon la loi de finances, les crédits de la défense s'établissent globalement, hors pension, à 202,2 milliards de francs et augmenteront de 1,5 p. 100 par rapport à ceux de 1994.

Avec 102,4 milliards de francs de dépenses d'équipement, le titre V progressera de 2 p. 100. Je rappelle que l'ensemble des dépenses d'investissement civil de l'Etat atteindront seulement 85 milliards de francs, soit un nouveau recul de 3,9 p. 100. C'est particulièrement choquant au moment où s'expriment d'immenses besoins dans tous les domaines, notamment l'école et l'université.

Je vous l'accorde, ce budget s'inscrit pleinement dans la loi de programmation militaire 1995-2000 approuvée par tous les groupes de cette assemblée, à l'exception du groupe communiste.

Rien ne peut justifier que la France soit le seul grand pays de l'OTAN à augmenter ses dépenses d'équipement militaires. Elle consacrerait 34 p. 100 de son budget de la défense à l'équipement, contre 23 p. 100 pour les USA, 20 p. 100 pour la Grande-Bretagne et 15 p. 100 pour la RFA.

Vous vous targuez d'un consensus qui existerait sur les dépenses d'équipement militaires au sein de l'Assemblée nationale et dans le pays. Je vous ferai remarquer que notre volonté d'aller vers une réduction des crédits d'équipement militaires trouve dans l'opinion un écho de plus en plus large. Selon un sondage IFOP-Figaro effectué au mois de juillet, donc après l'adoption de la loi de programmation militaire, 55 p. 100 des Français seraient plutôt favorables à une forte réduction des dépenses militaires de la France, 34 p. 100 seulement y étant plutôt opposés.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Et on ferme les arsenaux?

M. Paul Mercieca. Je vais en parler!

Pourquoi une telle évolution dans l'opinion?

Sur le plan international, chacun constate la fin de la guerre froide, et une tendance qui lui est en partie liée: une diminution très sensible des dépenses d'armement.

Comme le reconnaît le Livre blanc sur la défense, les logiques de défense purement militaire tiendront une place relativement moins grande que dans le passé récent. La France, de ce point de vue, pourrait jouer un autre rôle: arrêter le surarmement et stopper le commerce des armes.

Le commerce des armes n'est pas un commerce comme les autres. Véritable cancer des relations internationales, il a des conséquences désastreuses sur l'économie de notre pays, sur son rayonnement, ses capacités à affronter les défis internationaux auxquels il est confronté.

Le rapport mondial sur le développement humain de l'ONU établit un lien direct entre la faiblesse du développement et le niveau des dépenses militaires.

M. Louis Pierna. Bien sûr!

M. Paul Mercieca. Par ailleurs, si les fonds utilisés pour financer les livraisons d'armes étaient utilisés pour les besoins civils, ces pays pourraient devenir des partenaires dont le développement serait bénéfique à leurs peuples et à ceux des pays industrialisés.

En 1995, sera négocié le traité de non-prolifération nucléaire, traité essentiel parce que le risque est considérable. Or de nombreux Etats conditionnent leur acceptation d'un nouveau traité à la conclusion parallèle d'un traité d'interdiction des essais et à l'engagement des grandes puissances à fixer la perspective d'une abolition de l'arme nucléaire.

La France, pour l'instant, s'y refuse. L'évolution de cette position au cours des prochains mois peut avoir une importance déterminante pour une avancée positive en 1995.

Nous avons dénoncé à cette tribune la dénationalisation de notre défense, son intégration, en application du traité de Maastricht, dans une défense européenne dans le cadre de l'UEO. La réintégration de moins en moins feutrée dans les instances de l'OTAN illustre pleinement aujourd'hui cette tendance à la perte de notre souveraineté nationale.

La mise en place d'une force projetable de 120 000 à 130 000 hommes est à la mesure de ces glissements stratégiques.

Que de plus en plus de Français s'inquiètent de la perte de notre souveraineté, s'interrogent sur la place de la France dans le monde, souhaitent une diminution des dépenses d'armement, est une réalité incontournable, d'autant que la politique de défense nationale se détermine aussi en fonction de la situation intérieure du pays.

Dans la grave crise économique et sociale qui domine aujourd'hui avec le chômage, l'exclusion, le recul industriel, lorsque 20 p. 100 de la population au moins se sent exclue, lorsque la jeunesse souffre d'un manque de perspective, le sentiment d'appartenance à la nation et l'idée de participer à sa défense risquent d'être sérieusement atteints.

Il est facile, sur ce terrain, de développer les opérations tendant à remettre en cause les fondements mêmes de notre cohésion nationale, comme le principe de la conscription.

Des voix s'élèvent pour demander sa suppression. Il est indispensable de le rappeler, le budget pour 1995 marque un nouveau pas vers la professionnalisation des forces,

avec la création de 1 582 postes d'active, alors qu'il prévoit, dans le même temps, la suppression de 2 902 postes d'appelés.

Nous réaffirmons avec force notre opposition à la mise en place d'une armée de métier. Partisans convaincus d'une défense nationale dans un contexte international que nous connaissons, nous considérons que, seule, une armée fondée sur la conscription et la réserve, complément indispensable des cadres professionnels, est susceptible d'assurer la défense efficace de notre pays.

Pour justifier la course à la production d'armements, à leur sophistication, vous invoquez l'emploi de 600 000 personnes. Cet argument est irrecevable alors que l'on assiste au démantèlement de nos arsenaux. Aujourd'hui, en effet, seuls 5 p. 100 des fournitures d'équipements militaires sont produits dans nos établissements d'Etat. Votre budget prévoit la suppression de 2 250 emplois civils, suppressions contre lesquelles s'élèvent à juste titre les syndicats et les salariés.

Nous demandons une nouvelle fois que les arsenaux et établissements d'Etat, qui ont fait la preuve de leurs compétences incontestables, retrouvent les missions qui leur incombent, notamment celles de fournir aux armées françaises le matériel dont elles ont besoin pour assurer la souveraineté et l'indépendance nationale.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Mais en réduisant les crédits !

M. Paul Mercieca. Dans le même temps, l'Etat devrait impulser réellement dans les entreprises duales la reconversion des productions militaires en productions civiles. Dans bon nombre d'entreprises, il ne s'agirait finalement que de reconquérir des productions civiles qui ont été abandonnées au profit des productions militaires, beaucoup plus lucratives.

Dans ce domaine, des propositions précises et constructives existent. Elles émanent principalement des syndicats des salariés des entreprises directement concernées par ces productions. Ils connaissent mieux que d'autres les terribles effets des armes sur les populations. Ils constatent que la priorité accordée à des productions militaires destinées aux exportations se traduit par des pertes de marchés civils et par des suppressions d'emplois. La reconversion vers des productions civiles est aujourd'hui une garantie pour l'avenir, en particulier dans les industries de pointe.

Des études sérieuses démontrent qu'à dépenses égales, les investissements civils sont plus favorables aux créations d'emplois que les investissements militaires. C'est pourquoi il est faux de prétendre que réduire les dépenses militaires pour les reconvertir dans le secteur civil serait un facteur de chômage. C'est exactement l'inverse qui est vrai.

Alors que la recherche civile connaît de grandes difficultés, illustrées par les mouvements sociaux qui viennent de se produire au CNRS, vous consacrez nombre de milliards de crédits à la recherche militaire et particulièrement 900 millions pour la mise au point du programme PALEN, qui vise à accélérer la simulation en laboratoire des essais nucléaires.

Le groupe communiste ne peut que s'opposer à un budget qui choisit la voie de l'accumulation des armes, de la création de l'Eurocorps et favorise sciemment la prolifération nucléaire.

On n'assurera pas la sécurité uniquement par la force. Quatre-vingts ans après son assassinat, le message lucide de Jean Jaurès est toujours aussi vivant.

Comment votre volonté de multiplier les capacités nucléaires de la France ne serait pas pour d'autres pays un argument de poids pour posséder leur propre armement nucléaire ? Au contraire, il appartient d'agir pour l'élimination de toutes les armes de destruction massive, en premier lieu nucléaires, mais aussi chimiques et bactériologiques.

En 1995, lors de la reconduction du traité, il faudra que les puissances nucléaires actuelles s'engagent à stopper la modernisation de leurs arsenaux dans la perspective de leur élimination totale.

N'est-il pas temps de débattre de l'efficacité de l'emploi de la force dans le règlement des conflits ?

La politique de défense de la France doit reposer essentiellement sur une défense nationale indépendante...

M. Daniel Colin. Avec des renseignements américains !

M. Paul Mercieca. ... garantissant la souveraineté du pays, ce qui exclut toute intégration de nos armées dans une défense européenne.

La production d'armement doit s'appuyer avant tout sur les arsenaux et les établissements qui doivent assurer les études et la fabrication des matériels militaires nécessaires à la défense nationale.

Ce budget est lourd de dangers. Il traduit une volonté de militarisation accrue et des menaces d'européanisation de la force nucléaire française. Les députés communistes ne peuvent que voter contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la discussion budgétaire est un moment très important et très précieux de notre vie parlementaire pour ceux qui, depuis de nombreuses années, se battent pour que la défense de notre pays dispose des moyens financiers nécessaires à nos armées, afin qu'elles accomplissent leur mission avec la plus grande efficacité possible.

Je profiterai de ce débat budgétaire pour dépasser son cadre strictement financier et tenter plutôt de faire un bilan de l'action du Gouvernement et de notre majorité. Je céderai également à la tentation de faire en quelque sorte de l'anatomie comparée.

Il faut que nos compatriotes sachent ce qu'est l'effort actuellement consenti et accompli pour leur sécurité, sécurité que les gouvernements précédents, socialo-communistes, puis socialistes, ont pour leur part bien maltraitée.

Sans vouloir être d'une cruauté excessive, je comparerai brièvement la politique de défense menée par les gouvernements socialistes depuis 1981, et celle conduite par notre majorité, entre 1986 et 1988, et depuis le printemps 1993.

Sans plus de détours, je vous dirai que je déplore que, à l'occasion des deux cohabitations, le Président de la République ait rendu si difficile l'action de notre gouvernement en matière de défense. Rappelons-nous que, en 1981, au salon du Bourget, on avait simplement retiré les munitions !

Quel est donc le bilan de dix années de gestion socialo-communiste, puis socialiste de notre défense ?

Nous pouvons dire sans grand risque de nous tromper que, en ce qui concerne les personnels et l'équipement, il est tout simplement désastreux.

Pour les personnels, c'est l'improvisation qui a prévalu, ce qui est la pire des choses dans ce domaine bien particulier.

Pour les personnels militaires, engagés et appelés, comme pour les personnels civils, le mépris a été trop souvent la règle.

Les personnels d'active ont subi des réductions de format. Certes, nul n'a jamais nié un surdimensionnement, surtout dans l'armée de terre, mais, budget après budget, les intéressés comme nous-mêmes constatons la suppression de postes, d'unités, de régiments, sans fil directeur apparent, sans connaître et sans comprendre leur justification. C'était la pratique de l'« échenillage » qui présidait à la réflexion dite de déflation, appliquée aveuglément.

Cette improvisation, caractérisée par une logique opérationnelle inexistante et une certaine méfiance de la chose militaire, culturellement ancrée aux tréfonds de la pensée socialiste, s'est caractérisée longtemps par un antimilitarisme latent et un pacifisme béat.

M. Guy Teissier. Tout à fait !

M. Daniel Colin. Ce comportement ne pouvait être corrigé par l'attitude de quelques parlementaires qui, dans leur formation, ont lutté, la plupart du temps en vain, contre ces pesanteurs.

M. Jacques Boyon, *président de la commission de la défense nationale et des forces armées.* Que c'est dit avec élégance !

M. Daniel Colin. Faut-il rappeler également que le concept même de dissuasion nucléaire fut combattu, et avec quelle vigueur, pour n'être accepté qu'à la fin des années soixante-dix ?

M. Pierre Lellouche. Et encore !

M. Daniel Colin. Et, pour des raisons circonstancielles et politiciennes, les essais nucléaires n'ont-ils pas été stoppés en 1992, faisant prendre à notre dissuasion des risques mal évalués ?

M. Pierre Lellouche et M. Daniel Garrigue. C'est bien vrai !

M. Daniel Colin. Des militaires de carrière maltraités...

M. Charles Cova. Ah oui !

M. Daniel Colin. ...des appelés abusés - en 1981, on leur avait fait la promesse que le service militaire serait supprimé, et il y a eu un développement anarchique des formes civiles du service national, augmentant les inégalités entre les jeunes Français - des personnels civils de la défense traités sans considération, des diminutions d'effectifs étant annoncées sans ménagement ni concertation avec, du reste, le parfait soutien d'un syndicat consentant, une modification à la hussarde du statut de certains établissements : oui, l'incompétence et certaines méthodes désinvoltes ou volontaires ont bloqué l'ensemble du système et laissé notre appareil de défense dans un triste état !

Délibérément ou inconsciemment, ce qui, pour moi, est aussi grave, l'équipement de nos armées a été sacrifié : suppression des programmes, diminution des cibles, retard dans les décisions de lancement, revirement en cours de route pour certains programmes.

Je voudrais vous citer un exemple qui me tient à cœur et sur lequel je reviens une fois encore.

Nos pilotes de l'aviation embarquée sur porte-avions pilotent aujourd'hui des intercepteurs, les vieux Crusader américains, qui ont quarante-cinq ans de conception et trente-cinq ans d'âge, avions à bout de souffle et peu sûrs, abandonnés depuis onze ans par les forces armées des Philippines, et tout cela parce que, année après année, le programme Rafale, prévu à l'origine pour une entrée en service en 1992, a été retardé et que, de plus, une

transition, dont la solution aurait été la location d'avions étrangers, a été refusée. La rénovation de ces appareils, décidée en 1990, estimée au départ à 200 millions, a déjà coûté 800 millions de francs pour dix-sept appareils.

M. Pierre Lellouche. Gabegie !

M. Daniel Colin. Opération financière cosmétique, a-t-on dit ? Non, dramatique ! La responsabilité a donc été prise de faire évoluer notre groupe aéronaval sans, ou presque sans intercepteurs, le mettant dans une situation d'infériorité qui comporte de grands risques, et je ne parlerai pas de la sécurité des pilotes...

Faute de décision, c'est André Giraud, ministre de la défense, et nous-mêmes qui avons dû prendre en même temps toutes les décisions repoussées des années durant : lancement du programme du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de la nouvelle génération, lancement du programme Rafale et du missile MICA, lancement du char Leclerc, lancement du porte-avions à propulsion nucléaire et du programme de frégates légères, achat de trois AWACS.

L'ensemble de ces retards et leur accumulation nous contraignent aujourd'hui à financer tous ces programmes en même temps, alors qu'ils auraient pu, qu'ils auraient dû, être étalés dans le temps.

Pour illustrer mon propos, je rappellerai la liste des abandons malheureusement imposés, « pour toucher les dividendes de la paix », comme l'avait annoncé un ancien Premier ministre au moment de la chute du Mur.

Je me bornerai, pour gagner du temps, à ne citer qu'un passé proche.

Au cours des trente derniers mois précédant avril 1993, il a été décidé d'abandonner le missile S 45 ; de ne pas déployer les missiles Hadès, ce qui a fait perdre quelque 30 milliards ; de diminuer de 6 à 5, puis de 5 à 4 le nombre de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de la nouvelle génération ; de retarder de trois ans l'entrée en service de ce même type de sous-marin ; de diminuer de 42 à 32, puis de 32 à 28 le nombre des Atlantique 2 ; de diminuer de 6 à 4 le nombre des systèmes Horizon ; d'abandonner la construction du huitième sous-marin nucléaire d'attaque ; d'abandonner le programme du bâtiment antimines océaniques ; de retarder d'un an le programme des frégates légères ; de retarder de deux ans le NH 90 ; de réduire de 192 à 168 puis à 138 le nombre de Mirage 2000 DA ; de réduire de 109 à 90 le nombre de Mirage 2000 D ; de retarder de plusieurs années le Rafale ; de retarder le porte-avions à propulsion nucléaire qui, à un certain moment, prenait un an de retard chaque année ; de réduire de 812 à 658 le nombre d'AMX 30 B 2 ; de réduire la cible du char Leclerc de 1 200 à 900, puis à 630, déséquilibrant ainsi complètement le nouveau GIAT, en dépit des engagements pris ; d'abandonner le programme du véhicule de l'avant blindé et de retarder de trois ans le véhicule blindé modulaire ; enfin, la cible de tous les programmes de munitions et de missiles a été étalée ou réduite à un point tel que nous en avons manqué pendant l'opération Daguet - les Allemands, heureusement, nous ont rendu service !

Si cette liste est impressionnante, elle n'est malheureusement que le reflet de la réalité. Notre appareil de défense a été purement et simplement sacrifié, comme s'il s'était agi d'une destruction méthodique.

Face à ce bilan catastrophique, face à l'absence volontaire d'une loi de programmation, qui a privé nos armées comme nos industriels d'un tableau de bord indispensable, notre action et les premiers résultats obtenus inversent déjà toutes les tendances négatives constatées.

Pour mémoire, je citerai la loi de programmation 1987-1991, présentée par André Giraud et Jacques Boyon. Cette loi prévoyait un taux de croissance annuel, en francs constants, de 7 p. 100, et même de 11 p. 100 la première année.

Cette loi de programmation relançait tous les programmes retardés. Mais, dès 1988 et le changement de gouvernement, elle a cessé d'être appliquée. S'il est vrai, monsieur le ministre d'Etat, que le tableau de nos forces armées était sombre, et que notre défense était sans but, il n'en est pas moins vrai que le gouvernement actuel a éclairci l'horizon et su redonner un but et un nouvel essor à notre défense.

J'examinerai maintenant ce qu'à été votre action, notre action, depuis le printemps dernier.

Si nous avons, en avril 1993, comme je viens de le dire, une défense désorientée et sans plan à long terme, en moins d'une année, le Gouvernement a mis en chantier et publié un nouveau Livre blanc. Il nous a proposé une nouvelle loi de programmation militaire. Il nous soumet aujourd'hui un projet de budget qui respecte cette loi.

Depuis 1972, le Livre blanc rédigé à l'initiative de Michel Debré sous-tendait notre politique de défense. Le bouleversement géostratégique de 1989 et son évolution ont conduit le Premier ministre à souhaiter une remise à plat totale de notre concept de défense et une réflexion de fond sur l'avenir de notre sécurité. Le résultat en est le nouveau Livre blanc. Il conforte notre doctrine de dissuasion et donne désormais une fonction propre à nos forces classiques. C'est ce que l'on a appelé « la nouvelle complémentarité entre dissuasion et action ».

Le Livre blanc contient un certain nombre d'innovations, comme la réflexion sur la mise en place d'un système d'alerte avancée, qui préfigurera une vraie défense antimissiles, pour que notre pays ne soit jamais sous la menace d'une prolifération balistique.

Il détermine la configuration et les missions de nos forces armées, repensées pour les quinze années à venir, bien qu'il faille constater, une fois encore, que la cohabitation n'est pas une période propice à la prise de grandes décisions.

Vous me permettrez de reparler, « ici et maintenant », des essais nucléaires. Nul n'ignore que ces essais sont indispensables, non seulement pour nous doter d'armes nouvelles, mais aussi et surtout pour valider et vérifier la sûreté des armes existantes. Indispensables également pour mettre au point un système efficace de simulation des tirs.

Si tous les scientifiques concernés que nous avons rencontrés nous ont confirmé cette analyse qui semble élémentaire, un seul responsable politique français semble être convaincu du contraire. L'ennui, c'est que c'est le Président de la République lui-même. Il est en effet responsable constitutionnellement devant la nation des problèmes de notre défense. Sa responsabilité risque d'être lourde devant l'histoire ! Le Président de la République a freiné toute évolution de notre concept de dissuasion.

M. Louis Pierna. Il n'est pas le seul et il a raison !

M. Daniel Colin. Le Gouvernement actuel a eu la volonté et le courage d'engager la réflexion sur ce dossier fondamental.

Annoncée par le Premier ministre, la loi de programmation militaire fut mise en chantier en parfaite cohérence avec le Livre blanc. Là aussi, alors que nous

étions en période de difficultés budgétaires - autre aspect de l'héritage - ce fut un exercice remarquable et courageux, dans la forme comme dans le fond.

Bien que le Parlement ait voté une loi d'orientation des finances publiques fixant à 0 p. 100 la croissance des budgets civils et militaires, le Premier ministre a pris la décision responsable de nous proposer une loi fondée sur une croissance annuelle des crédits d'équipement de la défense fixée à 0,5 p. 100 par an.

Soulignons le caractère exceptionnel et dérogatoire de cette décision, et remarquons au passage que toute démagogie pré-électorale a été écartée.

Oui, cette loi de programmation était, je le souligne à nouveau, un acte courageux !

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Très bien !

M. Daniel Collin. Vous nous soumettez maintenant, monsieur le ministre d'Etat, la première annuité de cette nouvelle loi. Mes collègues rapporteurs l'ont dit avant moi, comme il se devait : elle est conforme à la loi de programmation votée par le Parlement. Comme prévu, elle comprend des crédits budgétaires nouveaux, des fonds de concours et des crédits reportés.

C'est conforme au texte et à l'esprit d'une loi votée, je le souligne, par le groupe socialiste, ce qui fait que je m'interroge sur les remarques et sur les critiques nouvelles qui sont faites aujourd'hui.

Le dernier grand chantier que vous avez ouvert est celui du service national. Le Gouvernement, en nommant dès sa prise de fonction notre collègue Alain Marsaud parlementaire en mission sur ce thème, a voulu lancer une réflexion sur ce vaste dossier.

Le principe de la constitution d'une armée mixte, à laquelle sont attachés, et restent attachés, l'immense majorité de nos concitoyens, a été retenu par la commission du Livre blanc. Le Premier ministre vous a demandé de lui faire des propositions, et la loi de programmation elle-même prévoyait qu'un rapport sur ce sujet serait remis au Parlement avant la fin de l'année 1996.

Nous sommes tous convaincus de la nécessité d'une rénovation du service national.

Mais cela ne pourra se faire sans respecter un certain nombre de principes.

Le service national, fondé sur la conscription, doit rester un instrument de cohésion sociale, et le caractère prioritairement militaire de ce service doit être réaffirmé.

Les formes civiles doivent être améliorées, puis leur extension envisagée dans un deuxième temps.

Ce service national doit, plus encore qu'aujourd'hui, contribuer à la formation et à l'insertion professionnelles des jeunes.

Il doit être mieux inséré dans les cursus scolaires et universitaires, nous le constatons tous les jours dans nos circonscriptions respectives.

Gardons-nous, en revanche, de vouloir mettre en place et de généraliser un service civil dit de « solidarité », apparemment généreux mais dont on a peut-être mal évalué les effets pervers, et qui pourrait entraîner la mise en cause même du service militaire.

Tels sont les axes de réflexion qui nous ont paru les plus importants et nous ont semblé devoir être abordés.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, il est bien évident que le groupe UDF votera ce budget. Il assure le Gouvernement de son soutien pour la politique courageuse et responsable qu'il a définie, car c'est une politique de rénovation et de modernisation de nos

armées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le ministre d'Etat, ce n'est pas dans les cinq minutes qui me sont imparties que j'oserais étudier l'ensemble de votre budget. Mes collègues rapporteurs ont, au demeurant, parfaitement traité le sujet, et Olivier Darasson s'est en particulier livré à une analyse approfondie des perspectives financières de l'armée de l'air.

Je souhaiterais pour ma part évoquer devant vous un sujet capital pour notre défense, un sujet qui préoccupe nos jeunes et toute notre société, mais qui n'a, pourtant, été que très insuffisamment traité dans le cadre du travail gouvernemental toutes ces dernières années, et je veux parler du service national.

Ce débat est bel et bien ouvert devant les Français, comme en témoigne l'écho suscité par le sondage réalisé au début de l'été par l'institut Louis Harris pour le compte du RPR et publié en septembre par *Le Figaro* tout comme les réactions enregistrées à l'occasion du « questionnaire jeunes » lancé par le Gouvernement.

Commençons par le commencement : il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'ambition première du service national et de la conscription n'est pas de servir d'ANPE *bis ni de rattraper les lacunes du modèle scolaire ou familial, mais de mettre notre pays en position de répondre efficacement aux menaces qui pèsent sur sa sécurité et de lui donner les moyens d'intervenir à l'extérieur de ses frontières pour préserver ses intérêts et promouvoir ses idéaux.*

Or, comment ne pas constater que le système actuel ne le permet pas ? Pour s'en tenir à un seul exemple, il a fallu piocher dans 47 régiments différents pour mettre péniblement sur pied une force d'intervention de 15 000 hommes lors de la guerre du Golfe, car le gouvernement de l'époque avait jugé politiquement impossible d'envoyer des appelés au Koweït. Pareille difficulté se retrouve lorsqu'il faut dépêcher des troupes au Rwanda ou ailleurs. La vérité, c'est que nous ne disposons pas d'une force d'intervention composée exclusivement d'engagés volontaires à la hauteur de nos ambitions diplomatiques. La multiplication des conflits et des interventions dans le cadre de l'ONU toutes ces dernières années a révélé de façon spectaculaire l'inadaptation criante de notre outil militaire, hérité de la guerre froide, à l'environnement stratégique complexe et dangereux dans lequel nous entrons. Si nos interventions ont jusqu'ici globalement réussi - et il faut s'en réjouir - au regard des objectifs au demeurant limités qui leur étaient assignés, encore faut-il savoir que ces succès, nous les devons davantage à l'exceptionnel dévouement de nos cadres et de nos soldats, auxquels je veux rendre hommage, qu'aux moyens en hommes et en matériels - insuffisants - dont nous disposons. Prenons garde, par conséquent, à ne pas nous contenter de faux-semblants, et à ne pas confondre illusions et sécurité nationale.

Et cela d'autant plus que l'évolution rapide des menaces et la technicité croissante de la chose militaire conduiront vraisemblablement demain à une multiplication de ce type de conflits dits « périphériques », dans lesquels la capacité de disposer d'unités projetables et immédiatement opérationnelles sera déterminante. Invoquer Valmy ne servira à rien. Il faudrait mieux se soucier dès maintenant de bâtir une force d'intervention professionnalisée susceptible d'être engagée rapidement et sans états d'âme sur des théâtres éloignés et potentiellement dangereux. Mais alors, me direz-vous, quel sera le rôle de

l'appelé dans une telle mutation ? Faut-il, comme le préconisent certains, renoncer purement et simplement à la conscription et se contenter d'une armée de métier ?

Ma réponse, comme celle du mouvement auquel j'ai l'honneur d'appartenir, est non. Outre ses vertus essentielles en tant que vecteur des valeurs républicaines, l'armée du peuple est indissociable de la géographie de la France, pays continental, ne l'oublions jamais. Mais, surtout, l'appelé conserve un rôle capital dans l'après-guerre froide, à condition de redéfinir sa contribution militaire et son rôle : c'est à lui qu'il reviendra de défendre le territoire national, notamment les points sensibles qui pourraient faire l'objet d'agressions en cas de conflit, et de constituer la base des forces de réserve. Il doit donc recevoir une formation militaire de base limitée dans le temps et axée sur l'idée de sécurité de proximité.

Appelons cela garde nationale, défense du territoire ou utilisons tout autre terme ; peu importe, à partir du moment où la réalité du concept est admise.

En tout état de cause une profonde refonte du service national n'est pas évitable. Ce n'est pas à vous, monsieur le ministre d'Etat, que j'apprendrai qu'il y a aujourd'hui 1,2 million de jeunes en situation de report d'incorporation ; que des reports successifs imposés par une armée qui éprouve de plus en plus de difficultés à intégrer des classes d'âge successives perturbent souvent la poursuite des études ou l'accès à un premier emploi pour beaucoup de jeunes ; que le taux d'exemption dépasse 30 p. 100 d'une même classe d'âge ; que seulement un Français sur deux - 220 000 sur une classe d'âge de 408 000 - effectue aujourd'hui son service militaire.

Qui peut prétendre qu'une institution devenue à ce point inégalitaire se porte bien ? Sans doute les motifs de tels dérèglements sont-ils identifiables : la réduction du format de nos forces, consécutive à la fin de l'affrontement Est-Ouest ; les facilités de report introduites par les gouvernements socialistes ; la durée actuelle du service national, fixée à dix mois, et qui n'est justifiée par aucune logique militaire. Ce dernier point mérite d'être souligné : en douze mois, on peut organiser une rotation, en six mois on peut concevoir deux incorporations dans l'année au prix d'une gestion rigoureuse, en dix mois on institutionnalise la « pagaille ».

Conserver un tel système en l'état au nom du respect des tabous ou du confort des habitudes apparaît donc parfaitement déraisonnable. Si nous voulons, et c'est, je crois, notre intention commune, que chaque jeune Français donne un peu de son temps à la collectivité et à la défense du pays, il faut être prêt à envisager de réduire la durée du service et à diversifier son contenu pour répondre à la fois aux besoins des armées et aux aspirations légitimes des jeunes, pour qui, le plus souvent, service militaire rime aujourd'hui avec perte de temps ou ennui.

Je propose donc d'agir dans trois directions.

Premièrement, il faut prévoir une durée minimale du service militaire obligatoire pour tous de six mois ; celle-ci serait consacrée à la délivrance d'une formation militaire de base densifiée, en vue de la protection du territoire.

Deuxièmement, il convient de multiplier les formules de service long et de contrats de plusieurs années, pour les jeunes souhaitant participer à des opérations extérieures, notamment sous mandat de l'ONU, ou pour ceux qui choisiraient d'accepter des responsabilités ou de servir dans des métiers plus techniques de l'armée de terre, de la gendarmerie, de la marine ou de l'armée de l'air. Dans ce cas, le service serait assorti d'avantages concernant la formation et le retour à la vie civile.

Troisièmement, il faut mettre en place un service civil, dont la durée serait de douze mois ou plus, ouvert aux femmes, et surtout conforme à la vocation de tout service national, qui est de constituer un impôt envers la collectivité. Dans cet esprit, il faut recentrer le service civil sur les tâches de coopération et d'action humanitaire, et développer celles liées à l'environnement et à l'action sociale. Pourquoi ne pas nous fixer, dans une première étape, l'objectif consistant à porter de 30 000 à 50 000 le nombre de places disponibles dans ces secteurs ?

Ma conviction, c'est que seules des mesures d'une telle ampleur seraient de nature à revaloriser le service national et à lui redonner son sens. Tout d'abord vis-à-vis de ceux qui ont choisi la carrière des armes et qui ne peuvent accepter éternellement que la réduction du format de nos forces se fasse au petit bonheur la chance, au gré des gouvernements successifs, sans vision d'ensemble, sans définition des missions et du rôle de l'armée dans la nation. Il est temps d'affirmer que les missions de défense, notamment lorsqu'elles s'exercent dans le cadre d'opérations extérieures, doivent d'abord être assurées par des professionnels, le service national garantissant, de son côté, une fonction complémentaire, mais indispensable, de cohésion sociale et de formation des réserves.

On peut espérer au surplus que l'attribution au service militaire proprement dit d'une mission de défense du territoire contribuera à faciliter la tâche des instructeurs et à améliorer l'efficacité de la formation militaire initiale.

On peut souhaiter enfin que le développement si attendu du service civil donne satisfaction aux jeunes, libère le ministère de la défense d'une gestion qui serait transférée aux ministères concernés, et fournisse ainsi la diversification susceptible de renforcer l'attrait du service national.

D'autres formules sont peut-être possibles mais l'essentiel est qu'on en parle devant et avec les Français. La défense de la France et l'avenir de la conscription méritent un débat national. La chape de plomb qui entoure ces questions doit être soulevée avant que les décisions soient prises par celui qui, après l'élection présidentielle, aura la charge, aux termes de la Constitution, d'être le chef des armées en même temps que le garant de l'unité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Boulaud.

M. Didier Boulaud. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je ne reviendrai pas en détail sur ce qu'a dit mon collègue Jean-Michel Boucheron sur ce budget : bon budget en apparence, bien moins bon dans la réalité, et d'autant moins bon que les objectifs fixés à notre défense sont largement supérieurs à nos moyens financiers. Il m'a suffi, pour m'en convaincre, d'écouter ce matin le rapporteur spécial M. Paecht, qui se demandait si à long terme nous aurions la capacité financière de maintenir simultanément les programmes et la capacité opérationnelle des armées, ou encore le président de la commission de la défense nationale, M. Boyon, qui exprimait la crainte que les dispositions nouvelles de la loi de programmation militaire ne constituent autant de tentations pour inscrire, au titre de la défense, des crédits en partie fictifs. Et il ajoutait : « Mes craintes, elles, n'étaient pas tout à fait fictives. »

Monsieur le ministre d'Etat, même si vous ne portez pas en propre la responsabilité de cet état de fait - et, nous le savons, force est d'admettre que votre successeur, quel qu'il soit, se trouvera aux prises avec une situation extrêmement délicate - aujourd'hui, nous ne préparons

pas l'avenir de nos armées, nous gérons au jour le jour le budget de la défense, tantôt en contribuant à l'effort de réduction du déficit public - toujours en cours d'année d'ailleurs, jamais en loi de finances initiale -, tantôt en finançant des opérations extérieures non couvertes par le budget de l'Etat, tantôt en garnissant le carnet de commande de quelque industriel en difficulté. Ce ne peut être une bonne politique car elle ne prépare pas l'avenir.

Monsieur le ministre d'Etat, si vous êtes tellement sûr de votre budget et de sa conformité à la loi de programmation militaire, pourquoi ne déposez-vous pas un référentiel de programmation garantissant son engagement financier et les commandes sur cinq ans ?

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées pour l'espace et la communication. Très bien !

M. Didier Boulaud. Pourquoi le blanc budgétaire donnant l'information au Parlement sur les programmes n'a-t-il pas été déposé conformément à la loi de finances ? Je voudrais enfin rappeler à M. Colin que les socialistes ont voté la loi de programmation militaire en émettant une seule réserve liée à son financement.

Monsieur le ministre d'Etat, nous nous trouvons aujourd'hui face à un défi industriel d'une ampleur sans précédent auquel il faut répondre le plus rapidement possible : les Etats-Unis.

En l'espace de cinq ans et avec un budget en diminution de 6 p. 100 par an, les Etats-Unis sont en train de restructurer leur industrie pour devenir un concurrent des plus redoutables. Je ne rappellerai pas en détail les aspects de la fusion Martin-Matietta Lockheed, mais il y a des chiffres qui interpellent : 110 milliards de francs de chiffre d'affaires, soit plus que notre budget d'équipement et pratiquement l'équivalent du chiffre d'affaires de notre industrie d'armement.

Le marché européen représente les deux tiers du marché américain et pourtant aujourd'hui, rien que pour l'armement terrestre, on s'aperçoit que l'Europe fabrique quatre types de chars quand les Etats-Unis, n'en fabriquent qu'un, douze véhicules blindés de combats d'infanterie quand les Etats-Unis en fabriquent trois, quatre types de missiles portables quand les Etats-Unis en fabriquent un, etc. Cela ne serait pas très grave si le marché de l'armement était fermé comme autrefois. Il existe certes encore des « poches de protectionnisme » si tant est que l'on puisse utiliser ce terme pour des produits qui ne peuvent tout de même pas être comparés à des téléviseurs. Certes, le marché américain est fermé et le marché français l'est pratiquement autant. Malgré leur politique ultralibérale, les Britanniques limitent également de manière dirigiste leurs achats à l'étranger. Certains voudraient qu'une politique de préférence communautaire soit mise en place au niveau européen, politique qui constituerait un élément de la politique de sécurité commune. En soi, l'initiative est louable mais est-elle totalement réaliste aujourd'hui ? Les événements récents nous ont prouvé que certains petits pays de l'Europe trouvaient leur intérêt, pour des raisons tant politiques qu'économiques, dans l'achat de matériels plutôt américains que français. Faut-il se contenter de se lamenter et jeter l'opprobre sur les pays responsables, comme on a trop tendance à le faire, ou faut-il tenter de trouver des remèdes à cette situation ?

Il faut regarder la vérité en face : les solidarités objectives entre les pays de l'Union européenne sont insuffisantes pour que les pays membres aient un réflexe communautaire. C'est vrai dans ce domaine comme dans d'autres et il est indispensable de réfléchir sur cette ques-

tion qui va devenir de plus en plus cruciale au fur et à mesure de l'élargissement de l'Union européenne. L'Europe ne peut être un supermarché où l'on pioche à sa guise dans les rayons sans contrepartie.

Ensuite, on ne peut instaurer une préférence communautaire sans que l'industrie européenne d'armement retrouve un minimum de compétitivité. Certes, les industriels européens se restructurent tant au niveau national qu'au niveau transeuropéen, mais le rythme apparaît encore bien lent et l'intégration des structures bien timide. Les États doivent donner l'impulsion, car ce sont tout à la fois les clients de ces industries et les seuls acteurs qui peuvent traiter la dimension sociale du problème. Et, là comme ailleurs, on attend une initiative française.

Il faut une grande politique industrielle européenne dans ce domaine, politique qui n'existe pas actuellement. Réunissons les représentants des gouvernements, des agences d'acquisition, quand elles existent, et des industriels et réfléchissons à ce que peut être le modèle d'une industrie européenne d'armement de demain. Il ne faut pas hésiter à imaginer les schémas les plus intégrés où les structures de production seraient rationalisées. La coopération par programme a vécu. Elle génère des surcoûts et des retards inacceptables comme pour l'*Eurofighter*. L'État doit être impliqué le plus souvent possible dans ce processus de restructuration car il a un rôle irremplaçable en termes de gestion sociale et d'aménagement du territoire. On peut, sans dommage social, fermer un site de production à condition que sa fermeture soit programmée entre cinq et dix ans à l'avance et qu'il soit inclus dans un schéma de conversion et d'aménagement du territoire au niveau européen.

Aujourd'hui, c'est en 2005 que nous devons nous projeter. Ce qu'il faut éviter à tout prix, ce sont ces vagues de licenciements annoncées à la va vite au gré des réductions des plans de charge qui sont exécutés en dix-huit mois sans aucun plan stratégique.

Enfin, permettez-moi de m'inquiéter de la baisse des crédits de recherche en amont. Je comprends parfaitement que nous soyons entrés dans une période où la plupart des programmes sont en phase de développement ou de fabrication. Mais, encore une fois, il est désagréable de constater que le Gouvernement tente d'accréditer la thèse d'un accroissement des crédits de recherche en globalisant ceux-ci avec les crédits de développement. La réalité est que ces crédits de recherche baissent et que nous nous trouvons là à contre-courant d'une tendance générale dans le monde qui consiste au contraire à mettre l'accent sur les nouvelles technologies. Ces crédits seront cette année inférieurs à 6 milliards de francs, donc à 6 p. 100 du titre V. Là encore, pouvons-nous tout conduire? Pouvons-nous tout faire? Et si des choix sont faits, quels sont-ils et comment sont-ils justifiés?

Sur ce point également, le Parlement est pratiquement dépourvu de moyens de contrôle. Or ces choix technologiques conditionneront bien souvent les systèmes d'armes qui seront proposés ultérieurement. Vous nous parlez, par exemple, d'études consacrées « à la réduction de la vulnérabilité ». Pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, nous préciser de quoi il s'agit? A quels systèmes d'armes pense-t-on? Quel est l'adversaire potentiel contre lequel nous serions vulnérables? Je voudrais avoir quelques précisions sur tous ces points.

Dans la loi de programmation militaire, vous aviez fixé un objectif de gain de productivité de 2 p. 100. J'avais à l'époque trouvé votre formule magique. Comment n'y avait-on pas pensé plus tôt?

D'autant que j'ai cru comprendre, à la lecture de quelques journaux, que les industriels de l'armement, de Dassault à l'Aérospatiale en passant par GIAT-Industries, refusent les 2 p. 100 de baisse des prix réclamés par le ministère de la défense, et en particulier par la DGA. Ces industriels reconnaissent d'ailleurs avoir refusé de signer avec la DGA certains contrats de recherche, de développement d'industrialisation ou de production en série. Ces 2 p. 100 peuvent paraître peu, mais sur les 100 milliards de francs annuels d'achats d'équipements militaires par la France, cela représente 2 milliards. Les industriels ajoutent que ces 2 p. 100 sont récurrents. Appliqués la première année au prix initial, ils feraient 4 p. 100 la deuxième année, 6 p. 100 la troisième et ainsi de suite, soit 7 p. 100 en moyenne pour la durée de la programmation. Cela fait 43 milliards d'économies à trouver.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Comment fait-on? De manière générale, quelles directives avez-vous données pour limiter le plus possible la dérive des coûts de programmes d'armement?

Cela fait peut-être beaucoup de questions, mais je dirai que c'est normal. La boucle est, en effet, ainsi bouclée car votre budget, monsieur le ministre d'Etat, n'est qu'un immense point d'interrogation.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Serge Lepeltier.

M. Serge Lepeltier. Monsieur le ministre d'Etat, je souhaite, à l'occasion de cette discussion budgétaire, insister sur le rôle que joue votre ministère pour les industries d'armement à l'égard de deux objectifs : un objectif technique et un objectif social.

Premièrement, un objectif technique : il s'agit de maintenir et de préserver nos compétences techniques. A cet égard, je prendrai l'exemple de la compétence en matière de statoréacteur à la division missiles d'Aérospatiale. Aérospatiale a acquis une compétence en matière de propulsion par statoréacteur appliquée à des missiles de croisière supersoniques essentiellement à travers deux programmes : le développement et la production en série de l'ASMP et le pré-développement de l'ANS - l'antinavire supersonique. Cette compétence est unique en Europe et doit être préservée si la France veut se doter, dans les prochaines années, d'un missile antinavire supersonique et d'un missile de croisière supersonique. Pour que les équipes soient conservées et l'activité maintenue, deux conditions me semblent nécessaires.

D'abord, il faut donner une visibilité aux entreprises en ne tardant pas à décider le lancement de l'ANNG, l'antinavire nouvelle génération - je pense naturellement à l'activité de la soufflerie à rafales de très haut niveau technique au Subdray près de Bourges - et de l'APTGD, missile de croisière longue portée à statoréacteur. Ce dernier projet permettrait en effet de relancer la chaîne de fabrication de l'ASMP, aujourd'hui arrêtée.

Ensuite, il ne faut pas se disperser en laissant se créer deux pôles motoristes : d'un côté Celerg, filiale d'Aérospatiale et de SNPE et, de l'autre, Thomson-Bayer Chemie, Bayer Chemie étant une filiale de DASA. Les besoins financiers sont trop importants pour que l'on ne cherche pas à concentrer les efforts sur un seul pôle motoriste et, dans ce domaine, Celerg semble tout désigné.

Deuxièmement, un objectif social que votre ministère peut contribuer à atteindre grâce à ses industries d'armement : participer à une véritable politique de l'emploi dans notre pays. Je ne reviendrai pas sur la politique

d'aménagement du territoire pour l'avoir suffisamment évoquée devant vous à de multiples reprises en parlant de l'équilibre entre l'Île-de-France et la province. Mais il faut aussi participer à une politique de réduction du temps de travail. Or, il semble, monsieur le ministre d'Etat, que l'on ne soit pas assez imaginatif et que l'on ne se réfère pas assez aux formules de la loi quinquennale sur l'emploi. Pourquoi ne pas faire des industries d'armement des pionnières en la matière ? J'en veux pour exemple le plan social de GIAT-Industries signé en novembre 1993, qui a permis de préserver 775 emplois grâce à une réduction de deux heures du temps de travail. On a ainsi abouti à 1 525 suppressions d'emplois au lieu des 2 300 prévues au départ. De telles solutions permettant d'initier une véritable politique de réduction du temps de travail dans notre pays devraient être imaginées pour toutes les industries qui dépendent du ministère de la défense.

Monsieur le ministre d'Etat, je souhaite que ces deux objectifs, technique et social, soient bien mis en valeur et pris en compte dans votre politique, au-delà de votre budget, pour lequel vous aurez naturellement tout notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Valleix, dernier orateur inscrit.

M. Jean Valleix. Intervenant à la place de mon ami, Arnaud Lepercq, j'en profiterai, monsieur le ministre d'Etat, pour évoquer très rapidement les difficultés éprouvées par les collectivités locales qui ne peuvent plus bénéficier, pour les constructions de gendarmeries, ni de PLA ni de récupération de TVA. Cette accumulation de handicaps pose bien des problèmes aux communes et aux chefs-lieux de canton. C'est, là aussi, de la relance de nos activités de campagne qu'il est question.

Monsieur le ministre d'Etat, je ne vous parlerai pas de l'avion de transport futur. Il est à l'ordre du jour et nous vous écouterons avec intérêt sur ce projet. Je ne vous parlerai pas non plus de la défense antimissiles, que je souhaiterais voir davantage développée dans la politique du gouvernement français. Mais, enfin, je sais que ce sont des choix coûteux et difficiles ! J'ai toutefois des inquiétudes pour l'avenir car, pour l'instant, nous faisons l'impasse sur le sujet.

En revanche, le Livre blanc et la loi de programmation militaire marquent la volonté du Gouvernement d'engager enfin notre pays dans une véritable politique de défense retrouvée, et de défense moderne. La défense n'en est plus réduite à jouer le rôle de l'Arlésienne que la précédente majorité lui avait imposé. Sous la majorité socialiste, en effet, aucune réflexion profonde n'a été engagée sur des sujets de cette importance. Malheureusement, monsieur le ministre d'Etat, le Gouvernement ne se donne pas une politique industrielle à la mesure de cette volonté. M. Boulaud a déjà parlé de ce problème que j'évoquerai sans doute différemment en faisant deux réflexions. D'abord, le Gouvernement doit arbitrer la concurrence européenne et faire admettre les choix français lorsqu'ils sont les mieux fondés. Ensuite, je souhaite qu'il participe à une politique d'aménagement du territoire en répartissant les efforts d'investissement et de production chaque fois que faire se peut. Ce serait en effet une bonne manière de faire participer là aussi nos provinces à l'activité nationale.

Ma première réflexion concerne le centre d'observation spatiale de Torrejon, près de Madrid, que vous connaissez parfaitement, et qui a été réalisé par l'UEO. C'est la pre-

mière réalisation de ce genre. Dans un mois, je suggérerai d'ailleurs que l'UEO se dote d'un satellite spécifique pour de telles observations. Mais, pour en revenir à ce centre de Torrejon, presque tous les pays de l'UEO y participent sauf la France, alors qu'il a été réalisé sur une idée française. C'est l'exemple même de l'erreur qu'il ne faut pas commettre à nouveau. Un premier marché a en effet été attribué à une société britannique, sur le dos de deux concurrents français, et, aussitôt désignée, cette société a fait appel à une entreprise américaine pour les logiciels dont nous savons qu'ils seront incompatibles avec HELIOS l'année prochaine. Dans le genre, c'est le comble de l'abomination ! Essayons de comprendre ce qui s'est passé. Curieusement, je pense que nous avons été trop bons sur le plan industriel, mais très mauvais commercialement et politiquement. En effet, deux puissances industrielles comme Aérospatiale et Matra-Thomson se sont affrontées « sous le nez » de l'étranger. C'est ainsi qu'une petite société britannique a été trop heureuse de jouer l'arbitre et de s'approprier le marché ! Le Gouvernement - c'était votre prédécesseur, monsieur le ministre d'Etat -, aurait dû arbitrer avec plus d'autorité qu'il ne l'a fait. Je regrette que la France se soit ainsi laissée duper.

Autre raison de cette carence : il s'agit de la répartition des responsabilités au sein du Gouvernement, car, en matière spatiale, on ne sait plus à quel saint, ou plutôt à quel département ministériel, se vouer.

La défense intervient, et c'est naturel, les affaires étrangères, bien évidemment, sans compter les télécommunications et l'industrie. Ayez avec cela une politique cohérente ! Je souhaite que nous en tirions les leçons.

Je voudrais, après le mauvais exemple, en évoquer un autre qui doit être bon : il s'agit du futur centre informatisé de simulation des essais nucléaires pour lequel la loi de programmation militaire a prévu environ 10 milliards. Bravo ! Certes, la France fait la pause en matière d'expériences nucléaires. J'espère que cela ne durera pas car nous savons tous qu'elles sont nécessaires. Il n'en reste pas moins qu'il faut nous engager résolument dans la voie de la simulation.

A cet égard, monsieur le ministre d'Etat, je voudrais appeler votre attention sur le rôle que devrait jouer le Gouvernement dans une politique industrielle servant non seulement à l'aménagement du territoire mais aussi à une bonne mise en valeur de nos capacités. Cela étant, si Paris est doté de solides moyens, d'autres régions peuvent l'être également, comme l'Aquitaine. Elle dispose de structures d'accueil particulièrement adaptées, comme l'établissement du CEA au Barp, en particulier. Je souhaiterais que, dans cette affaire, on tienne compte à la fois des compétences, de la qualité des ingénieurs, des sites et des possibilités d'action et d'expérimentation sans trouble pour les populations. Encore une fois, plusieurs provinces françaises pourraient servir de relais dans cette opération, et je souhaite que vous en teniez compte. Pourriez-vous nous livrer vos observations sur ce sujet, en particulier en ce qui concerne l'Aquitaine ?

Ma dernière réflexion porte sur l'UEO. Elle s'élargit, son action aussi, d'ailleurs, compte tenu, malheureusement, allais-je dire, des circonstances, notamment de la crise yougoslave. Je souhaiterais avoir votre jugement sur les critères de choix pour accueillir de nouveaux membres. Il me semble que l'un des critères déterminants soit d'être déjà membre de l'Union européenne ou de l'OTAN. C'est bien, c'est intéressant, mais est-ce le seul bon critère ? Il m'apparaît que non.

Je souhaiterais que, en 1996, lors du réexamen de l'Union européenne et du renforcement, j'espère, de ses préoccupations diplomatiques et de défense, lorsque nous nous trouverons devant un choix à faire, le Gouvernement français donne l'exemple et que ne ce soit pas les seules approches économiques qui l'emportent, ou le simple fait d'adhérer à des structures extérieures. En matière militaire, ce qui compte avant tout, c'est que les nouveaux membres aient une stratégie en conformité avec celle de l'UEO et que ces pays disposent d'une armée puissante et organisée, donc, en général, d'une opinion publique motivée. Il m'apparaît, à cet égard, que nous faisons fausse route. Par conséquent je souhaiterais connaître votre jugement sur ce point.

Mes chers collègues, nous traitons d'un sujet qui est toujours passionnant. Galsworthy écrivait dans *La Dynastie des Forsyte* : « Un solide instinct de conservation est un signe de santé morale. » Cela vaut bien pour les nations. Un pays qui se respecte doit donc avoir une politique de défense, signe de santé morale.

Comme le général de Gaulle nous l'a appris, il n'est pas de grande diplomatie sans une solide défense, pas de grandeur nationale sans une puissance militaire réelle. C'est pourquoi nous voterons ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord remercier ici chacun de ceux qui se sont exprimés depuis le début de cette discussion des crédits de mon ministère pour 1995. Je remercierai d'abord les rapporteurs qui, comme ils l'ont fait l'an dernier, ont analysé avec beaucoup de lucidité et de compétence les éléments essentiels de ce budget. Ils ont tracé quelques orientations. Je les en remercie. J'en tiens le plus grand compte, comme ils le savent, et j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises devant la commission de la défense.

D'ailleurs, j'observe ici que tous les rapporteurs, y compris M. Boucheron, ont approuvé, chacun pour la partie qui le concernait, le projet de budget qui vous est soumis. J'en suis particulièrement satisfait. Ils ont fait preuve généralement - et cet adjectif n'est pas innocent - de responsabilité dans l'analyse du document qui leur était présenté. J'ai constaté simplement que lorsque M. Boucheron, dans sa deuxième intervention en tant qu'inscrit dans la discussion, a dit du ministère de la défense qu'il serait en état de cessation de paiement, il s'est trouvé, lui, en état de cessation de sérieux. (*Sourires.*) Ce n'est pas dans ses habitudes. Comme quoi sa courtoisie naturelle, que tout le monde connaît à la commission de la défense, peut - hélas ! - s'accompagner quelquefois d'aveuglement, et sa bonne volonté camoufler de la mauvaise foi.

Je remercie - et c'est la conséquence de ce que je viens de dire - la majorité non pas de son vote, qui n'a pas encore eu lieu, mais de son concours et de la volonté de chacun de ses membres, dont je ne doute pas un instant, de soutenir le Premier ministre et le Gouvernement, dans la très rude tâche qui leur a été confiée.

Cette première partie de la discussion m'a inspiré trois sentiments : la sévérité, la confiance, la vigilance.

Un sentiment de sévérité, d'abord à l'endroit de l'opposition. Je crois en effet qu'elle se trompe de lieu, de cibles, d'arguments et d'époque, ce qui n'est pas rien !

De lieu, mesdames et messieurs du groupe socialiste et du groupe communiste, car nous ne sommes ici ni au Bundestag, ni à la Chambre des communes britannique, ni au Congrès américain, ni même à la Douma. Si je cite ces quatre assemblées, c'est que, alors que nous abordons le budget de la défense pour 1995, le Bundestag aura été appelé à approuver entre 1991 et 1994 une diminution de 29 p. 100 des dépenses d'équipement ; la Chambre des communes, une réduction de ces mêmes dépenses de 30 p. 100 entre 1991 et 1995 ; le Congrès américain, de 21 p. 100 entre 1991 et 1994. Quant à la Douma, je n'en parle pas ! J'ai donc très peur qu'on ait confondu l'Assemblée nationale française avec chacune de ces quatre assemblées.

De cibles, car les vraies cibles portent le nom de mes deux prédécesseurs, que vous n'avez pas cités. Les soixante régiments de l'armée de terre qui ont été dissous, par qui l'ont-ils été ? Et les 15 milliards de francs de report qui ont été gelés par le ministère du budget ? Et les opérations extérieures qui n'ont jamais été financées et pour lesquelles on a essayé de trouver les ressources dans le titre V ?

Je voudrais rappeler à M. Boucheron que, pour ce qui concerne 1993, le coût des opérations extérieures était de 6,2 milliards et que, ce qui ne s'était jamais fait au cours des années précédentes, une somme très importante a été remboursée au ministère de la défense - 4,4 milliards de francs. En 1994, sur 6 milliards, 4,3 milliards seront remboursés au titre III, 1,4 qui l'a déjà été et 2,9 qui seront inscrits dans le collectif.

Alors je suis très étonné, peiné, même, de ces mauvaises cibles qui ont été choisies.

Erreur d'arguments, ensuite. Faut-il rappeler que, en 1992, ont été annulés purement et simplement 5,5 milliards du titre V sans aucune précaution à l'égard du Parlement ? Que, en 1993, ce sont 9 milliards qui ont été annulés de la même manière ? Que dans ce que l'on a appelé la loi Joxe, c'est-à-dire la non-loi de programmation qui a précédé celle que je vous ai présentée, deux milliards de fonds de concours, et non pas un, étaient inscrits ?

M. Alain Griotteray. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Erreur quant à l'époque, enfin. Certains poursuivent - ce que je ne souhaite pas, bien entendu, pas plus que la majorité - les querelles du passé, en revenant à une conception partisane de la défense nationale, alors que, M. Baumel, M. Poujade, M. Boyon, notamment, l'ont rappelé, le monde autour de nous est bouleversé, qu'il se moque, bien entendu, de ces questions de partis et que des soldats français sont aujourd'hui en situation bien difficile. Mais c'est vrai que vous assumez tout simplement l'héritage de ceux qui ont précédé beaucoup d'entre vous, ici, et tout le monde se souvient que l'une des propositions de 1981 était de supprimer la Légion étrangère !

Voilà pour le sentiment de sévérité que m'ont inspiré les propos de l'opposition.

Le sentiment de confiance, c'est celui que m'a donné la majorité. Mais d'abord, qu'elle me permette de lui dire que ce sentiment de confiance, elle doit d'abord l'avoir envers elle-même. En effet, j'ai eu quelquefois le sentiment de relire cette pièce que vous connaissez tous, une très belle pièce de Térérence, donc du deuxième siècle avant Jésus-Christ. *Le Bourreau de soi-même*, l'Héautontimoroumenos. Nous l'avons tous apprise au cours de nos humanités (*Sourires.*) La mode, serait-elle à l'affliction, à la compassion pour soi, à la contemplation assidue de nos défauts ou de nos difficultés au prix de cette morosité

dont nous donnons trop souvent l'exemple ? Je ne crois pas - je le dis à l'intention de M. Paecht - que le désastre soit partout et la réussite nulle part.

Le chiffre d'affaires des entreprises de défense pour leurs activités militaires est en croissance. Ce qui leur rait défaut, ce sont les marchés civils. Nous sommes le premier des pays occidentaux pour le pourcentage des dépenses d'investissement et certains d'entre vous l'ont rappelé.

La force nucléaire française est totalement indépendante et entièrement maintenue dans sa suffisance. Elle répond parfaitement à la mission qui lui est confiée, c'est-à-dire la défense des intérêts vitaux de notre pays.

Faut-il ajouter que l'opération du Rwanda, a montré que nous étions le seul pays européen je dis bien le seul à répondre militairement et moralement, ce qui n'est pas neutre, aux défis qui nous ont été lancés ?

Un quart des appelés dont on parle à longueur de discours veulent devenir des VSL, c'est-à-dire prolonger leur service national, et 3 p. 100 seulement des jeunes Français ont demandé la suppression du service national.

Enfin, le budget français de la défense est le deuxième des budgets occidentaux de défense.

Mesdames et messieurs les députés, ayez confiance en vous-mêmes. Ne refusez pas le fait d'être un grand pays grâce à son Parlement, grâce à son Gouvernement, grâce aux choix qui ont été faits depuis le mois d'avril 1993.

Sentiment de vigilance, enfin. M. Baumel l'a souligné, comme M. Balkany, comme M. Darrason, comme beaucoup d'entre vous, le bouleversement qui nous entoure interdit le conservatisme et l'autosatisfaction. Le pire des conservatismes serait de considérer chaque armée à l'aune des crédits qui lui sont alloués ou des mesures prises au détriment des autres armées ou *a fortiori* au détriment de l'efficacité de l'ensemble.

Il n'y a plus de ministre de la marine - depuis un certain temps, déjà ! -, il n'y a pas de ministre de la gendarmerie, de ministre de la Légion étrangère. Il y a un ministre de la défense qui s'occupe de l'ensemble des problèmes de défense avec ses collègues de l'intérieur et des affaires étrangères. Il y a une conception globale de la défense de notre pays qui passe par la monnaie, permettez-moi de le dire, par l'image, c'est-à-dire la vidéo, le satellite, par la langue, par la police, par le renseignement, par la diplomatie. L'exigence de vigilance ne sera satisfaite que par cette conception globale de la défense.

Je ne résiste pas, mesdames et messieurs les députés, à cette étrange satisfaction de vous faire une citation, et cela s'adresse au-delà de vous-mêmes, vous le concevez bien, à certains hauts fonctionnaires qui ne comprennent pas toujours les exigences de sécurité de notre pays. Le 2 mai 1939, alors qu'étaient discutés dans cette enceinte les crédits militaires de notre pays, le contrôleur général de l'administration de l'armée, Jacomet, faisait savoir : « L'administration des finances est amenée à envisager l'éventualité d'une détente durable de la situation internationale. »

Si je cite cette « prévision » qui a sombré dans la tourmente de l'Histoire et de la défaite, c'est simplement parce que je souhaite, avec votre concours, poursuivre la tâche que le Premier ministre m'a confiée et à laquelle il accorde beaucoup de prix. J'y emploie toute ma volonté.

Je voudrais évoquer devant vous ce qui a été fait pour montrer que le Parlement n'a pas à rougir de la confiance qu'il a accordée au Gouvernement, c'est-à-dire les orientations qui ont été suivies, les chantiers en cours et ce qu'il reste à faire. Vous verrez ainsi les grandes lignes de notre budget pour 1995.

Vous ne pouvez pas, mesdames et messieurs les députés, examiner ce budget sans vous livrer quelques instants à un exercice de mémoire, et je me tourne bien entendu vers la gauche de cet hémicycle.

Certains peinent, apparemment, à rassembler quelques souvenirs éparpillés. Je voudrais leur rappeler l'état de ce domaine ô combien national lorsque le Gouvernement a été amené à prendre ses responsabilités en avril 1993 : absence de cadre financier, absence de rigueur budgétaire, absence totale de politique de la ressource humaine.

Absence de cadre financier. Est-il besoin de le rappeler, il n'y avait pas de loi de programmation ; elle n'avait été ni discutée ni votée.

Absence de rigueur budgétaire. Le budget voté était systématiquement amputé. Je vous rappelle que, depuis avril 1993, pas un centime du titre V n'a été touché par le Gouvernement pour alimenter le titre III. Le Gouvernement avait procédé, sur les quatre premiers mois de l'année, à 9 milliards de gels et d'annulations, quatre mois après le vote du Parlement de la loi de finances. Et le titre V était systématiquement ponctionné pour financer les opérations extérieures.

Faut-il parler de la ressource humaine ? Les militaires s'en souviennent, M. Colin l'a dit tout à l'heure avec beaucoup de force, les personnels civils et militaires du ministère étaient ballottés au gré des injonctions du ministère du budget : 40 000 suppressions d'emplois en deux ans sans que l'on sache quel était le cap et quelle politique sous-tendait ces déflations d'effectifs.

Depuis avril 1993, les orientations qui manquaient à notre défense lui ont été données, de même que la garantie de disposer, pour l'avenir, de moyens à la hauteur des objectifs que vous vous êtes fixés, que nous nous sommes ensemble fixés.

Je veux illustrer ce constat par un regard rétrospectif sur ces dix-huit derniers mois, non sans avoir insisté préalablement sur le fait qu'il s'agit moins, ici, de dresser un bilan que de souligner les résultats d'une volonté et de rendre compte d'une détermination.

Si cette volonté et cette détermination faisaient défaut, après le mois de mai 1995, nous reviendrions, je puis vous l'assurer, aux errements antérieurs. Il faut une durée nécessaire sans laquelle il n'y a pas de politique de défense possible.

Notre première préoccupation a été de donner à la défense des orientations nouvelles.

Comme s'y était engagé devant vous, le Premier ministre, le Livre blanc, publié en février 1994, et la loi de programmation, que vous avez votée à la quasi-unanimité au mois de juin dernier, ont donné un horizon et un cap à notre défense ; ils ont déterminé le montant des ressources devant lui être consenties dans les six ans à venir ; ils permettent aux forces armées de s'adapter, progressivement, aux défis qui, inévitablement se présenteront à elles au cours des deux prochaines décennies.

Nous partons d'un acquis, et je le dis en me référant à l'intervention de M. Baumel, longtemps discuté et refusé - mais les socialistes ont évolué, et c'est bien - et qui est aujourd'hui admis, la dissuasion nucléaire.

Elle est et elle reste l'un des fondements de notre défense, depuis plus de trente ans. Le concept est réaffirmé et crédibilisé, sur le long terme, pour s'adapter à la variété des évolutions géostratégiques possibles. Les composantes respectives de la dissuasion et de l'action, dans notre stratégie, connaissent un nouvel équilibre au profit de l'action. Nous cherchons, désormais, à conforter notre autonomie stratégique par des moyens classiques plus puissants et mieux adaptés.

La stratégie et la définition de nos capacités militaires connaîtront, ainsi, un véritable renouvellement. L'indépendance et l'autonomie stratégique dépendront non seulement à l'avenir, tout le monde le comprend bien, de la dissuasion elle-même, mais aussi de la maîtrise de quelques fonctions clés que les récents conflits ont mis en évidence.

C'est pourquoi, nous avons mis l'accent sur des priorités nouvelles : capacités de projection de puissance, moyens de commandement inter-armées mobiles, instruments de recueil, d'analyse et de fusion du renseignement.

J'insiste sur ce dernier point : l'effort fait en faveur du renseignement - je pense à la direction du renseignement militaire, à la DGSE, au renseignement spatial que vous avez à juste titre évoqué, monsieur Boucheron - est considérable. Vous l'avez vu, il est non seulement maintenu mais amplifié dans le projet de budget qui vous est proposé.

La réapparition de la guerre sur le sol même de l'Europe menace l'équilibre de notre continent. Notre politique de défense intègre désormais largement cette situation fondamentalement nouvelle, à laquelle nous ne pensions pas véritablement en 1989. Elle s'inscrit - c'est notre choix - dans la perspective d'une défense européenne en dehors de laquelle nous n'aurons qu'un épuisement continu de nos ressources, de nos volontés, de nos capacités.

A une double condition.

D'abord, que nos relations avec l'OTAN évoluent - comme l'OTAN elle-même évolue. Que nous constituions ainsi et vraiment le pilier européen d'une alliance profondément renouvelée dans ses assises et dans son organisation. Nous l'avons dit au sommet de Bruxelles au mois de janvier.

Ensuite, que nous maintenions les moyens de la liberté de nos choix et que nos partenaires comprennent qu'il n'y a aucun intérêt, mais uniquement des dangers, à réduire leur propre effort comme ils le font aujourd'hui. Ce n'est pas de l'union des faiblesses que pourra naître, demain, la défense de l'Europe. Permettez-moi d'exprimer ma préoccupation devant l'évolution des budgets des principaux pays européens qui nous entourent.

Ces orientations forment un ensemble d'objectifs clairs et cohérents, dont les conséquences sont à la fois novatrices et considérables pour l'évolution de nos armées. Elles marquent le début d'une phase nouvelle de notre politique de défense. Je n'ai jamais affirmé ni prétendu, pour ma part, que nous étions arrivés à une phase ultime, qui aurait résolu tous les défis qui nous sont lancés. Nous sommes au contraire au début d'un profond processus de changement. Ce sera l'honneur de ce gouvernement et de sa majorité de l'avoir initié.

C'est grâce au Livre blanc et à la loi de programmation que l'évolution des effectifs de la défense a été inscrite dans un mouvement général de décroissance maîtrisée, compatible avec les réalités sociales et ne négligeant en rien les besoins nouveaux : il s'agit là d'une novation majeure. Avril 1993 a bel et bien marqué le début d'une politique globale de la ressource humaine, portant à la fois sur les professionnels d'active, sur les appelés, sur les réservistes et sur les civils.

C'est le Livre blanc et la loi de programmation qui ont rendu possible une progression de 0,5 p. 100 par an en volume des crédits d'équipement, permettant à la fois de moderniser nos forces à un rythme raisonnable et de tenir compte des défis auxquels se trouve confrontée notre industrie de défense.

Sur le plan purement financier, les deux lois de finances rectificatives de 1993 et le budget de 1994, que vous avez votés depuis le début de cette législature, ont été l'occasion d'opérer un véritable redressement budgétaire qui a assuré aux armées les crédits nécessaires à leur modernisation.

Le projet de budget pour 1995 que je viens aujourd'hui vous présenter participe de la même démarche. Il ne dispense pas pour autant le ministère de la défense j'insiste sur ce point - de l'effort d'économie et de rigueur demandé à l'ensemble des administrations pour lutter contre la terrible progression des déficits publics.

En parfaite cohérence avec ces grandes orientations et conformément à ce redressement budgétaire, qui fixent à la fois un socle et un cadre à notre défense, trois domaines ont connu des développements remarquables : l'accompagnement militaire de notre politique étrangère, sans lequel celle-ci se trouverait privée d'outil ; la politique industrielle ; l'ouverture de la défense vers la société. Permettez-moi de développer chacun de ces points.

Au Cambodge, en Somalie, dans les Balkans, au Rwanda, dans le Golfe, les armées ont répondu avec une exceptionnelle disponibilité et une très grande compétence aux décisions d'engagement militaire prises par le Gouvernement. Entre le mois d'avril 1993 et le moment où je vous parle, ce sont plus de 20 000 militaires français qui ont été engagés sur plus de vingt théâtres d'opération : pas un jour sans une crise.

Répondant à l'intolérable, dans l'urgence, pour une certaine idée de notre responsabilité, ces interventions militaires ont eu souvent pour but immédiat de sauver les vies de populations gravement menacées - et je garde présent dans ma mémoire le regard des enfants du Rwanda ou de Sarajevo - tout en cherchant à établir les conditions favorables au retour de la paix, au retour de la démocratie, à la recherche d'une solution négociée.

Je songe à nos soldats qui peuvent être légitimement fiers de l'opération Turquoise au Rwanda. Sa planification, l'arrivée sur les lieux le lendemain même du vote de la résolution par le Conseil de sécurité, son déroulement, le retrait de nos forces, toute cette opération a permis de souligner l'efficacité de notre outil militaire comme l'extrême qualité morale de nos soldats, vertus qui ont fait l'étonnement et quelquefois l'admiration de la plupart de nos partenaires.

M. Alain Griotteray. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Les succès de ces interventions, autant que les difficultés qu'elles ont pu connaître, comme aujourd'hui même, dans les Balkans, ont contribué à mettre en évidence la nécessité d'une architecture de sécurité collective : vous ne comprendriez pas que je n'en parle pas.

C'est d'abord l'affirmation accrue de l'identité européenne de défense, concrétisée par les initiatives françaises, notamment celles du ministre des affaires étrangères, dans le cadre de l'UEO, et par les réalisations du corps européen. C'est, dans le même temps, une rénovation en profondeur de l'Alliance atlantique, appuyée sur les conclusions du sommet de Bruxelles. Les instruments militaires que l'on a appelés les groupements de forces interarmées multinationaux sont la première traduction concrète de cette dimension nouvelle de la défense de l'Europe. Nous étudions, monsieur Garrigue, la participation de la France aux GFIM. Elle n'est pas acquise à l'heure qu'il est, j'ai eu moi-même l'occasion de le dire à Séville, lors de la réunion des ministres de la défense de l'OTAN.

C'est aussi, et logiquement, le souci manifesté par notre pays - sans remettre en cause sa position originale vis-à-vis de l'OTAN, celle de 1966, c'est-à-dire celle du général de Gaulle - de ne pas rester à l'écart des débats sur l'avenir de cette organisation et d'être présents, comme le veut le bon sens, lorsque les forces françaises sont concernées par le débat. Ma présence à la récente réunion des ministres de la défense de Séville témoignait de cette préoccupation.

Les mois qui viennent de s'écouler ont vu s'affirmer aussi les liens avec nos partenaires européens. Permettez-moi de citer quatre illustrations de ces liens très étroits.

La coopération franco-allemande vient, bien entendu, en tête. Elle a été renforcée : vous l'avez vu au sommet de Mulhouse ; vous le verrez - je suis prêt à prendre date - au prochain sommet franco-allemand, en particulier dans le domaine crucial de l'observation satellitaire. Le renforcement s'est traduit aussi bien dans le domaine militaire, avec la mise en place de l'état-major du corps européen, que dans celui des grands programmes d'armement, avec la décision de créer une agence franco-allemande de l'armement, événement capital pour l'avenir de l'Europe de la défense.

Deuxièmement, notre relation avec la Grande-Bretagne, renforcée par nos engagements communs dans les crises internationales - nous sommes côte à côte en Bosnie -, a connu un nouvel essor dans les domaines stratégique, nucléaire et opérationnel. Le sommet de Chartres du 18 novembre devrait confirmer cette évolution très positive.

Troisièmement, la coopération franco-italo-espagnole, celle des Latins, a été développée par la mise en œuvre d'une force d'action rapide commune, sur un théâtre sud-européen. Nous y travaillons activement et je pourrai prochainement donner à la commission de la défense toutes les informations qu'elle souhaitera car nous avons bien avancé.

Enfin, un rapprochement a été entrepris avec les armées de l'Europe centrale et orientale. Il y a quelques jours, pour la première fois, une unité polonaise a exécuté un exercice en commun avec la brigade franco-allemande sur le plateau du Larzac.

Mesdames et messieurs, ces relations bi ou trilatérales sont fortes et utiles. Les projets ou programmes en coopération bénéficient d'un soutien actif : je songe à la frégate Horizon, au NH 90, au véhicule blindé modulaire que nous allons fabriquer avec nos amis allemands. Il n'en demeure pas moins que l'on peut regretter les difficultés que nous avons à faire progresser l'ensemble de l'Europe dans les domaines que j'évoque, de même, j'y reviendrai, que sur les théâtres extérieurs.

Deuxième action significative, et c'est sans doute l'un des principaux mérites du Livre blanc que d'en avoir souligné la nécessité : l'évolution en profondeur de notre appareil industriel.

Un tournant a sans aucun doute été pris dans les rapports que la défense entretient avec les entreprises placées sous sa tutelle. En contrepartie des garanties données par la programmation des dépenses d'équipement, les entreprises doivent participer, sous peine de ne plus être compétitives sur les marchés extérieurs, à l'effort significatif de maîtrise des coûts. C'est la condition même de leur avenir, c'est la condition même du maintien des programmes que nous avons décidés dans le cadre de la loi de programmation.

Prenant en compte l'indispensable restructuration de l'industrie d'armement à l'échelle européenne, le ministère de la défense encourage les projets susceptibles de

faciliter les rapprochements entre industriels. Ce sont l'Agence européenne et les programmes européens, déjà cités, c'est le projet d'alliances industrielles comparables à Eurocopter dans le domaine des missiles et de l'espace, des armements terrestres, de la propulsion ou du transport militaire. Il s'agit là d'une impérieuse exigence. On a cité la restructuration de Martin Marietta et de Lockheed. On connaît les chiffres : les 22 milliards de dollars correspondent au chiffre d'affaires de la totalité de l'industrie de l'armement français. Il y a là un défi formidable, auquel je souhaite que nous puissions répondre.

Enfin, le soutien apporté aux entreprises s'est manifesté dans les activités d'exportation. Ces contrats, vous le savez, sont de nature à garantir le maintien de milliers d'emplois, dans des secteurs en difficulté depuis plusieurs années. Je ne comprends jamais comment, sur la gauche de l'Assemblée, on peut les critiquer, les combattre et même les condamner pour ensuite demander des heures de travail ou des plans de charge dans les arsenaux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.)*

Reste un troisième domaine que je tiens à évoquer parce que, malgré son importance, il n'est pas fréquemment abordé dans le cadre du budget : c'est l'ouverture de la défense vers la société.

Les protocoles établis, d'une part avec la culture en mai dernier, d'autre part avec l'éducation nationale d'ici à la fin de l'année, marquent le souci accru de faire jouer aux forces armées un rôle important dans l'entretien et le développement de l'esprit de défense, et de voir la défense participer à la mise en valeur du patrimoine national dont elle est dépositaire. Les protocoles qui vont être signés prochainement avec le ministère de l'environnement et le Conservatoire du littoral vont dans le même sens.

De même, au début de l'an prochain, les trois grands musées de l'Armée, de la Marine, de l'Air et de l'Espace s'appuieront sur un véritable schéma directeur. A Vincennes, les services historiques des trois armées seront renforcés par un centre d'études et de recherche d'histoire de la défense qui réunira civils et militaires, universitaires et historiens, professeurs et étudiants. Ensemble, ils pourront penser la mémoire et l'identité de nos armées.

Cette politique d'ouverture sur la société civile se traduit aussi par une volonté d'associer plus et mieux les réservistes à l'ensemble de nos tâches. À partir d'un rapport parlementaire que vous connaissez, celui du sénateur Haenel, des expériences de terrain ont d'ores et déjà été conduites. Je puis vous dire que chacune a été couronnée de succès : à Sarajevo, au Rwanda et sur le territoire national. J'ai rencontré récemment, à Sarajevo, les officiers de réserve qui participent à ces actions. Leur satisfaction, leur fierté d'accomplir, pour le sauvetage de cette ville, les gestes qui sont les leurs dans leur profession civile, sont exemplaires. Il en va de même au Rwanda. Et ai-je besoin de souligner combien ils ont été utiles en France même, notamment au service de santé, au moment de la commémoration du débarquement ? Nous sommes en train de dépouiller toutes ces conclusions et j'aurai l'occasion de vous en reparler, en venant devant la commission de la défense.

Je viens de vous décrire, très rapidement, un vaste ensemble d'actions, de décisions, de travaux de prévision et de programmation couvrant la quasi-totalité du champ de compétence de la défense. A la mesure du temps qui lui était imparti, avec une volonté soutenue constamment

par le Premier ministre, le ministère de la Défense a, en dix-huit mois, ouvert des voies, tracé des perspectives, répondu aux multiples sollicitations des crises d'aujourd'hui, dans le seul souci de servir, dans le présent et à long terme, les intérêts de notre pays.

J'en viens maintenant à la présentation du budget lui-même, qui concrétise les tâches que je viens d'évoquer.

Il y a quatre mois, le Parlement adoptait la loi de programmation militaire pour les années 1995-2000 à la quasi-unanimité de ses membres.

M. Jean-Claude Lefort. Pas nous !

M. le ministre d'Etat, ministre de la Défense. C'est exact !

Vous acceptiez ainsi, mesdames et messieurs, de faire vôtres les objectifs du Livre blanc, dont vous connaissiez les grandes lignes depuis le mois de février. Le projet de budget pour 1995 constitue la première annuité de cette loi. A ce titre, il a valeur de référence. Il en tient les promesses. Il en respecte et la lettre, et l'esprit. Je remercie les rapporteurs de l'avoir souligné avec beaucoup de force.

Ils ont en effet reconnu dans ce texte la démarche du Gouvernement : mettre en œuvre une politique globale des personnels, préserver l'activité et l'entraînement des forces, équiper en priorité les forces armées, assurer l'avenir de notre industrie de défense, préserver ses compétences et l'emploi. Cette démarche de programmation, courageuse et constante, est inscrite dans la continuité.

Le budget de 1994 avait, il est vrai, marqué une première étape dans la voie du redressement. Je pense notamment à la pause décidée dans les suppressions d'emplois militaires et à la progression réelle du titre V.

Le budget pour 1995 est strictement conforme aux normes financières contenues dans la loi de programmation. Cela seul, dans le contexte budgétaire, économique et social qui est le nôtre, aurait constitué aux yeux de beaucoup d'entre vous un événement. Vous y auriez reconnu le travail accompli, le respect de la parole du Gouvernement, la manifestation concrète de l'engagement du Parlement.

Mais en fait, nous allons plus loin. Le budget constitue véritablement la première mise en œuvre des orientations dont chacun, parmi vous, a mesuré la nécessité. Il est marqué par une volonté et par un impératif.

J'évoquerai, en premier lieu, la volonté. Elle consiste à mettre en œuvre une politique globale des personnels, civils et militaires, de la défense, que reflète l'évolution du titre III. Vous y retrouverez les créations d'emplois qui renforcent la professionnalisation - demande forte et constante du Parlement, l'encadrement et les capacités prioritaires : projection des forces, renseignement, sécurité. Vous y lirez l'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires et des civils, nécessité soulignée par nombre d'entre vous lors de la discussion de la loi de finances pour 1994. Vous y constaterez la pertinence des premières mesures en faveur du service militaire et des réserves.

Le titre III, c'est 99,3 milliards de francs en 1995, soit 0,4 p. 100 de plus qu'en 1994. A ce chiffre s'ajouteront 500 millions de francs, prélevés sur les crédits de report, afin de financer les dépenses d'entretien du matériel transférées au budget d'équipement. A structure constante, c'est donc bien sur 0,9 p. 100 de progression, au total, qu'il faut tabler.

Le concept d'armée mixte, que j'ai moi-même utilisé pour mettre un terme aux querelles théologiques et parce qu'il correspond à la réalité d'une armée composite, a été retenu par le Livre blanc, inscrit dans la loi de pro-

grammation et confirmé par le choix du Parlement. C'est un concept essentiel, car il associe professionnels et conscrits dans une seule et même armée, dont les emplois sont égaux en rang et dignité. Voilà qui nous dicte une politique ambitieuse des personnels : j'y viens à présent.

Le budget qui vous est proposé permet la création des emplois nécessaires au renforcement de la professionnalisation des armées, œuvre qui demandera de longues années, dans les domaines considérés comme prioritaires par le Livre blanc : la projection des forces, l'encadrement, la sécurité et le renseignement. Près de 1 600 emplois seront créés à ce titre.

La volonté du Gouvernement de faire de la lutte contre l'insécurité une de ses priorités, sous l'impulsion notamment de M. Robert Poujade, se traduira en 1995 par la création de 432 postes dans la gendarmerie : officiers, sous-officiers, gendarmes auxiliaires et civils. J'ai eu l'occasion de dire un jour en souriant, monsieur le député, que la gendarmerie vous devait beaucoup. Je le confirme, tout le monde le sait ! (*Sourires.*)

Les personnels de la défense verront leur condition améliorée, comme beaucoup d'entre vous le souhaitent ; 420 millions de francs de mesures nouvelles y pourvoiront, en progression de 7 p. 100 par rapport à 1994. Ces mesures permettront notamment de revaloriser - indices, indemnités, carrières - les corps de fonctionnaires civils et militaires. Elles privilégieront la compensation des contraintes opérationnelles.

Le service militaire sera rénové et valorisé. Il s'agit à la fois d'un élément du bilan, d'un témoignage de l'action présente et d'un grand chantier, encore ouvert : j'y reviendrai, mais je veux vous montrer que des perspectives fermes sont déjà arrêtées et qu'un commencement d'exécution a d'ores et déjà lieu.

Un crédit de 49 millions de francs est consacré à la valorisation du service militaire. Activités militaires plus denses ; accès plus fréquent à l'entraînement militaire des appelés en poste dans les administrations ou les services ; augmentation de plus de 30 p. 100 de la prime de service en campagne ; création, au profit des jeunes appelés acceptant des responsabilités, de postes d'aspirant et de sous-officier : tout cela relève du dispositif budgétaire et a un coût. Et si cela ne règle pas la totalité du dossier, il était nécessaire de commencer par là !

Ceux qui rêvent d'un « grand soir » du service national, au cours duquel on détruirait deux siècles d'enracinement et de convictions, liés à l'esprit même de la République, doivent savoir que le Gouvernement a choisi la voie de la réforme et non du bouleversement. Réforme tenace, têtue, constante, qui vise au seul objectif utile : l'intérêt de notre défense, « le succès des armes de la France », selon l'expression consacrée.

Ainsi sont importantes les mesures arrêtées, qui doivent placer le service militaire au cœur des préoccupations des états-majors et de la gendarmerie. J'insiste sur ce point : il est de la responsabilité de l'ensemble des cadres d'active - et les instructions leur ont été renouvelées - d'intégrer plus et mieux le service militaire dans le quotidien du service de la République.

L'appelé est un soldat, au service de la France, de ses intérêts et de ses valeurs, à l'intérieur de nos frontières et au-delà. Il a la même dignité, la même valeur que son camarade professionnel ou réserviste. Il a souvent les mêmes fonctions - je pense à la Yougoslavie -, il connaît parfois les mêmes risques. Je le rappelle de nouveau : l'exercice du service national est, avant tout, militaire.

La suggestion de M. Lellouche de développer dans les plus brefs délais une force professionnelle d'intervention est certes judicieuse : c'est ce que nous avons fait au Rwanda où il n'y avait que des professionnels et même presque uniquement des forces spéciales au début de l'opération. Mais elle est également dépassée, puisque plus de 30 p. 100 de nos effectifs en Bosnie sont de jeunes appelés, qui accomplissent, avec beaucoup de courage et souvent de panache, les devoirs qui sont les leurs, aux yeux admiratifs de leurs camarades professionnels. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Au-delà du service armé lui-même, du civisme et de l'école de l'effort qu'est le passage dans les armées, notre devoir réside dans la formation, l'insertion, l'intégration.

Ainsi, ceux des jeunes qui sont quelquefois doublement exclus - problème national dont les armées ne peuvent pas s'exonérer - feront l'objet d'une vigilance renforcée dans les centres de sélection. C'est une des mesures que j'ai prises récemment.

Ainsi, l'action des 600 officiers-conseils sera consolidée.

Ainsi - je l'ai annoncé le 12 octobre dernier -, on proposera aux jeunes appelés volontaires une formation de spécialité dans le cadre d'un nouveau volontariat « service long » de préqualification. Je suis très étonné, monsieur Boucheron, que vous ayez refusé, d'un revers de main, une mesure qui s'inscrit dans la politique globale de l'Etat pour faire en sorte que les jeunes Français soient mieux formés et mieux qualifiés. Il me semble naturel, au contraire, que le ministère de la défense y participe.

Pour l'ensemble des appelés du service national - j'évoque ici le cas particulier des formes civiles - une adaptation en profondeur est nécessaire. J'y reviendrai dans un instant.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises devant la commission de la défense, les réservistes ont retenu toute mon attention.

Je prépare, en effet, mesdames, messieurs les députés, un véritable plan d'action pour les réserves. Cela demandera, n'en doutez pas, volonté, ténacité et rigueur. Nous n'éliminerons pas, en quelques jours, habitudes, conformismes, et pesanteurs - certains ont fort justement évoqué Valmy - dans un domaine qui touche d'aussi près aux pratiques sociales, quelquefois à la vie familiale et en tout cas à l'économie d'aujourd'hui.

Tous ces points, qui vont au-delà de la stricte mise en œuvre de la loi de programmation, ne doivent cependant pas donner à penser que le ministère de la défense échappe complètement à l'effort de maîtrise des finances publiques. J'y viens avec la franchise que vous êtes en droit d'attendre.

En veux pour preuve les réductions de personnels. Elles s'accompagnent pour les personnels civils d'un dispositif social, « formation et mobilité », sans équivalent ailleurs et auquel 270 millions de francs seront consacrés. A cet égard, j'adhère volontiers aux réflexions qui ont été faites, notamment par le président de la commission de la défense. Nous lancerons, dans les mois qui viennent, une vaste étude sur la place et le rôle des personnels civils au sein du ministère de la défense. C'est une suggestion que vous avez présentée et que je retiens volontiers, monsieur le président de la commission.

C'est également une économie de dépenses de fonctionnement de 771 millions. C'est encore la réduction du poste entretien programmé du matériel de 356 millions, dont je rappelle qu'elle est liée à des pratiques nouvelles,

à des règles différentes de productivité -, pratiques et règles auxquelles les armées, comme d'autres entreprises, n'échappent pas.

Quant à la réduction de la dotation en carburants, elle répercute, à la baisse, les cours du baril et du dollar. Bien entendu, et je m'adresse plus particulièrement à M. Darra-son, j'ai personnellement veillé à ce que l'activité opérationnelle des forces soit maintenue. Ce sont les services de soutien, qui supporteront l'essentiel de l'effort. Voilà encore une innovation que l'on ne souligne pas assez.

Par ailleurs, les grands critères du caractère opérationnel de nos forces que vous évoquez à chaque débat budgétaire sont maintenus pour 1995 : 100 jours par an à la mer pour la marine ; 100 jours d'entraînement par an pour l'armée de terre ; 180 heures de vol par pilote et par an. Je rappellerai, m'adressant plus particulièrement à ceux qui siègent à gauche de cet hémicycle, que tel n'a pas toujours été le cas dans le passé.

Enfin, un suivi méthodique des effectifs nous permettra une gestion plus rigoureuse, tout en développant des approches nouvelles, par bassin d'emploi. L'expérience que nous avons engagée à cet égard dans la région Centre s'est révélée extrêmement intéressante - j'en ferai connaître le résultats à la commission de la défense. Elle permet d'approcher globalement l'ensemble des problèmes des effectifs relevant peu ou prou du ministère de la défense et qui sont concernés par la crise des industries d'armement.

J'en viens à l'expression d'un impératif : celui de l'investissement. Dois-je vous rappeler, mesdames, messieurs, que le ministère de la défense est le seul département ministériel à investir, tous les ans, plus de la moitié de ses crédits ? Comme l'un d'entre vous l'a rappelé, c'est même le seul de l'ensemble des pays occidentaux.

Dois-je vous rappeler que cet investissement représente, à lui seul, plus de la moitié de l'investissement de l'Etat ? Que chaque investissement, c'est autant d'emplois préservés, de régions actives, de présence de la France sur les marchés étrangers ? Que c'est aussi la conscription qui nous permet de conserver un budget d'équipement de ce niveau, qui fait de notre nation la deuxième puissance militaire occidentale ? Nos voisins britanniques savent très bien ce que leur coûte, en termes d'investissement, le passage à l'armée professionnelle.

Le titre V pour 1995 bénéficiera de 102,4 milliards de francs, c'est-à-dire exactement le montant de la première annuité de la programmation : 94,9 milliards de crédits budgétaires, 1 milliard de fonds de concours, 6,5 milliards de crédits de report. A cet égard, je suis étonné que l'on considère différemment chacune de ces catégories. Il s'agit bien d'argent public et de crédits adoptés par le Parlement, à l'article 2 de la loi de programmation militaire. Je rappellerai à ceux qui en sont déjà à évoquer le budget pour 1996 ou la loi de programmation militaire 2000-2005 que, pour l'heure, nous discutons du budget pour 1995. Cela étant, la tâche du ministre de la défense qui, de cette tribune, vous présentera l'année prochaine le budget pour 1996, et j'espère que ce sera le même... *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. Nous aussi !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. ... sera simple. Elle consistera à préciser que les crédits de report sont, en termes de consommation de crédits, exactement identiques aux crédits budgétaires. Le problème est donc de présentation et non de fond, et je suis étonné de la distinction que certains cherchent à faire apparaître.

Respect des engagements financiers, mais aussi et surtout respect des engagements politiques : c'est l'ambition européenne, mise en œuvre dans le budget pour 1995. C'est l'impératif industriel, gage essentiel de notre souveraineté et élément moteur de la construction d'une Europe de la défense.

Je retiendrai quatre caractéristiques de ce projet de budget pour ce qui concerne l'investissement.

Première caractéristique : la progression des crédits alloués à l'espace, aux études, aux développements. Cela a d'ailleurs été souligné par plusieurs d'entre vous, et notamment par vous, monsieur Boucheron, avec beaucoup de bonne foi dans votre rapport.

La priorité à l'espace est un impératif majeur. Elle se traduit par une augmentation de 23,4 p. 100 des crédits alloués à ce domaine d'activité militaire – plus 5 milliards de francs – qui doit permettre de renforcer les moyens de renseignement et de prévention des crises. A cet égard, vous avez fort justement fait allusion à la guerre du Golfe. Nous nous souvenons tous de notre situation de dépendance d'alors. Or celle-ci, mesdames, messieurs les députés, n'est pas compatible avec le sentiment que nous avons de nos responsabilités. HELIOS I et II, SYRACUSE II, OSIRIS : voilà autant de programmes qu'il faut accélérer et réaliser en partenariat, je l'espère, avec nos voisins allemands.

C'est aussi la priorité accordée à la préparation du futur. Les études et développements – hors du nucléaire et de l'espace – s'élèveront à 16,7 milliards soit 3,8 p. 100 de plus qu'en 1994. Ils seront essentiellement consacrés au renseignement, aux systèmes d'information et à la réduction de la vulnérabilité. Je préciserai en commission de la défense, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire, quels concepts sont ainsi recouverts.

De la qualité de ces recherches, dépendra la bonne définition des programmes et la maîtrise des coûts. Ainsi en sera-t-il de l'avion de transport futur, auquel M. Paech a consacré un rapport tout à fait remarquable, du véhicule blindé modulable de l'armée de terre, de l'arme de précision tirée à grande distance. Quant aux crédits de développement, ils sont consacrés à des programmes que vous connaissez : Rafale, Tigre, NH 90, famille de missiles sol-air du futur.

Deuxième temps fort du budget pour 1995 : la permanence de la dissuasion. Les 21,8 milliards qui lui sont réservés permettent à tous les programmes de se dérouler selon le calendrier de la programmation. M. Yves Bonnet a fort justement souligné que les essais, du *Triomphant*, avaient été couronnés de succès. Les SNLE de nouvelle génération sortiront aux dates qui ont été prévues, les études de simulation et modélisation des expérimentations nucléaires seront poursuivies : voilà autant d'assurances que l'engagement du Parlement sera respecté et la défense de nos intérêts vitaux assurée.

Troisième temps fort de ce budget : l'équipement des forces classiques continue d'être modernisé. J'en veux pour preuve le fait que le poste fabrication sera le plus important du titre V. Nos forces verront arriver un matériel nouveau et moderne. Permettez-moi, comme le veut la tradition, d'examiner cela par armée.

L'armée de terre, avec 22,5 milliards, pourra renouveler ses blindés : livraison de quarante chars Leclerc, commande de quarante-quatre autres, livraison de 110 véhicules blindés légers et de sept engins de franchissement de l'avant. Sa puissance de feu sera améliorée, sa mobilité accrue, le renseignement privilégié. Hélicoptères de combat et de transport seront développés au rythme prévu.

La marine, évoquée à plusieurs reprises par vos rapporteurs et par M. Yves Bonnet notamment, avec un budget de 24,3 milliards, verra la poursuite de la préparation du nouveau groupe aéro-naval et la livraison de douze Super-Etendard modernisés. Je citerai la commande des Rafale et des avions de guet embarqués. Elle saura, en 1995, développer la totalité des capacités nécessaires à notre politique : mobilité, c'est la construction du deuxième TCD, le *Siroco* ; renseignement, avec la livraison des trois avions de patrouille maritime Atlantique 2 ; gestion des crises, avec la livraison pour l'année 1995, et c'est une bonne nouvelle, de deux frégates du type « La Fayette » ; maîtrise de la mer, avec l'effort fait en faveur du programme HORIZON.

L'armée de l'air, qui n'est pas la délaissée qu'on présente quelquefois, engagera, avec 24,2 milliards de francs, la modernisation de sa flotte de combat. C'est le programme Rafale et c'est la livraison de trois Mirage 2000 DA, de dix Mirage F1 CT rénovés et de douze Mirage 2000 D dont nous avons bien besoin actuellement en Bosnie, ainsi que la transformation de dix Mirage 2000 DA en dix Mirage 2000-5. La mobilité des forces aériennes sera par ailleurs accrue avec les avions ravitailleurs nouveaux et le programme avion de transport du futur. Les missiles seront renouvelés et rappelés.

Quant à la gendarmerie, le programme majeur qu'est le réseau Rubis – vous le connaissez bien car c'est le même depuis des années – viendra équiper quatorze départements ; 400 véhicules seront acquis ; 1 000 logements seront mis en chantier. Encore une fois, mais j'aurai l'occasion d'y revenir en répondant à vos questions, le problème de l'éligibilité au FCTVA a été résolu dans un sens – et c'est le maire qui parle – favorable aux collectivités locales.

Quatrième et dernière orientation de ce budget : le renforcement de la cohérence entre les forces et leur environnement, qui traduit le respect de la loi de programmation. Effort quant aux munitions, monsieur Garrigue, effort quant aux conditions de vie, de travail, d'entraînement des forces ; effort quant aux crédits d'infrastructure. Chacun de ces efforts est d'ailleurs consécutif à un rapport, une attention ou une intervention de l'un d'entre vous.

Voilà, mesdames et messieurs, ce qui aurait pu n'être qu'un budget conforme et convenu. Il n'en est rien. En parfaite cohérence avec les objectifs du Gouvernement que la représentation nationale a fait siens, le projet de budget pour 1995 se présente donc comme le prolongement tangible de la démarche de réflexion, de prévision et de programmation que nous avons voulue, engagée et réalisée.

Il est le témoin de l'importance accordée à notre défense, c'est-à-dire à la fois à la protection de nos intérêts nationaux et à la capacité, pour la France, d'assumer sur la scène de l'Europe et du monde les responsabilités qui sont les siennes.

Ainsi le rappelait en son temps le roi de Prusse Frédéric II lorsqu'il écrivait au chancelier Kaunitz. C'était en 1763, et je le cite notamment pour M. Nungesser dont le rapport m'a beaucoup intéressé : « La diplomatie sans armes est comme une musique sans instruments. »

Mesdames, messieurs, j'en viens maintenant à la dernière partie de mon propos que je souhaite consacrer aux chantiers et aux perspectives de notre défense – ressources humaines, outil industriel, place de la France dans l'Europe et dans le monde.

Comme je l'ai dit, les ressources humaines de la défense font désormais l'objet d'une véritable politique globale. Plus que jamais, nos armées auront besoin de tous ceux qui servent notre défense, sans distinction de statut ou de durée. Aux menaces plurielles qui vont entourer, soyez-en sûrs, notre pays, la réponse ne peut être que plurielle. A une conception élargie de la défense doit répondre une conception élargie de la ressource.

S'agissant des personnels militaires d'active, engagés ou de carrière, le Livre blanc a tracé des perspectives qu'il nous faut mettre en œuvre. Deux domaines nécessiteront une action particulière : la formation et la reconversion des carrières.

Dans le domaine de la formation, j'ai créé, il y a un an, un comité de coordination de la formation réunissant tous les responsables des structures de formation du ministère. J'ai fixé à ce comité trois axes d'efforts : la recherche de synergies entre les armées, l'ouverture et le partenariat avec l'éducation nationale, enfin l'ouverture sur les écoles militaires étrangères.

S'agissant des personnels militaires, notre priorité sera sûrement l'attention portée à la seconde carrière. En effet, lorsque les formats se réduisent et que le marché de l'emploi est ce que nous savons, nous avons le devoir d'engager des actions de reconversion.

S'agissant des personnels civils, les expériences en cours - je pense notamment à la région Centre - pour favoriser une gestion de proximité, plus efficace et plus humaine à la fois, doivent nous apporter beaucoup. Je le répète, j'en ferai le bilan devant la commission.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Je veux réaffirmer ma conviction de la nécessaire complémentarité des compétences et expériences des civils et des militaires.

Reste le dossier essentiel du service national. Ces derniers temps, mesdames et messieurs, des débats se sont développés sur ce thème, dont je mesure parfaitement qu'il touche tout autant la vie familiale que la vie professionnelle, l'intégration sociale du jeune Français comme l'efficacité de nos forces.

Le Gouvernement à travers le Livre blanc, le Parlement à travers la loi de programmation, et les Français eux-mêmes, chaque fois qu'on le leur a demandé, ont fait le choix de la conscription. Je me placerai donc, résolument, dans la perspective tracée par la loi de programmation qui prévoit que le ministre de la défense du moment présentera à l'Assemblée nationale, avant le 31 décembre 1996 - c'est vous qui avez fixé cette date -, un rapport sur le service national. Le projet que j'ai présenté devant votre commission de la défense il y a quelques semaines en constitue la première étape. Je le rappelle ici avec beaucoup de forces afin que nul ne se sente lésé : les mesures qu'il comporte sont toutes d'ordre réglementaire.

Mesdames et messieurs, nous le savons, la mise en valeur du service militaire devra être poursuivie. Plus qu'une révolution qui n'aurait d'ailleurs guère de sens, puisque l'objectif restera toujours de former des unités opérationnelles et de les soutenir, le service militaire appelle surtout une vigilance permanente, pour rester conforme à sa vocation.

Chaque fois que possible, la condition matérielle des appelés devra être améliorée, en gardant à l'esprit que ces améliorations devront d'abord viser une plus grande égalité, égalité qui dans le passé a parfois fait défaut. Le service militaire devra conserver son caractère intégrateur et de brassage des différences.

En matière de formation et d'insertion professionnelle, il faudra veiller à ce que la défense ne puisse se substituer aux organismes en charge de l'éducation, de la formation ou de l'insertion des jeunes. Elle a un rôle à jouer, mais à sa place : sa mission première, celle à laquelle d'ailleurs les jeunes adhèrent pleinement, c'est la défense de notre pays. Je noterai d'ailleurs que, généralement, ceux qui se plaignent du service national sont ceux qui échappent - et souvent parce qu'ils le souhaitent - aux unités de combat elles-mêmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cette réflexion me conduit à aborder les réformes de fond qu'il faudra consentir si nous voulons que les formes civiles se développent harmonieusement.

Tout d'abord, il nous faudra confirmer et renforcer les premières mesures destinées à instaurer plus de transparence dans les modalités de sélection et d'affectation des formes civiles. Toutes les formes civiles devront être concernées, selon des modalités adaptées. Ensuite, il nous faudra réexaminer les formes civiles existantes, analyser les besoins sociaux apparus ces dernières années et auxquels nous avons répondu - trop facilement peut-être dans le passé - par la formule des protocoles. Peut-être faudrait-il, alors, légiférer ? Je dis bien alors, c'est-à-dire au moment où la respiration de notre démocratie, sera moins précipitée. Ce débat suppose, en effet, durée de la réflexion, absence d'enjeux partisans, sérénité, objectivité et gravité.

Quant aux forces armées, les chantiers auxquels elles seront confrontées dans les années à venir découlent directement des exercices que j'ai évoqués : Livre blanc et loi de programmation.

De toutes les forces armées, l'armée de terre est probablement celle qui doit mettre en œuvre les inflexions les plus décisives entre ses capacités de la fin des années quatre-vingts et le modèle d'armée que nous avons défini. Elle devra, en priorité, développer sa capacité de projection et porter l'effort sur le renseignement et la logistique dont les conflits d'aujourd'hui nous montrent le rôle décisif.

Armée du terrain, elle s'attachera à tirer le meilleur parti des hommes et des femmes qui la servent et en sont le facteur d'efficacité.

La marine, après avoir quasiment achevé sa réorganisation, atteindra en 1995 un point d'équilibre dans le domaine des structures, des forces et des soutiens. C'est donc bien aussi sur la composante humaine qu'elle devra faire porter tout son effort.

L'armée de l'air veillera à la mise en route de ses nouvelles structures de commandement. En même temps, elle mènera à bien les mesures d'accompagnement imposées par l'évolution de son format.

La gendarmerie concentrera son effort sur les zones qui ressortent de sa compétence exclusive. Il lui faudra participer à la redéfinition des règles applicables à la répartition de compétence avec la police. Pour y parvenir dans de bonnes conditions, entreront en ligne de compte l'évolution de la démographie, des populations et des élus le maintien de la parité, dans tous les domaines, avec la police et une meilleure disponibilité globale au service de missions prioritaires.

M. Poujade s'est inquiété fort justement, et comme beaucoup d'élus, des résultats obtenus par les centres opérationnels de groupement, c'est-à-dire des services de nuit, progressivement mis en place à la gendarmerie. Pour l'instant, ces résultats sont jugés excellents par la direction générale s'agissant notamment de l'un des critères qui

était mis en avant par les élus dans le cadre de la lutte contre la délinquance, à savoir l'appréhension en flagrant délit de certains de ceux qui troublent l'ordre public.

Vous le voyez, mesdames et messieurs, ce sont ces hommes et ces femmes, civils et militaires, engagés et appelés qui vivent et réussissent, au quotidien, la défense du pays. C'est cette conception française et républicaine de la défense, à laquelle nous devons rester fidèles.

Nous n'avons de politique de défense et nous ne pourrions conforter les conditions de notre souveraineté au début du siècle prochain qu'en nous appuyant sur un outil industriel solide, possédant au niveau européen l'ensemble des compétences nécessaires pour préparer les armements de demain.

Pour y parvenir, il convient d'abord de consolider notre industrie nationale en lui donnant les moyens lui permettant de nouer, au mieux de nos intérêts, les alliances européennes qui nous semblent nécessaires. L'un d'entre vous m'a interrogé sur les alliances industrielles : dans les mois qui viennent, nous devrions être en mesure de d'annoncer quelques bonnes nouvelles avec nos partenaires allemands et britanniques.

Il nous faudra aussi parvenir à une répartition des compétences non stratégiques et à des objectifs d'outil industriel, entre les différents Etats européens. Aux industriels, il reviendra de conduire les alliances d'industries au niveau européen, en synergie la plus étroite possible avec les programmes en coopération.

Deuxième élément de ma réflexion : l'ère de l'industrie européenne de défense est à l'évidence engagée. A l'exception du domaine du nucléaire qui restera - j'ai déjà eu l'occasion de l'affirmer devant vous - de la stricte compétence nationale, les autres secteurs industriels feront demain l'objet d'alliances avec d'autres Européens.

La capacité de la France, en Europe, à réussir ce défi dépend de la mobilisation de tous, industriels et pouvoirs publics européens. Chacun a son rôle à jouer, en fonction de ses responsabilités.

Pour y parvenir, il est essentiel d'assurer une forte cohérence entre les initiatives politiques, les alliances d'industrie et la coopération sur les programmes. Les coopérations sur les programmes seront d'autant plus efficaces qu'elles s'appuieront sur des structures industrielles adaptées. De même, les alliances entre entreprises sont d'autant plus solides qu'elles s'appuient sur des programmes en coopération. Comme vous le savez, dans la loi de programmation que vous avez votée il y a quelques mois, ces programmes en coopération vont augmenter continuellement jusqu'à l'an 2000 pour atteindre pratiquement 25 p. 100 de l'ensemble des programmes.

C'est là tout le sens de la structure franco-allemande de gestion des programmes, qui se veut à la fois rationalisation d'instances existantes et étape vers l'agence européenne de l'armement voulue par le traité de Maastricht. Je réponds à M. Valleix qui avait posé la question de l'évolution de l'UEO : un des sujets majeurs posés à l'UEO est de faire en sorte que l'agence européenne d'armement soit une des structures qui permette aux Européens de définir eux-mêmes et de conforter l'industrie de défense dont ils ont besoin, face à la concurrence écrasante du partenaire américain.

C'est sur la base d'alliances que se constituent progressivement en Europe des pôles de compétences industriels, supports pour éviter, progressivement, les coûteuses duplications de compétences au niveau européen.

Plusieurs d'entre vous l'ont souligné, la DGA - c'est vrai - a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de l'ensemble de cette stratégie industrielle. Elle a reçu les

instructions en ce sens. La réforme qu'elle met en œuvre renforce ses capacités d'action, dans ces orientations tout à fait essentielles pour l'avenir de notre industrie de défense.

Ne nous leurrions cependant pas : le chemin est long et sera difficile. Il faudra, peu à peu et dans le détail, que s'instaurent des relations différentes entre les états-majors, la DGA, les industriels et leurs sous-traitants, sans hésiter - comme pour les coopérations - à remettre en cause les habitudes acquises. Au-delà des textes et des procédures, pour importants qu'ils soient, c'est bien d'un esprit nouveau dont nous avons besoin. Il est à notre portée.

Concernant, enfin, les perspectives pour la France et sa défense, j'évoquerai les questions nucléaires, la gestion des crises et la problématique européenne.

La présence en Europe occidentale de deux puissances nucléaires est un fait historique irréversible. Nous avons constaté, avec notre partenaire britannique, l'identité des éléments de nos doctrines respectives. Nous avons fait ce travail intéressant. Il nous appartient, pour le futur, d'évaluer ensemble la pertinence de notre doctrine face aux nouveaux risques. La réflexion sur une doctrine commune et sur l'existence d'intérêts vitaux communs devra être approfondie avec nos partenaires européens le moment venu.

La prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, dont les manifestations sont multiples, est reconnue par tous comme une menace pour la paix et la stabilité internationale.

Le Premier ministre, le 8 septembre dernier à l'IHEDN, a appelé à une mobilisation à la fois nationale et européenne sur ce sujet. Cette mobilisation s'adresse, en premier lieu, au ministère de la défense : états-majors, services de renseignement, délégation aux affaires stratégiques. Elle appellera, aussi, une coordination interministérielle accrue.

Quant aux négociations internationales, notre position tient en trois points que vous les avez évoqués dans votre intervention, monsieur Mercieca : participation à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, aux conditions que nous avons prévues ; prorogation du traité de non-prolifération, en 1995 ; engagement, le moment venu, dans la négociation d'une convention d'interdiction de la production de matières fissiles.

Je voudrais m'attarder sur ce qui constitue aujourd'hui la principale préoccupation du ministre de la défense : l'engagement français dans la résolution des crises.

La France entend en effet jouer un rôle déterminant dans les opérations de maintien de la paix, fidèle en cela aux valeurs qui fondent ses institutions et consciente de ses obligations en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

Les nouvelles formes d'intervention obéissent, d'abord, à des impératifs proprement et purement militaires : il s'agit souvent de mettre sur pied des forces d'interposition, parfois de surveillance, souvent de protection des populations.

Je veux insister devant la représentation nationale sur une idée simple qui est malheureusement quelquefois oubliée. Le devoir essentiel du ministère de la défense, le devoir essentiel des forces armées, c'est la défense du pays : la prévention, la protection, l'action. La fonction humanitaire, pour importante qu'elle soit, ne doit pas et ne peut pas l'emporter sur la fonction militaire.

Les armées sont sollicitées pour des objectifs que l'on regroupe très souvent sous la dénomination générale d'humanitaires qui touchent la population et l'opinion

publique. Ils vont de l'ac'nement de vivres jusqu'à la mise sur pied d'une infrastructure sanitaire. Mais l'exemple de la Somalie comme celui du Rwanda nous le rappellent - j'allais dire tous les jours - : pas d'action humanitaire sans sécurité des populations et pas de sécurité, souvent, sans le déplacement d'un véritable appareil militaire.

Mesdames, messieurs, vous aurez remarqué, comme moi, le caractère très novateur des opérations militaires en cours au moment même où je vous parle. Il ne s'agit pas tant d'éliminer un adversaire, de le détruire, que de neutraliser la violence, d'appliquer un accord de paix, de dissuader une reprise des combats. Ces tâches sont extraordinairement difficiles, complexes et exigeantes, tant pour les responsabilités militaires que politiques.

Autant dire qu'une coordination étroite s'impose de plus en plus, entre les forces déployées sur le terrain, d'abord - elles sont de multiples nationalités ; plus de trente, dans l'ancienne Yougoslavie -, entre les instances politiques aussi, l'ONU et l'OTAN, par exemple, sujets d'une grande actualité aujourd'hui. Dans l'hypothèse de frappes militaires en Bosnie, la valeur militaire peut parfois être faible, mais la fonction politique est toujours considérable.

Avec plus de 6 300 Casques bleus, notre pays est déjà le deuxième contributeur mondial de troupes pour l'ONU. Je précise à M. Garrigue et à M. Nungesser que la France a déjà défini, avec plus de précision que jadis, sa doctrine pour conforter le rôle de l'ONU, pour examiner la place des forces françaises dans les opérations qui sont menées par les Casques bleus, ainsi que le précise le Livre blanc, dans les trois directions simultanées suivantes : d'abord, assurer l'autorité politique du Conseil de sécurité sur les missions placées sous l'égide de l'ONU ; ensuite, renforcer l'expertise militaire mise à la disposition du Conseil de sécurité - très franchement, elle est aujourd'hui insuffisante - ; enfin, subordonner la participation d'unités françaises à des opérations de l'ONU à des conditions politiques et d'organisation précises. Perspective difficile, notamment pour ceux qui ont à en assurer le commandement.

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Dernier élément de ma réflexion : l'union de l'Europe occidentale, qu'on évoque M. Vallex et d'autres orateurs.

Elle est désormais reconnue comme le « bras armé » de l'Union européenne. L'UEO peut permettre une autonomie européenne qui est aujourd'hui nécessaire. Elle implique une volonté politique et une présence européenne, y compris dans les domaines tels que l'espace aérien et la dimension maritime de l'Europe.

A travers l'UEO, les Européens devront être bientôt capables de mener, sans secours extérieur, aux premiers stades d'une crise, certaines opérations d'évacuation de ressortissants, de maintien de la paix, de gestion de crises. Nous pourrions prendre appui pour remplir de telles missions sur le réseau de forces multinationales qui se constitue en Europe. La pièce majeure en est, déjà, le corps européen, qui sera opérationnel dans l'année qui s'ouvre.

Il faut, désormais, que l'UEO acquière davantage de crédibilité et d'efficacité politique, car de la crédibilité de l'UEO dépendra celle de l'Europe. C'est là - peut-être ? - le dernier enjeu politique de cette dimension que nous avons à relever : l'Europe est au cœur des choix qui sont et qui seront proposés aux Français. Et le projet de défense européenne voit sa traduction logique dans l'émergence d'une entité politique européenne.

Mesdames, messieurs, il y a une continuité entre la politique économique et monétaire et la politique de défense.

M. Fric Duboc. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Il s'agit de reconquérir et d'assurer, ensemble, l'indépendance de l'Europe, pour permettre à la France, à travers l'Europe, de peser sur la scène du monde et d'y jouer son rôle singulier de nation.

Voilà ce que je suis venu vous dire aujourd'hui. Vous le voyez, dans les préoccupations qui sont celles du Gouvernement, c'est d'abord le sens, que vous partagez - je le sais -, du bien public, la volonté d'assurer le rang de la France qui nous ont conduits là où nous en sommes.

Vous mesurerez - je sais que vous le faites déjà - le chemin parcouru. Vous jugerez de l'effort qui nous a été nécessaire. Vous témoignerez de ce qu'il nous reste à construire.

Vouloir la République, c'est la fonder sans cesse sur les plus solides de ses fondements. De toutes les épreuves que notre pays a connues dans sa très longue histoire, les pires ont sans nul doute découlé de graves fautes, d'impréparation, de négligences dans le domaine de notre défense. Elles ont surtout pour origine l'affaiblissement des idéaux républicains.

Mesdames, messieurs, l'effort que la nation consent, pour sa défense, est exceptionnel. Il est doublement exceptionnel : en Europe, et par rapport aux nations voisines, amies et alliées ; en France par rapport à la situation économique et par rapport à d'autres périodes de notre histoire. Et je veux vous assurer qu'il sera bien utilisé par le ministère dont j'ai la charge.

La défense a pris sa part au travail de redéploiement de l'Etat. Certes, il reste d'importants efforts à faire, en termes de coûts et de fonctionnement. Mais il serait dangereux pour la France et pour l'Europe de s'engager dans la voie que certains de nos partenaires ont choisie. Cette voie, nous savons qu'elle est parfois celle du renoncement ; ce pourrait être, demain, celle de la vassalité.

La singularité française porte aujourd'hui un nom : la lucidité, dont René Char disait qu'elle était « la blessure la plus rapprochée du soleil ». Mesdames, messieurs, la seule blessure de la France, c'est celle qu'elle ressent devant les pesanteurs et les lenteurs de cette Europe de la défense dont l'émergence devrait être la réalité forte de cette fin de siècle. Mais c'est à nous, Français, qu'il appartient d'abord de ne pas faillir.

Le général de Gaulle confiait à l'un de ses proches - l'un d'entre vous -, le 10 avril 1963, ces paroles qui n'ont pas pris une ride et dont il me semble entendre l'intonation : « On finira par reconnaître, en France et à l'étranger, qu'on ne peut pas passer par-dessus la volonté de la France. Au fond, c'est toujours le même choix : l'effort qui coûte, ou la facilité qui, sur le moment, est agréable pour tout le monde. Mais, en voulant faire plaisir, on disparaît soi-même. »

C'est parce que notre histoire est en Europe l'une des plus fécondes en drames, en invasions, en menaces et souffrances de tous ordres, c'est parce que notre histoire est celle-là, mesdames, messieurs, qu'il nous faut rester aux aguêts.

De nouveau l'Europe se trouve confrontée à l'incertitude. De nouveau la mort, la torture, la déportation et l'exil trouvent sur notre continent un effroyable droit de cité. De nouveau des soldats français, des marins, des aviateurs, des gendarmes se trouvent affrontés au péril extérieur, à la violence et à la haine. Le mot « guette » ne

rend plus compte, comme jadis, des situations dans lesquelles ils se trouvent. Mais le sang donné, l'épreuve traversée, la fidélité à l'honneur et au devoir, la générosité aussi de l'action et de la pensée, tout cela nous ramène aux fondements mêmes d'une forme française de responsabilité et de dignité.

C'est aujourd'hui par ses soldats que la France accepte ses responsabilités.

C'est par eux qu'elle répond aux appels et aux souffrances de ceux qui cherchent, à tâtons, dans le mot « France », comme la trace d'une liberté qu'ils ont perdue.

C'est vers eux que le Gouvernement, et aujourd'hui l'Assemblée nationale, se tournent avec confiance et avec reconnaissance.

Je souhaite qu'en cet automne 1994 où les divisions et les doutes nous assaillent plus qu'il n'est de raison, les armées françaises restent le lieu d'accueil par excellence du civisme, de la cohésion et du courage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Défense et articles 23, 24 et 25 (*suite*) :

MM. Arthur Paecht : équipement (annexe n° 39) ; Patrick Balkany : fonctionnement (annexe n° 40) ; rapporteurs spéciaux au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexes n° 39 et 40 au rapport n° 1560 de M. Philippe Auberger) ;

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome VIII).

– Dissuasion nucléaire.

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 1563, tome IV).

– Espace et communication.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 1563, tome V).

– Forces terrestres.

M. Philippe Briand, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 1563, tome VI).

– Marine.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 1563, tome VII).

– Air.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 1563, tome VIII).

– Personnel de la défense.

M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 1563, tome IX).

– Soutien des forces.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 1563, tome X).

– Gendarmerie.

M. Robert Pujade, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 1563, tome XI).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT